

5 MINUTES ÉTERNELLES

Pour
éterniser
ce qu'il y a
d'«éternisable»...

**Spécial Souccot: Kohelet
Berakhot: le début du repas**

**Mishna Yomit:
Menahot 8:7 - 12:5**

Tishrei-Heshvan
5779

Numéro **81**

בעזרת ה' יתברך



L'étude au quotidien

n°81

15 Tishrei - 30 Heshvan 5779

Mishna Yomit : Menahot 8:7 - 12:5

© 2018 - H-M. Dahan

La reproduction partielle ou intégrale du livret est interdite

SOMMAIRE

ETUDE
QUOTIDIENNE



HALAKHA

| | |
|--|-------|
| S'installer dans la Soucca | 12 |
| Hoshaana Raba | 18 |
| Simhat Torah | 20 |
| Berakhot: lois du début du repas | 23 |
| Netilat Yadaïm : l'ablution des mains - Que faire sans eau ? - Hatsitsa - Interruption entre Netiat Yadaïm et haMotsi - Dire la Berakha sur le beau et le bon - Birkat haMotsi - Interruptions liées au repas - Interruptions sans rapport avec le repas -Les Berakhot dites en groupe - Conseils pratiques en cas de doute de Berakha | |
| Prière de la pluie | 33-34 |

ETUDE
HEBDOMADAIRE



PARASHAT HASHAVOUA

| | |
|--|----|
| Beréshit | 64 |
| Les actions de l'homme corrélées à ses intérêts personnels | |
| Noah | 67 |
| L'arche, un rôle purificateur | |

| | |
|--|----|
| Lekh-Lekha Pourquoi Hachem sauve un Racha | 70 |
| Vayera La bonté avec zèle | 73 |
| Hayei Sarah Etre exigeant dans les valeurs spirituelles | 75 |

MOUSSAR



ETUDE
MENSUELLE

| | |
|--|----|
| Kohelet | 80 |
| Avant-propos - Le timbre du livre... - Homer et Tsoura : forme et matière - La grande révélation de Kohélet - ch. 1 - ch.2 - ch.3 | |

LA MISHNA DU JOUR



ETUDE
QUOTIDIENNE

Etudiez chaque jour une mishna en live en vidéo,
au www.5mineternelles.com/mishnadujour.php
grâce aux textes dans cette rubrique

| | |
|--------------------|-----|
| Menahot 8:7 - 12:5 | 132 |
|--------------------|-----|

**Traduction de la lettre de recommandation du Rosh
Yeshiva,
le Gaon Rav Shmouel Auerbach zatsal**

Mon cher élève, le Rav Harry Méir Dahan, m'a présenté la série de brochures dédiée aux francophones qu'il a l'intention d'éditer et d'appeler «5 minutes éternelles».

Cette brochure mensuelle contient un programme d'étude quotidien de Halakha (lois appliquées), Moussar (pensée juive) et Parachat Hachavoua (section hebdomadaire). Heureux celui qui se préoccupe d'éterniser ne fût-ce que 5 minutes par jour, mettant de côté pour le monde à venir des mérites incommensurables pour chaque mot de Torah étudié !

Après s'être délecté de la douceur de la Torah, il démultipliera certainement son étude et son accomplissement des Mitsvot.

Il serait fantastique que chaque bon juif n'ayant pas encore réussi à se fixer de temps d'étude de Torah, étudie dans ces brochures conviviales qui abordent des Halakhot importantes touchant à des thèmes du quotidien, et des paroles de Moussar éveillant le cœur à la Torah et à la crainte divine.

Je lui souhaite toute la réussite possible dans cette entreprise sainte de diffusion de la Torah au plus grand nombre. Tous ceux qui contribueront à ce projet seront bénis du Ciel, spirituellement et matériellement, eux et leur descendance.

Au nom du respect et de la pérennité de la Torah et du judaïsme.

אשר יצאנו אל הארץ הזאת ונבנה בית ליהוה אלהינו ונשבת במקום הזה
שמעון אורבך

Joseph Haïm Sitruk zatsal

Grand Rabbin

Jérusalem, le 23 Octobre 2011
A l'intention du Rav Arié Dahan,

Tout le monde connaît l'importance de la mitsva de

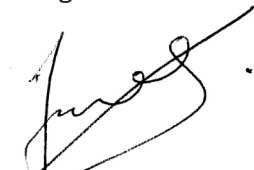
« והגית בו יומם ולילה »

qui consiste à étudier la Torah jour et nuit. Elle n'est cependant pas facile à accomplir pour tout le monde.

Le concept développé par le Rav Dahan à travers la brochure «5 minutes éternelles», permet à chacun de vivre l'expérience du limoud au quotidien.

Je tiens à souligner la qualité du travail accompli et la richesse des sujets évoqués. Je voudrais apporter ma bénédiction à cette initiative et encourager ses auteurs à poursuivre leurs efforts.

La réalisation d'un tel projet présente évidemment des difficultés. C'est pourquoi soutenir «5 minutes éternelles» apportera un grand mérite à ceux qui le pourront.



Rav Yossef Haïm SITRUK

25-27, Rue Garnier - 92200 Neuilly-sur-Seine
email : grandrabbinsitruk@gmail.com

La *Guemara* [YOMA 29A] enseigne :

מִיגֵמֵר בְּעֵתִיקְתָּא קְשִׁיָּא מְחַדְתָּא, וְסִימְנָן טִינָא בַר טִינָא

Il est bien plus dur d'étudier une matière ancienne – après l'avoir oubliée, ***que d'apprendre un tout nouveau sujet, à l'instar du mortier déjà malaxé*** – qui a commencé à sécher – ***que l'on voudrait de nouveau malaxer.***

Vous avez probablement eu l'occasion de faire des formes avec du plâtre. Depuis le moment où l'on mélange l'eau, il faut malaxer la pâte constamment pour bien l'homogénéiser puis la couler dans le moule. Si l'on traîne et ralentit un peu les manœuvres, des morceaux commencent à se former, et le travail du plâtre devient de plus en plus pénible, voire presque impossible.

Nos Maîtres enseignent que l'étude d'une science présente la même difficulté. Tant que l'on manipule et jongle avec les données, que l'on médite sur leurs différents aspects, leurs conséquences et leurs applications, nos connaissances restent souples, malléables et précises, et nous permettent d'aboutir à de bonnes conclusions. Mais si par malheur l'on commence à oublier... L'on donne systématiquement des réponses inexactes aux questions, pire que si l'on n'avait jamais appris le sujet, tant on aborde les questions avec des préjugés, avec des idées préconçues erronées et érodées...

A chaque fois que je veux continuer *Kohelet*, je vis à fleur de peau cette difficulté. J'ai des souvenirs extraordinaires des études des années précédentes, tant je vivais les textes et les idées profondes

qu'ils véhiculent. J'ouvre alors tout feu tout flamme mon nouveau chapitre, une nouvelle page Word, et je commence à bâcher... **en vain ! Vanité des vanités, disait Kohelet...** Ce dicton n'a pas épargné mon étude ! Des jours puis des semaines passent sur cette panne sèche ! J'avais bien sûr rempli des tas de fiches sur le 3^e et 4^e chapitre, en synthétisant une poignée de commentaires, mais j'étais encore à des années-lumière de poser un brin de début de phrase ! Plus j'avais, plus le livre me paraissait plus flou et plus mystérieux que jamais... Les idées s'enchaînent de manière si décousues... Les débats et propos semblent si bénins, évidents... Je commençai alors à relire un peu mes textes, essayai de revivre un peu les données. Mais, là encore, *Vanité des vanités* me dit *Kohelet*...

Il me restait alors une arme extraordinaire, qui était d'ailleurs un nerf de guerre de mon regretté Maître, Reb Shmouel Auerbach zatsal : **étudier une matière ancienne comme s'il s'agissait d'un tout nouveau sujet.** Le Rav rapportait souvent le *Midrash Tan'houma* qui commente le verset: כָּל הַמִּצְוָה אֲשֶׁר אֶנְכִי מְצַוְךָ הַיּוֹם – *Toute la Mitsva que Je te prescris aujourd'hui – étudie les paroles de Torah comme si Hashem te les prescrivait aujourd'hui !* Si étudier une matière ancienne est difficile, le moyen d'y parer est **d'étudier ce sujet comme s'il s'agissait de la première fois !** Le principe est simple : on laisse toutes les idées préconçues de côté, et l'on commence à découvrir le texte, à décortiquer les mots, leur enchaînement, comme si on le lisait pour la première fois.

Après plus de 3 semaines de panne sèche, je n'avais plus le choix que de faire ce travail. Reprendre tous mes anciens écrits, et les repasser en les analysant de nouveau, en vérifiant les enchaînements et cohérences, et aussi, en condensant de plus belle le texte, afin de mettre davantage en exergue le fil directeur des chapitres.

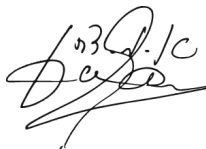
Bien sûr, ce re-travail m'a pris une semaine supplémentaire... Et je me suis retrouvé à l'approche de Rosh Hashana avec aucune avancée concrète !!! Toujours les mêmes 2 chapitres et demi atteints l'année dernière, alors que je prévoyais de finir les 3^e et 4^e chapitre !

Du coup, j'ai mis les bouchées doubles pour parvenir au moins à boucler le 3^e chapitre, et j'ai pris la grande décision de ne plus attendre l'année prochaine pour continuer ce texte. *Bli Neder*, l'on étudiera durant l'hiver prochain au moins 2 chapitres supplémentaires de *Kohelet*, sans refaire à chaque fois de rétrospective, et *Beezrat Hashem*, l'année prochaine à Souccot, l'on fera un grand point des études passées, et peut-être même que l'on poursuivra notre avancée !

Un petit mot sur la *Halakha*, puisque l'on évoque les révisions – ou plutôt, les nouvelles études des anciennes études ! On a estimé que le temps était venu de réviser les nombreuses lois des *Berakhot*. Voilà plus de 4 ans que l'on n'a presque pas traité des sujets pourtant très fréquents au quotidien. Avec pour commencer pour ce mois, l'étude du début du repas, s'étalant du ch.166 au 168 du *Choul'han Aroukh*.

En vous souhaitant une agréable étude, et de joyeuses fêtes de Souccot..

Harry Mëir Dahan

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Harry Mëir Dahan'. The signature is stylized and includes a date '1397.10' written above the main name.

**וְעַתָּה כָּתְבוּ לָכֶם אֶת הַשִּׁירָה הַזֹּאת
וּלְמַדָּה אֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל**

« Et maintenant, écrivez pour vous ce cantique, qu'on l'enseigne aux enfants d'Israël et qu'on le mette dans leur bouche »

A la mémoire de notre vénéré Maître Reb Shmouel Auerbach zatsal, nous vous invitons à vous joindre à l'écriture d'un Sefer Torah, qui entrera au *Beit Midrash Bnei haYéshivot* de Ramot, l'une des dizaines de synagogues fondées sous son égide.

Si vous souhaitez prendre part à cette grande Mitsva, nous vous invitons à faire un don via l'onglet « soutien » de notre site, en indiquant en commentaire « Sefer Torah ». Nous transmettrons aux responsables du projet. Un reçu Cerfa vous sera délivré.

Le montant d'une colonne du Sefer Torah est de 720sh./185€. Possibilité de commander une demi-colonne pour un montant de 100€.

Présentation

Au milieu du XIX^e siècle, vivait en Europe centrale un juif très pauvre. Ses conditions de vie étaient devenues si difficiles qu'il décida, d'un commun accord avec sa femme, de partir pour 3 ans afin de tenter sa fortune ailleurs. Qui sait ? Peut-être ferait-il fortune ?

Il embarqua à bord d'un bateau et vogua longtemps avant d'arriver dans une terre lointaine. Là-bas, les valeurs étaient totalement inversées : les pierres précieuses se ramassaient à la pelle, mais le sable était une denrée rare ! Voyant cela, il se réjouit : « Ma fortune est faite ! Je me remplis quelques sacs et je repars tout de suite ! » Mais il n'y avait pas de bateau de retour avant un an. Il décida donc de prendre son mal en patience. Pour pouvoir subvenir à ses besoins pendant ce temps, il se lança dans les affaires et devint peu à peu un importateur de sable. La chance lui sourit enfin et il fit fortune. L'année écoulée, il trouva dommage de s'arrêter en si bon chemin alors qu'en s'attardant un peu plus il pourrait amasser une richesse colossale, mettant à jamais sa descendance à l'abri du besoin.

Passés les trois ans convenus, il se prépara à rentrer au bercail, en pacha, avec 5 navires pleins... de sable ! Arrivé à quelques miles de la côte, une terrible tempête se déchaîne et fait couler les bateaux. Il parvient tant bien que mal à regagner la terre ferme.

Sa femme, ses enfants et tous ses proches, l'attendaient impatiemment ; qu'allait-il ramener ?! A peine mit-il pied à terre qu'il fondit en larmes dans les bras de sa femme, laissant échapper entre deux sanglots quelques détails sur ses déboires. Sa femme commença elle aussi à se lamenter sur leur sort, lui tâtant les poches : « Toutes ces années, et il ne te reste plus rien ! » Soudain, elle remarqua qu'une de ses poches était quelque peu renflée. Elle y plongea sa main et en sortit **5 pierres précieuses**. « Sacré comédien ! On commençait vraiment à y croire, à tes histoires de tempête ! » En une fraction de seconde, le malheureux se souvint des réelles valeurs du pays : « Quel sot ! De telles pierres, j'en avais en abondance ! »

Le monde futur, c'est un des fondements de notre *Emouna* (croyance). Nous ne savons pas vraiment à quoi il ressemblera, de quelle nature sera l'éternel bien-être; c'est sûrement la raison pour laquelle nous nous oublions, happés par l'appât d'un gain absurde, bien que nécessaire pour survivre le temps de ce passage sur terre temporaire.

Et pourtant, n'importe quel juif a déjà vécu des moments de remise en cause, se hissant pour quelques instants hors du tourbillon qui l'aspire, et entendu en lui une voix profonde qui appelait à la rescousse. Cette voix, c'est la voix du Sinaï, celle qui ancre dans l'âme du Ben Israël le « Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai fait sortir d'Égypte ». Depuis ce jour, le juif se métamorphosa. Aussi éloigné fut-il, voire même en méditation au bord d'un fleuve d'Inde, *Has Véchalom*, cette voix hurle tôt ou tard, parfois sous la forme d'un message flou, se traduisant uniquement par un sentiment étouffant de mal-être ! Cette voix c'est celle de l'âme qui a soif, soif de vraie spiritualité, soif de Torah. Alors à vous tous qui souhaitez apaiser quelque peu cette voix, nous proposons ce livre, qui vous permettra **d'amasser quotidiennement 5 minutes d'éternité !** Ca ne paraît peut être pas grand-chose, mais lorsqu'on parle d'éternité, chaque minute représentera bien plus que les 5 pierres précieuses de notre parabole.

D'autant plus que depuis 5 ans de parution déjà, nous avons eu l'occasion d'amasser jour après jour des connaissances vastes et précises de maints sujets, de *Halakha* –lois appliquées– comme de *Moussar* –pensée juive.

Nombre de lecteurs qui contemplaient avant une bibliothèque de Torah, en regardant tous ces gros volumes de Talmud, Choul'han Aroukh ou Mishna Beroura, ou qui lisaient machinalement tant de textes de prière sans vraiment comprendre leur structure, éprouvent aujourd'hui une grande familiarité avec leur Torah ancestrale.

Alors, à tous ceux qui découvrent ce mensuel, **joignez-vous donc à notre récolte d'au moins 5 petites pierres précieuses quotidiennes !**



La Mitsva de s'installer dans la Soucca

1. Dans *Emor* [VAYIKRA 23:42], la Torah prescrit: בְּסֹכֶת תִּשְׁבוּ שְׁבַע יָמִים – *Vous vous installerez dans des cabanes durant 7 jours*. Nos Maîtres interprètent כְּעֵין תְּדוּרוֹ – *vous vous installerez – ‘de la même façon que vous habitez dans votre maison’*. Et de préciser que la Mitsva de la *Soucca* implique d'y faire toutes les actions que nous avons l'habitude d'accomplir chez nous. Par ex. manger et boire, dormir et se reposer, étudier, discuter avec un ami etc. Pour chaque instant où l'on réside dans la *Soucca*, on a le mérite d'accomplir cette Mitsva.

2. Réciproquement, les actions que l'on n'a pas l'habitude de faire dans notre maison sont dispensées de *Soucca*. Cette directive exclut en fait 3 types d'actions: certaines sont simplement **dispensées**, d'autres sont **désapprouvées**, tandis que d'autres sont **interdites**. Expliquons :

a. Durant l'année, celui qui voyage ne se soucie pas de consommer ses repas dans une maison. S'il voyage pendant *Souccot* et n'a pas de *Soucca* à disposition à l'heure du repas, il pourra déjeuner en dehors de la *Soucca*. Par contre, s'il fait une escale, l'habitude est de louer une chambre d'hôtel pour la nuit ; ce voyageur devra donc chercher une *Soucca*.

Pour une dispense de ce type, celui qui fait preuve de zèle et s'efforce de manger dans une *Soucca* aura **un grand mérite**.

b. En temps normal, celui qui n'est **pas à l'aise** dans sa chambre n'hésite pas à aller dormir dans une autre pièce. Pour la *Soucca* aussi, lorsqu'il pleut beaucoup, ou si l'on est très dérangé par des insectes ou du bruit, on pourra quitter sa *Soucca* pour manger ou dormir dans sa maison. Nos Maîtres enseignent: הַמְצַטֵּר פְּטוּר מִן הַסֻּכָּה – le **Mitsta'er** [celui qui est incommodé par la *Soucca*] est exempté de la *Soucca*.





Pour une dispense de ce type, on ne s'entêtera pas à rester dans la *Soucca* malgré l'inconfort. La difficulté est en effet interprétée comme un désagrément du ciel. Nos Maîtres ont comparé le zèle exagéré de sa Mitsva à un sujet qui offre à son roi un verre d'eau; celui-ci, fâché, le lui jette à la figure. Osera-t-il lui en apporter un second?!

Le *Mishna Beroura* explique toutefois que cette règle ne s'applique pas dans tous les cas. Il **différencie** le cas où le **déplaisir est personnel** –par ex. un peu froid– du cas où **le dérangement est commun** à tous. La règle citée ne s'applique que sur le dernier type de peine. Mais pour une souffrance qui dépend de la sensibilité de chacun, il est permis **et même souhaitable** de surmonter sa délicatesse, et de rester dans la *Soucca*, heureux d'accomplir la Mitsva d'Hashem.

- c. **L'interdit** de faire une **action dégradante**. Nous devons nous abstenir de faire dans la *Soucca* toute action que nous nous retenons de faire dans le séjour de la maison lorsque l'on reçoit des invités.

Nous étudierons dans les prochains jours quelques applications de ces 3 cas de dispense.





1. Actions dispensées de Soucca. La Mitsva de vivre dans la *Soucca* est une *Mitsvat Assé* – une Mitsva active/ positive. Pour chaque instant passé dans la *Soucca*, nous accomplissons une nouvelle Mitsva. Néanmoins, nous n'enfreignons pas d'interdit lorsque nous demeurons uniquement en dehors de la *Soucca*. L'interdit sera enfreint si nous nous **installons** en dehors de la *Soucca*. Nos Maîtres ont évoqué 2 cas: **manger un repas** à base des 5 céréales (blé, orge, épeautre, seigle et avoine), ou **dormir**. Par contre, il n'y a pas d'interdit à boire, manger des fruits, de la viande ou des œufs, ni même du riz, quelle que soit la quantité, en dehors de la *Soucca*. Comme cité, celui qui veillera à ne pas boire ne fût-ce de l'eau en dehors de la *Soucca* aura un grand mérite.

2. Un plat de plus de 54g à base des 5 céréales – par ex. des pâtes ou un gâteau – doit obligatoirement être consommé dans la *Soucca*.

3. Quant à la *Berakha* de '*Leishev baSoucca*', un séfarade ne la prononcera que s'il mange 54g de pain, ou 162g de gâteaux ou de plat à base des 5 céréales, tel que des pâtes ou du couscous.

Les ashkénazes prononceront quant à eux la *Berakha* sur la *Soucca* dès qu'ils mangeront plus de 54g de gâteau ou de pâtes. A priori, ils devront s'installer quelques minutes dans la *Soucca* lors de la consommation.

4. Il n'est permis de boire ou de manger des fruits hors de la *Soucca* qu'**en dehors du repas**. Par contre, si on a **commencé un repas** à base de pain dans la *Soucca*, il sera **défendu de goûter** quoi que ce soit en dehors de la *Soucca*, jusqu'à ce que l'on achève le repas.

En effet, la permission de boire ou manger des fruits hors *Soucca* provient **du fait que l'on ne s'installe pas à l'extérieur de la Soucca** pour une action si bénigne. Mais lorsque l'on a déjà entamé un repas dans la *Soucca*, **tous les composants du repas prennent un caractère de repas important.**





Ainsi, celui qui désire sortir quelques instants de la *Soucca* –par ex. pour apporter un plat– veillera à achever sa bouchée avant de sortir.

5. *Mitsta'er* – celui qui éprouve un désagrément à rester dans la *Soucca*.

Celui qui ne supporte pas rester dans la *Soucca* est non seulement dispensé de *Soucca*, mais doit aussi s'abstenir de se montrer zélé. Il devra quitter la *Soucca* avec un air affligé de ne pas avoir le mérite d'accomplir la Mitsva d'Hashem. [Comme nous le précisions, cette règle ne s'applique pas aux cas où le désagrément est personnel.]

Cette loi implique aussi de construire a priori la *Soucca* de manière à ce que l'on puisse y vivre confortablement. Le Rama rapporte que si l'on néglige la construction de la *Soucca* en la rendant apte à y manger mais pas à y dormir –par ex. si elle est trop exposée au vent– on ne s'acquitte pas de la Mitsva même lorsqu'on y mange! [Néanmoins, les décisionnaires valident a posteriori sa Mitsva.]





1. Quelle sorte de dérangement dispense de la Mitsva de la Soucca ?

Le *Choul'han Aroukh* évoque plusieurs exemples: le froid, le vent, la pluie, les insectes, une odeur nauséabonde... Le Rama ajoute encore le cas où l'on craint une intrusion de voyous, ou si les bougies se sont éteintes pendant Shabbat et que l'on ne peut manger dans l'obscurité. De même, si on a la possibilité d'aller manger dans la *Soucca* d'un voisin, on s'y rendra, sauf si l'on éprouve une gêne, puisque l'on sera de nouveau *Mitsta'er*.

2. Pour tous ces cas de dispense, il n'est permis de rentrer manger et dormir à la maison que si la cause du dérangement cessera ainsi. Autrement, on devra demeurer dans la *Soucca*.

Par **ex.** un malade alité, mais qui ne souffre pas plus dans la *Soucca* que s'il était à la maison, doit rester dans la *Soucca* pour se reposer. S'il est avec d'autres personnes qui nuisent à son repos, il pourra quitter la *Soucca* pour se reposer dans une chambre au calme.

3. Quelle **intensité de pluie** nous exempte de *Soucca* ? Le *Choul'han Aroukh* écrit ^[639 §5]: *à partir du moment où la quantité de pluie est assez forte pour détériorer le goût d'un plat de fèves* – un plat qui se détériore relativement vite. Cette intensité de pluie dispensera de *Soucca* même celui qui ne mange pas. Par contre, une pluie plus faible dispense de dormir dans la *Soucca*, car quelques gouttes de pluie suffisent pour empêcher de dormir.

4. Si le ciel est chargé de nuages gris, mais que la **pluie n'a pas commencé** à tomber, on n'est pas encore dispensé de *Soucca*. Même si l'on s'apprête à dormir, et que l'on craint d'avoir à se réveiller dans peu de temps, on n'entre pas encore dans la définition de *Mitsta'er*.

5. Celui que la pluie contraint à sortir de la *Soucca* pendant le repas, rentrera pour poursuivre son repas à la maison. Comment doit-il se conduire si la pluie cesse ensuite ? S'il n'a pas encore continué son repas chez lui, il devra retourner dans la *Soucca*. Mais s'il a déjà repris son repas, il n'est plus obligé de regagner sa *Soucca*, jusqu'à la fin du repas.





1. Celui qui dort dans la *Soucca* et est réveillé par la pluie pendant la nuit, si après avoir rentré son lit et s'être recouché dans sa maison, la pluie s'arrête, il n'est plus obligé de regagner sa *Soucca*.
2. Lorsque l'on a déménagé sa table ou son lit à cause de la pluie, rav O. Yossef zatsal écrit qu'à partir du moment où l'on achève de transférer les couverts ou couchages jusqu'à la maison, on n'est plus astreint à regagner la *Soucca*, même si on n'a pas encore redressé la table ou le lit.
3. **Actions dégradantes dans la *Soucca*.** Nous expliquons que la directive de vivre dans la *Soucca* comme nous vivons dans notre maison implique aussi de s'y comporter avec dignité, autant que nous nous conduisons dans notre salon lors des occasions solennelles. Ainsi, nous devons d'une part apporter dans la *Soucca* nos meubles et ustensiles importants, mais aussi **nous abstenir de faire des actions répugnantes**. Par ex. il est interdit d'y changer la couche d'un nourrisson. Ou encore, on ne laissera pas un petit enfant y entrer son pot, même s'il est encore propre. [Un pot de bébé a un statut de cuve de toilettes, même propre, et il est défendu de dire une *Berakha* devant]
4. Après les repas, on s'empressera de débarrasser les assiettes sales. Par contre, cette loi ne s'applique pas aux verres utilisés.
5. Lorsque l'on sert un plat, on n'apportera pas dans la *Soucca* les casseroles. Même ceux qui 'osent' servir leurs plats du Shabbat ainsi devront transvaser leurs plats dans de beaux ustensiles, car la plupart des hommes ne servent pas de repas prestigieux ainsi.
6. On ne passera pas par la *Soucca* pour raccourcir son chemin.
7. Selon la loi stricte, il est permis de discuter dans la *Soucca* de sujets profanes, à condition qu'ils soient propres de toute médisance!
8. Un adulte devra s'abstenir de jouer à un quelconque jeu de société, surtout s'il s'agit de jeu de carte ou d'argent. Outre les problèmes de Halakha que présentent ces jeux, il y a en cela une profanation de la sainteté de la *Soucca*.





Hoshaana Raba

Pour plusieurs sacrifices, la Torah prescrit d'apporter, en plus de l'animal, une *Min'ha* – une oblation de blé, ainsi que du vin que l'on verse au coin du *Mizbéa'h* – l'autel. Pour les sacrifices de *Souccot*, la Torah (orale) prescrit de verser sur l'autel **de l'eau** en plus du vin. Puisqu'à *Souccot*, Hashem fixe la quantité de pluie qu'Il déversera sur la terre, nous apportons nous aussi une offrande d'eau afin d'intégrer que Lui seul déverse les bienfaits dans le monde.

Durant tous les jours de *Souccot*, on entourait le *Mizbéa'h* de grandes branches de *Arava* – le saule –, et l'on faisait le tour du *Mizbéa'h*, en implorant Hashem: **Hoshana!** הוֹשִׁיעָה נָא ה' – **De grâce, Hashem secours-nous!** Cette offrande d'eau incluait plusieurs cérémonials, depuis la préparation au puisage de l'eau jusqu'à l'offrande même. Tous ces rituels étaient réalisés avec une joie intense. Le peuple se réunissait chaque jour au *Beit haMikdash*, du milieu de l'après-midi jusqu'au lendemain matin, et chantait et dansait. Et le 7^e jour de *Hol Hamoed*, on contournait le *Mizbéa'h* 7 fois.

Ce jour s'appelle Hoshaana Raba – le grand *Hoshaana*. Son nom marque aussi sa singularité: Hoshana נח (NA=51, en valeur numérique), 'sauve au 51'. Ce jour est le 51^e depuis le 1^{er} Eloul. Le Ari za' l'écrit que durant ces 51 jours de *Teshouva* et de rapprochement à Hashem, nous sommes jugés à 3 reprises: à Rosh Hashana, Kippour, et Hoshaana Raba. Demain soir, dernier jour de *Hol haMoed Souccot*, les verdicts seront transmis aux anges exécuteurs. Les *Rishonim* rapportent qu'un homme peut voir le décret qui lui est destiné à travers la projection de son ombre par la lune. Toutefois, la *Teshouva*, la *Tefila* et la *Tsedaka* ont la force d'annuler tous les décrets. Plutôt que d'essayer de deviner, passivement, ce qui nous attend, prenons plutôt notre avenir en main, en étudiant et priant durant cette nuit! Au petit matin, nous prions *Shaharit*, en faisant les *Hakafot* – les 7 tours autour de l'estrade de la Torah, et frappons ensuite la terre avec la *Arava*, pour accomplir l'usage de la *Hoshaana Raba*.





1. Au matin de Hoshaana Raba, après la prière, nous avons l'usage de faire les 7 *Hakafot* – les tours autour du *Sefer Torah*. A ce moment solennel, nous saisissons les 4 espèces du *Loulav*, et implorons Hashem de daigner sortir Son peuple d'exil, et prions ensuite pour la pluie et les récoltes de la nouvelle année.

Nous faisons ces *Hakafot* en souvenir des 7 tours que l'on faisait autour du *Mizbéa'h*. Or, depuis la destruction du *Beit haMikdash*, notre seul moyen d'expié nos fautes est l'étude de la Torah. Nous tournons de ce fait autour du *Sefer Torah*, qui symbolise le *Mizbéa'h*.

2. Après les *Hakafot*, on prend des branches de *Arava* [saule], et on frappe le sol. Les *Gueonim* expliquent la raison de cette coutume. Durant la fête de *Souccot*, les *Bnei Israël* accomplissent de nombreuses Mitsvot – les 4 espèces du *Loulav*, la *Soucca*, et surtout, la Mitsva de se réjouir pendant la fête. Si le Satan tente pendant ces jours d'éveiller la rigueur d'Hashem, ces Mitsvot parviennent à le faire taire. Mais à l'approche de la fin de la fête, comment parvenir à étouffer ses accusations? Grâce aux feuilles de saule ! Ces feuilles ressemblent en effet à une bouche, et représentent la bouche du Satan. Nous frappons ces bouches par terre avec joie, en implorant Hashem que les bouches qui tenteront de nous nuire soient écrasées immédiatement.

3. Selon la loi stricte, on peut accomplir cette coutume avec une seule branche de *Arava* qui mesure 29,6cm, et a ne fût-ce qu'une seule feuille à sa tête. Toutefois, l'usage est de suivre le Ari za'l, qui préconise de prendre 5 branches de *Arava* bien fournies. Il est préférable de les attacher ensemble auparavant, avec une jolie attache, ou avec une branche de saule.

4. Selon le Ari za'l, il faut frapper 5 fois à même la terre, et non sur un sol recouvert. Certains ont l'habitude de frapper violemment, jusqu'à ce que quelques feuilles tombent. A priori, on secouera les branches avant de les frapper par terre.





5. Les femmes n'ont pas l'usage de frapper la *Arava* par terre.
6. A priori, on ne prendra pas les branches de *Arava* du *Loulav* pour accomplir l'usage de la *Hoshana Raba*. Par contre, l'on pourra utiliser, si nécessaire, les branches de celui qui a déjà accompli sa Mitsva de *Arava*.
7. Après la *Hoshana Raba*, **la loi stricte permet de jeter les branches de *Arava***. Idem pour les 4 espèces du *Loulav*, ainsi que le *Skhakh* de la *Soucca*, ou pour tout autre objet avec lequel on a accompli une Mitsva. Par contre, il est interdit d'en faire un usage dégradant. Toutefois, dans la mesure du possible, il est **souhaitable d'essayer de réutiliser ces objets de Mitsva pour en faire une autre Mitsva**. Par ex. beaucoup ont l'habitude de conserver le *Loulav* et de le brûler à Pessah lorsqu'ils cuisent les *Matsot* ou pour brûler le *Hamets*.
8. Il est interdit de consommer le *Etrog* –cédrot– jusqu'à la fin de Souccot. De même, on ne démontera pas la *Soucca* pendant Souccot.

Shemini Atseret

1. Ce soir, à la sortie de *Hoshana Raba*, nous célébrerons le dernier jour de fête de **Shemini Atseret**. On ne mentionnera plus dans la *Amida*, le *Kidoush* et le *Birkat Hamazon* la fête de Souccot, mais celle de Shemini Atseret. Celui qui s'est trompé devra se reprendre.

Dans le *Kidoush*, on dira la *Berakha* de *Shehéhyanou*, car Shemini Atseret est **une nouvelle fête, indépendante de Souccot**.

2. Les habitants d'Israël célébreront à Shemini Atseret la *Sim'hat Torah*, l'achèvement d'un cycle de lecture de la Torah.

Les habitants de *Houts Laarets* fêteront quant à eux 2 jours de Shemini Atseret. Le 1^{er} jour, on continuera à consommer les repas dans la *Soucca*, **sans prononcer de *Berakha*** [CHOU-AR CH.668]. Plusieurs décisionnaires exemptent de dormir dans la *Soucca*. De même, on pourra manger fruits et gâteaux en dehors de la *Soucca*. Quant à *Sim'hat Torah*, on célébrera l'évènement au 2^e jour – jeudi soir et vendredi.





1. Pour chaque cycle d'étude de Torah achevé, nous avons l'usage de marquer l'évènement en nous réjouissant. Aussi, à Sim'hat Torah, puisque nous achevons la lecture du *Sefer Torah*, nous marquons l'évènement par des chants et danses avec la Torah.

Selon le Zohar, il est encore possible d'annuler un mauvais décret de *Hoshana Rabba* en nous réjouissant à Sim'hat Torah ! Le *Mishna Beroura* rapporte que le Ari zal et le Gaon de Vilna ont atteint leur niveau parce qu'ils s'exaltaient et dansaient de toutes leurs forces devant la Torah en ce jour! Celui qui se réjouit pour l'honneur de la Torah aura le mérite d'avoir des enfants *Talmidei 'Hakhamim* [érudits].

2. On a l'habitude de faire 7 *Hakafot* –tours de la *Bima* [estrade du *Sefer Torah*]– le soir et le jour de Sim'hat Torah, en implorant Hashem de nous accompagner le long de cette nouvelle année par le mérite de ses 7 *Tsadikim* – les 3 Patriarches, Moshé, Aharon, Yossef et David. Selon le Rashash, un *Sefer Torah* sera constamment posé sur la *Bima*, et un *Talmid Hakham* restera à côté de lui.

3. De manière générale, à chaque fois qu'un *Sefer Torah* ou un *Talmid Hakham* passe devant nous, nous avons le devoir de nous lever en son honneur. Selon la loi stricte, cette loi s'applique aussi pour les *Hakafot* de Sim'hat Torah. Même si elles durent plusieurs heures, il faut rester debout tant que le *Sefer Torah* est transporté. Les décisionnaires tolèrent néanmoins de s'asseoir pour 2 raisons:

- d'une part, la *Halakha* permet de nous asseoir dès que le *Sefer Torah* arrive à sa place, même si celui qui le transporte est encore debout. En l'occurrence, le cercle dans lequel on danse avec le *Sefer* peut être considéré comme sa place.

- d'autre part, si ceux qui dansent font une ronde autour du *Sefer*, il y lieu de les considérer comme une *Mé'hitsa* – une barrière.

On ne s'appuiera toutefois sur ces permissions qu'en cas de force majeure, pour une personne âgée ou un malade par exemple.

Habitants d'Israël attention : **suite des lois de Sim'hat Torah demain**





1. La coutume veut qu'à Sim'hat Torah, chaque homme présent à la synagogue monte à la Torah, et que l'officiant reprenne la lecture de quelques versets. On veillera à ce que 9 personnes écoutent la *Berakha* sur la Torah de celui qui monte.

2. Il est permis d'apporter un 2^e *Sefer Torah* dans une autre salle, et d'y faire monter une partie du public pour ne pas passer plusieurs heures de lecture. Comme précédemment, **il faut impérativement que 9 adultes répondent à la *Berakha* de celui qui monte à la Torah.**

3. Pendant Shabbat et *Yom Tov*, il est interdit de jouer d'un instrument de musique, ni même de danser ou de taper des mains. Toutefois, pour *Sim'hat Torah*, il est autorisé de danser et taper des mains, même lorsque *Sim'hat Torah* tombe un Shabbat. Il est néanmoins interdit de jouer d'un quelconque instrument de musique. Il est même défendu d'instaurer un rythme avec les *Rimonim* – les cloches du *Sefer Torah*.

4. Concluons par une citation du Rambam (fin des lois de *Soucca*):

« La joie qu'un homme doit éveiller en son cœur en accomplissant une Mitsva, ainsi que l'amour pour son créateur, sont des composantes essentielles de la Avodat Hashem [le service divin]. Quiconque se prive de cette joie est déplorable, comme le dit le verset [au sujet des malédictions]: 'Parce que tu n'as pas servi Hashem ton Dieu avec joie et exaltation...' Celui qui se considère trop distingué pour exprimer son ardeur pour Hashem en public est un fauteur et un sot. Le roi Shlomo dit à son sujet: 'Ne cherche pas la gloire devant le Roi!' Tandis que celui qui passe outre son rang pour laisser libre cours à son exaltation est honorable, car il aime Hashem de tout son cœur. Ainsi, le roi David dit: 'Et je m'humilierai volontiers davantage et me ferai petit à mes propres yeux'. Il n'y a de plus grande distinction que de s'exalter devant Hashem, comme il est dit: 'Le roi David sautait et dansait devant Hashem'. »





5779 est une année bissextile. Soit, 7 mois d'hiver séparent Souccot de Pessa'h. La configuration est idéale pour proposer une étude continue sur un thème sans grande interruption ! Comme nous le rapportons dans l'édito, nous prévoyons *Beezrat Hashem* d'étudier le thème des *Berakhot*, auquel le Choul'han Aroukh ^[OR HAHAIM] consacre quelque 65 chapitres – du ch.166 au ch.231 ! Commençons cette étude par un bref survol des lois de la *Netilat Yadaïm*, avant d'entamer le thème essentiel de ce mois-ci : le début du repas et la *Berakha* de *haMotsi*.

Netilat Yadaïm

1. Avant de consommer du pain, nos Maîtres ont instauré la Mitsva de *Netilat Yadaïm* – l'ablution des mains. On réalise la *Netilat Yadaïm* en versant sur les mains une quantité d'eau propre de 86cL, à partir d'un verre ou d'un ustensile.

2. Après avoir versé cette quantité d'eau, avant de se sécher les mains, on dit la *Berakha* de ***Asher Kideshanou beMitsvotav vêtsivanou Al Netilat Yadaïm*** – [...] ***qui nous a sanctifiés par Ses Mitsvot, et nous a ordonné l'ablution des mains.***

3. La Mitsva de *Netilat Yadaïm* nous incombe à partir du moment où l'on prévoit de **manger une quantité de pain d'un *Kabeitsa*** [le volume d'un œuf d'époque] = **54cm³**, que l'on a l'usage de convertir en 54g.

Celui qui consomme une quantité de pain inférieure, mais qui est tout de même **supérieure à 27cm³**, devra aussi se laver les mains, mais **ne dira pas la *Berakha* de *Al Netilat Yadaïm*.**

Tandis que celui qui mange une quantité de pain inférieure à 27cm³ n'a pas besoin de se laver les mains, selon la loi stricte. [CHOU-AR CH.158 §2-3]

Précisons qu'il devra tout de même dire la *Berakha* de *haMotsi* sur le pain, car l'on a le devoir de dire une *Berakha* sur un aliment même lorsque l'on ne goutte qu'une petite miette, à partir du moment où l'on tire un profit de cette consommation.





1. La Mitsva de *Netilat Yadaïm* d'avant le repas a été instaurée à partir des lois de pureté qui étaient en vigueur à l'époque du *Beit haMikdash*, lorsque les *Cohanim* mangeaient les sacrifices et la *Terouma*. La *Netilat Yadaïm* est donc **une purification des mains**.

A notre époque, la plupart des lois de pureté ne peuvent plus être respectées, du fait que nous ne possédons plus les cendres de la vache rousse pour nous purifier de la plus grave des impuretés – la *Toumeat Met* qui se transmet au contact des morts.

Les lois de purification des mains présentent de ce fait une certaine originalité: nos Maîtres ont instauré de purifier nos mains avant de manger, alors que, concrètement, tout notre corps –et nos mains aussi!– demeure impur.

[Remarquons toutefois que la 'purification partielle' existe parfois dans certaines lois de pureté, notamment chez la *Nida* –la femme menstruée– qui se purifie au *Mikvé* pour devenir permise à son mari, bien que cette purification ne parvienne pas à supprimer la *Toumeat Met*.]

Ainsi, nous évoquerons des cas de *Netila Pessoula* –ablution invalide– parce que l'eau censée purifier les mains a été souillée, bien qu'objectivement, toutes les eaux de *Netilat Yadaïm* que nous utilisons soient de toute façon impures!

2. Une règle élémentaire dans les lois de *Toumea* est que l'impureté se communique entre 2 objets par contact, surtout lorsque l'un d'eux est mouillé. D'une certaine manière, nous pouvons dire que l'eau est conductrice d'impureté. [Tandis que 2 objets secs ne communiquent pas toujours leur impureté; cela dépend du niveau d'impureté et de la nature des objets – s'il s'agit d'ustensiles, d'aliments, ou d'hommes.]





Question: Comment faire la *Netilat Yadaïm*?

Réponse: Il faut se laver les mains avec un *Keli* –ustensile–, qui contient au moins un 86mL, en utilisant une eau propre, qui n’a pas déjà été utilisée – ni pour une *Netilat Yadaïm*, ni pour tout autre usage, tel que le rinçage d’un fruit.

On commence par s’assurer de n’avoir aucune saleté sur les mains qui fasse écran entre l’eau et la main. Une femme qui ôte toujours ses bagues des doigts avant de faire un travail salissant –pétrir du pain par ex.– veillera là aussi à ôter ses bagues avant la *Netilat Yadaïm*. [Par contre, une femme qui garde **toujours** ses bagues aux doigts n’a pas besoin d’ôter ses bagues. (Cf. OR LETSION II p.93)]

On prend le *Keli* de la main gauche pour rincer la main droite. [C’est un bon usage de le saisir d’abord de la main droite, et de le transmettre à la main gauche.] On verse suffisamment d’eau pour mouiller toute la main – les doigts, la paume et le dos de la main, jusqu’à l’os du poignet. Sans s’interrompre, on réalise une 2^e ablution sur cette même main [et même une 3^e fois selon la Kabbale]. Puis on saisit le *Keli* de la main droite, et on lave ainsi la main gauche. On lève alors les mains, et récite la *Berakha* de *Al Netilat Yadaïm*. Puis on s’essuie les mains, et on se hâte de réciter la *Berakha* sur le pain sans s’interrompre.

Il faut savoir que les règles de pureté des mains sont complexes, mais que **l’on évitera de nombreux problèmes en versant d’un coup sur chaque main une quantité d’eau d’au moins 86mL**. [Selon la loi stricte, il ne sera alors plus nécessaire de faire une 2^e ablution, ni même de lever les mains au moment de réciter la *Berakha*.] Il sera souhaitable de toujours verser au moins 2 fois 86mL sur chaque main. D’autant plus que la Guemara assure beaucoup de bienfaits à celui qui accomplit largement la Mitsva de *Netilat Yadaïm* d’avant la consommation du pain. Pour la suite de notre étude, nous n’aborderons que les cas de *Netilat Yadaïm* non valides alors que ces précautions ont été respectées.





1. Question: Nous rapportons qu'il faut verser l'eau de *Netilat Yadaïm* sur toute la main, de l'os du poignet jusqu'au bout des doigts. Est-il permis de recouvrir cette surface en 2 ablutions ?

Réponse: A priori, il faut rincer toute cette surface en une fois. A posteriori, la *Netila* en 2 temps peut être validée, à la stricte condition **que la main demeure bien mouillée entre la 1^{ère} et la 2^e ablution.** – C.-à-d. que sur toute la surface rincée la 1^{ère} fois, il reste assez d'eau pour qu'en posant le doigt dessus, il se mouille au point de pouvoir imbiber à son tour un linge. [Il suffira alors de continuer de verser de l'eau à l'endroit resté sec uniquement; il n'est pas nécessaire de relaver toute la main.]

2. Question: Lorsque la main n'est plus considérée comme mouillée, suffit-il de verser de nouveau 86mL d'eau d'un coup sur toute la main? Ou bien, faut-il se sécher complètement la main auparavant?

Réponse: Il suffit de verser de nouveau 86mL sur toute la main, sans la sécher auparavant.

3. Question: Quel liquide peut-on utiliser pour faire la *Netilat Yadaïm*?

Réponse: Les lois de l'eau impropre à la *Netila* sont nombreuses [Cf. CHOU-AR. CH.160]. Retenons quelques points essentiels:

- **De l'eau sale** au point de ne pouvoir être bue par un chien est inadéquate. Ainsi, on ne fera pas de *Netilat Yadaïm* avec de l'eau qui est trop trouble, ni avec de l'eau de mer. De même, on évitera a priori de se laver les mains avec de l'eau trop chaude.
- **De l'eau qui a changé de couleur.** A posteriori, on pourra se laver les mains avec une boisson qui contient de l'eau, telle que du Coca. On tolèrera même un pur jus de fruit [IBID.512]. Précisons qu'il n'y a aucune contre-indication à se laver les mains avec de l'eau pétillante, même si elle est aromatisée, tant qu'elle est transparente.
- **De l'eau de récupération.** Si on a effectué un travail avec de l'eau, il est interdit de l'utiliser pour la *Netilat Yadaïm*. Par ex. si on rince un fruit au-dessus du *Keli*, on ne pourra utiliser cette eau.





Question: Nous rapportons qu'il faut utiliser un *Keli* –ustensile– pour faire la *Netilat Yadaïm*. Quelles sont les caractéristiques de ce *Keli* ?

Réponse: Ce sujet est lui aussi vaste dans le Choul'han Aroukh [Ch.159]. Rapportons quelques lois usuelles:

- a. Il doit être **entier**. Si le *Keli* est ébréché ou troué, il perd son statut de *Keli*. [Précisons que ce *Keli* est tout de même valide jusqu'au niveau de la brèche, et qu'il est utilisable en versant l'eau **par ce trou**. Mais les mises en garde de ce cas sont complexes, et il vaut mieux se passer d'utiliser un tel ustensile.]
- b. Les décisionnaires contemporains discutent sur le statut d'un **verre jetable**. Rav B-T Aba Shaoul zatsal prouve que, halakhiquement, un ustensile que l'on ne prévoit pas d'utiliser de manière permanente n'a pas un statut de *Keli*, et **défend de ce fait de faire la *Netilat Yadaïm* avec un verre en plastique jetable**. Il propose tout de même une astuce pour les cas de force majeure: prévoir de réutiliser le verre plusieurs fois avant de le jeter. En cas de grande nécessité, on pourra tout de même s'appuyer sur les avis qui considèrent le verre jetable comme un *Keli*.
- c. Quant à se laver les mains avec **une bouteille –que l'on prévoit de réutiliser**, comme précédemment–, cette *Netila* est **valable**. On suivra les mises en garde suivantes: Si le goulot de la bouteille permet de verser assez d'eau pour mouiller toute la main d'un coup, elle peut être utilisée **a priori**. Si la main ne peut se faire mouiller d'un coup, on exercera une petite pression sur la bouteille, ou encore, on la secouera un peu, afin de faire jaillir plus d'eau. Et **a posteriori**, la *Netila* sera valable même si on n'a pas secoué la bouteille.
- d. Retenons donc qu'en excursion, si l'on manger un sandwich, il est préférable de faire la *Netilat Yadaïm* avec une bouteille en plastique que l'on prévoit de réutiliser, plutôt qu'avec un verre en plastique que l'on jettera tout de suite après.





Question: Dan fait *Netilat Yadaïm* et prononce la *Berakha*. Son petit frère –qui ne s’est pas lavé les mains– lui tend une serviette, et touche sa main mouillée. Dan doit-il recommencer sa *Netilat Yadaïm*?

Réponse: La *Netila* a été invalidée selon plusieurs décisionnaires. **Dan devra donc se laver de nouveau les mains, mais ne redira pas la *Berakha*.** Précisons que l’âge du petit frère ne modifie en rien cette loi.

Explications:

a. La *Netilat Yadaïm* n’est pas qu’une mesure d’hygiène, mais **une purification des mains**. Une main qui n’a pas subi de *Netilat Yadaïm* est impure, et souillera la main pure lorsqu’elle entrera en contact avec elle si elle est mouillée – selon le principe cité que l’eau conduit l’impureté.

b. Précision importante: **seule l’eau de *Netilat Yadaïm* conduit l’impureté d’une main à l’autre**. Autrement dit, une main impure ne souille une main pure que par l’intermédiaire de l’eau de *Netilat Yadaïm*, et non par une simple eau. Soit, si après s’être purifié et séché ses mains, Dan touche de l’eau puis la main de son frère, il ne devra pas refaire de *Netilat Yadaïm*.

Pour aller plus loin... Cette loi découle de l’originalité de cette Mitsva, qui consiste à purifier les mains alors qu’objectivement, les mains et l’eau utilisée étaient et demeurent impures. D’une certaine mesure, la *Netilat Yadaïm* est une ‘mise en scène’ de purification. Nos Maîtres n’ont de ce fait exigé la rigueur des lois de pureté qu’au moment de la *Netilat Yadaïm*. [Nous reviendrons sur ce principe demain.]

c. Notons que **certains** considèrent le fait de verser **86mL d’un coup** sur une main comme **la fin** de la purification, et l’eau de *Netila* restée sur la main ne peut donc plus conduire l’impureté. C’est la raison pour laquelle Dan ne dira pas de *Berakha* lorsqu’il refera la *Netila*.

d. Concernant l’âge du petit frère, puisque les lois de pureté s’appliquent même sur les nourrissons, ses mains peuvent souiller celles de l’adulte.





Question: Avant de faire *Netilat Yadaïm*, faut-il veiller à ce que les mains soient parfaitement sèches?

Réponse: Selon la loi stricte, il n'est pas requis de les sécher, sauf si l'une d'elles s'est faite mouiller par une eau de *Netilat Yadaïm*. Par ex. si une personne qui a déjà fait *Netilat Yadaïm* projette une goutte d'eau sur sa main. Ou bien, s'il touche les mains d'une personne qui a fait *Netila* et ne s'est pas encore essuyé les mains- comme appris hier.

Notons tout de même que **certains requièrent de toujours s'essuyer les mains** avant la *Netilat Yadaïm*, quelle **que soit l'origine de cette eau**. Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'agir ainsi.

Explications:

- a. Seule l'eau de *Netilat Yadaïm* est conductrice d'impureté. L'autre avis évoqué considère quant à lui que **toute eau qui est en contact avec la main au moment de la *Netila*** est conductrice.
- b. Insistons sur le fait qu'il faille **impérativement essuyer cette eau impure**. Il n'est pas possible de supprimer l'impureté en versant de l'eau pure. En effet, l'eau conductrice qui entrera en contact avec la main non lavée deviendra elle-même impure, et souillera à son tour toute eau que l'on verserait sur elle pour la supprimer. L'unique solution est donc de **se sécher parfaitement les mains avant de recommencer la *Netila***.
- c. Idem pour celui qui se lave une 1^{ère} main, puis touche machinalement l'autre main avant de la laver. Il devra nécessairement **s'essuyer les 2 mains et recommencer sa *Netila***. De même, si après avoir souillé ses mains, **des gouttes d'eau impure se posent sur le *Keli***, il faudra essuyer ces parties mouillées.

Ce cas se produit souvent lorsque l'on se lave les mains à l'aide d'un simple verre qui n'a pas d'anse; **un homme non averti se touchera à coup sûr ses 2 mains** lorsqu'il fera passer le verre de la main gauche à la droite! Il faudra alors s'essuyer les mains et les parties du verre touchées par cette eau de *Netila* impure, et recommencer la *Netila*!





1. **Question:**

Celui qui est à la mer et n'a pas d'eau potable, peut-il faire *Netilat Yadaïm* avec l'eau de la mer?

Réponse:

Une eau qui ne peut pas être bue par un chien n'est pas apte à faire la *Netilat Yadaïm*. Il existe toutefois une solution simple: **tremper les mains dans la mer, sans utiliser de Keli** – ustensile. Un ashkénaze dira alors la *Berakha* de *Al Tevilat Yadaïm*.

Explication:

Nous précisons que le principe de la *Netilat Yadaïm* est une **purification** des mains, et non un acte d'hygiène. Ainsi, le meilleur moyen de les purifier est de les introduire dans la mer ou dans un *Mikvé*, là où l'homme peut purifier tout son corps ! Or, la Torah n'a pas prescrit qu'une eau de *Mikvé* doit être bue par un chien. En revanche, le mode de purification par *Netilat Yadaïm* – en **versant** l'eau – a été instauré par nos Maîtres, qui l'ont **pour certains détails** assimilé à une règle d'hygiène. Notamment, **la nécessité d'utiliser de l'eau buvable**.

Ainsi, l'eau de mer n'est pas apte à faire la *Netilat Yadaïm* – si on la verse à partir d'un *Keli* –, tandis que l'on peut sans problème y purifier les mains en les trempant. Notons aussi qu'il suffit dans ce cas de ne tremper les mains dans la mer qu'une seule fois.

2. Et une petite loi pour les skieurs... Il est aussi possible de tremper les mains dans la neige, car **la neige tombée par terre à un statut de Mikvé**, même sous forme de flocons. Il faudra juste veiller à ce que les mains soient entièrement recouvertes, et que l'endroit où on les trempe soit rattaché à une quantité de neige de 40 *Séah* – soit quelques 330L de neige – de quoi l'entasser pour former un parallépipède-rectangle de 48cm x 48cm x 144cm [1 *Ama* = 48cm].

Par contre, si l'on veut utiliser la neige pour la verser à partir d'un *Keli*, il faudra nécessairement l'écraser jusqu'à la rendre liquide.





1. **Question:** S'il y a une coupure d'eau, est-il permis de manger sans faire la *Netilat Yadaïm* ?

Réponse: Tant que l'on peut obtenir de l'eau **dans un périmètre de 18 min de marche [aller, c.-à-d. qu'il ne reviendra s'installer manger que dans 36 min!]**, on a le devoir d'aller s'en procurer. Si l'on n'a aucun moyen d'obtenir de l'eau, on pourra manger sans *Netilat Yadaïm*, **en s'enveloppant les 2 mains dans un linge ou dans un sachet plastique.**

Rappelons qu'en cas de nécessité, il est permis de se laver avec du jus de fruit, ou même du vin. Il suffit aussi d'utiliser 86mL de liquide pour les 2 mains – soit moins de la moitié d'un verre en plastique de 180mL. Il faudra **nécessairement** le verser 2 fois sur chaque main. Ou encore, rapprocher les 2 mains et demander à quelqu'un de verser doucement et sans interruption les 86mL, en se frottant les mains afin que le liquide s'étende sur toutes les mains – du poignet jusqu'aux doigts.

Explications:

- a. Le périmètre de 18 min de marche est une mesure commune à plusieurs domaines de Halakha pour dispenser quelqu'un d'une Mitsva – telle que l'obligation de prier en public¹.
- b. Quant au devoir d'envelopper les mains dans un linge, il faut savoir que la Mitsva de *Netilat Yadaïm* implique aussi un **interdit de toucher le pain pendant le repas si l'on n'a pas fait *Netila***. Ainsi, lorsqu'il n'est pas possible de faire la *Netila*, il reste malgré tout interdit de toucher le pain !

Afin de ne pas s'oublier et toucher machinalement le pain avec des mains impures, nos Maîtres ont dans ce cas requis de s'envelopper les mains dans un linge ou sachet plastique.

Insistons sur le fait **que l'on ne peut pas se contenter d'envelopper le pain**. Nos Maîtres n'ont toléré de n'envelopper **que les mains**, afin de rappeler l'interdit de toucher le pain avec les mains non lavées.

1- Précisons que celui qui est **en déplacement** n'est dispensé de ces Mitsvot que s'il n'obtient pas le nécessaire même **après 72 min** de route, puisqu'il prévoit de toutes façons de continuer son chemin.





Question: Si on a un pansement sur la main, comment procéder pour faire la *Netilat Yadaïm* d'avant le repas?

Réponse: Cela dépend de l'état de la blessure. Si elle est importante, et qu'il est difficile de retirer le pansement, il suffit de faire la *Netila* sur la partie découverte de la main, **en versant d'un coup 86mL** d'eau. On veillera particulièrement à ce que l'eau atteigne **toutes les parties découvertes**, même autour du pansement. Il n'est cependant pas nécessaire de laver le pansement. Si le pansement est sale, il est souhaitable de le recouvrir d'un linge propre ou sachet **après** la *Netila*.

Si la blessure n'est pas importante, et que l'on peut retirer le pansement sans gêne particulière, on sera obligé de le retirer – **même si on n'aura pas de pansement à remettre** ensuite. Sauf si le pansement est **très bien collé**, et qu'il ne risque pas de tomber ou bouger pendant le repas.

Explication: Le paramètre qui génère cette loi **n'est pas la gêne occasionnée** en retirant le pansement. D'ailleurs, lorsque la blessure n'est pas importante, on a le devoir de le retirer même si on n'a pas de pansement de rechange ! La différence entre ces 2 cas dépend plutôt de **l'interdit de toucher le pain pendant le repas sans *Netilat Yadaïm***.

Soit : nos Maîtres ont considéré la partie de la main bandée comme amputée – et l'ont donc exemptée de *Netila*. Mais s'il y a un risque que ce pansement tombe pendant le repas, ou qu'on le retire machinalement, il devient obligatoire de le retirer pour se laver la main en dessous.

Ainsi, pour une blessure qu'il ne faut pas découvrir, il est permis de laisser le bandage et de se laver autour. Mais pour une petite blessure que l'on risque de découvrir, il faut décoller le pansement pour se laver en dessous, sauf si le pansement est très bien collé.

Précisons que si le pansement tombe pendant le repas et qu'on le remet en ne recouvrant pas toute la surface initiale, il faudra refaire la *Netilat Yadaïm* sur toute la main.





Interrompons notre étude sur la *Netila* pour préciser les lois de la **prière pour la pluie**, que les **habitants d'Israël commenceront à prononcer après-demain soir**.

1. Dans la 2^e *Berakha* de la *Amida*, nous glorifions Hashem en reconnaissant Sa puissance, qu'Il domine toutes les forces du monde et peut ressusciter les morts. Puisque la saison des pluies commence vers *Souccot*, nous louons Hashem depuis *Shemini Atseret* sur les bienfaits qu'Il nous épanche en nous envoyant la pluie et du vent, par lesquels Il donne la vie aux végétaux, rappelant ainsi Sa capacité à faire revivre les morts. Néanmoins, nous ne commençons à demander la pluie dans notre prière que plus tard: **en Israël, le 7 Heshvan**, et en **'Houts Laarets, dans la nuit du 4 au 5 décembre**, soit 60 jours après la *Tekoufat Tishrei* – l'automne selon l'astronomie juive.

2. La prière pour la pluie consiste à ajouter dans la 9^e *Berakha* de la *Amida* de *Barekheinou*... **'veTen Tal ouMatar Al Pnei haAdama'** – *Donne la rosée et la pluie sur la surface de la terre*. Les séfarades ont l'usage de réciter un texte différent de la prière en été – *Barekh Aleinou*, tandis que les ashkénazes ajoutent cette phrase dans le texte habituel.

3. Pourquoi ne prions-nous pas pour la pluie depuis *Shemini Atseret*, autant qu'à Pessa'h nous cesserons de dire *'veTen Tal ouMatar'* en même temps que *'Mashiv Haroua'h'* ?

La *Guemara* rapporte qu'il aurait en effet été plus juste de prier ainsi, car la terre en Israël a besoin de beaucoup d'eau. Cependant, les habitants du pays pèlerinaient chaque année à Jérusalem pendant *Souccot*. Pour encourager leur zèle, nos Maîtres instaurèrent de ne prier pour la pluie qu'une fois tous les pèlerins revenus chez eux, soit 15 jours plus tard. En revanche en Babylonie –où la terre était naturellement humide et ne nécessitait que peu de précipitations–, nos Maîtres instaurèrent de demander la pluie plus tard. Depuis, tous les juifs de *'Houts Laarets* suivent l'usage de Babylonie, et commencent à prier pour la pluie dans la nuit du 4 au 5 décembre.





1. Que faire si on omet de dire 'Barekh Aleinou ... veTen Tal ouMatar'?

- Tant que l'on n'a **pas achevé la Berakha de Mévarekh Hashanim**, on se reprendra. Toutefois, si on ne se reprend pas, mais qu'on ajoute 'veTen Tal ouMatar Liverakhd' à l'endroit où l'on réalise l'omission, on s'est acquitté.
- Si on a déjà dit **Baroukh Ata Hashem**, on achèvera 'Mévarekh Hashanim' immédiatement. Quant à la conduite à adopter ensuite, les avis sont partagés: certains pensent qu'il faut dire tout de suite les mots 'Ten Tal ouMatar Liverakhd' avant de continuer *Teka Beshofar*. D'autres pensent qu'il faut attendre d'arriver à *Shéma Koleinou*, et d'ajouter 'veTen Tal ouMatar Liverakhd' avant de dire 'Ki Ata Shoméa ...'.
Pour la marche à suivre, cela dépend de chacun: si l'on est sûr de s'en souvenir quand on arrivera à *Shema Koleinou*, il vaut mieux l'insérer là-bas. Mais si on risque d'oublier une seconde fois, on la dira immédiatement, avant de continuer *Teka Beshofar*.
- Si on ne s'en souvient qu'**après avoir commencé Retsé**, il faudra reprendre depuis *Barekh Aleinou*. Et si on a fini la *Amida*, il faudra recommencer toute la *Amida*.

2. Comment doit procéder celui qui voyage entre Israël et la France ou tout pays de 'Houts Laarets pendant cette période?

- Un **Français qui se rend en Israël** après le 7 'Heshvan dira 'Barekh Aleinou ... veTen Tal ouMatar' dans la *Amida* tant qu'il sera en Israël. Et lorsqu'il rentrera avant le 4 décembre, il dira 'Barekhenou ... Veten Berakhd'. Il sera tout de même souhaitable qu'il dise à son retour, lorsqu'il arrivera à *Shema Koleinou*, '**veTen Tal ouMatar liverakha beErets Israël, Ki Ata Shoméa Tefilat ...**'
- Un **habitant d'Israël qui voyage à l'étranger après le 7 'Heshvan** continuera à dire *veTen Tal ouMatar*, comme il le dit au pays.
- Par contre, s'il est **à l'étranger depuis le 7 'Heshvan** et prévoit de rentrer en Israël dans l'année, les avis sont discutés. Les décisionnaires préconisent de continuer à dire *Barekhenou*, mais d'insérer '*veTen Tal Oumatar beErets Israël* dans *Shoméa Tefila*.





Interruption entre Netilat Yadaïm et haMotsi (CHOU- AR. CH.166)

Question: A un grand Shabbat familial, David se lave les mains et regagne sa place, mais doit beaucoup patienter jusqu'à ce que tous achèvent leur *Netilat Yadaïm* et viennent s'installer à table. Pendant cette attente, peut-il discuter avec son voisin de table?

Réponse: Il est **défendu de discuter**.

Quant à dire **quelques mots uniquement, la loi stricte tolère**, même si ces mots n'ont aucune utilité pour le repas. Notons qu'il est tout de même préférable de ne rien dire, ni même de communiquer avec des signes de la main, mais d'attendre patiemment que le chef de famille récite la *Berakha* et distribue le pain à chacun, car certains interdisent de parler entre la *Netila* et *haMotsi*.

Si l'on constate qu'il manque un aliment ou ustensile nécessaire pour le repas, il sera permis de demander à quelqu'un de l'amener, même si cet objet n'est pas indispensable pour la *Berakha* de *haMotsi*.

Explications:

a. Heisse'h haDaat – laisser son esprit s'évader. Lorsque l'on dit une ***Berakha* sur un aliment** ou sur une Mitsva, il est défendu de s'interrompre entre la *Berakha* et l'action. Par ex. après avoir dit *Boré Peri haEts* sur un fruit, il faut impérativement le goûter **de suite** – si possible même, dans les 2 secondes qui suivent la *Berakha* – sans parler ou faire une action qui n'est pas essentielle pour la consommation du fruit, telle que transmettre un objet à quelqu'un.

La *Halakha* distingue différents degrés d'interruption. Certaines interruptions sont tolérées, d'autres sont interdites mais n'invalident pas a posteriori la *Berakha* récitée, et d'autres imposent de redire la *Berakha*. De manière générale, ces niveaux dépendent de la concentration requise pour réaliser l'action. Nous évoquerons quelques exemples concrets plus tard.

A suivre...





Rappel : Après avoir récité une *Berakha* sur un aliment, il faut le goûter immédiatement, sans aucune interruption.

b. La *Guemara* enseigne qu'il faut veiller à ne pas s'interrompre **entre la *Netilat Yadaïm* et la *Berakha de haMotsi*** sur le pain. Reste à savoir si ces règles sont aussi strictes que l'interruption entre la *Berakha* et la consommation d'aliments. Ce sujet fait l'objet d'une discussion :

- Certains pensent que le principe est le même, avec une remise quant au temps requis a priori : **12 secondes** – le temps requis pour marcher 22 coudées [10,5m] entre le robinet et la table. Lorsque l'on doit malgré soi attendre ou marcher une plus longue distance, cette attente ne fait pas interruption a posteriori **puisqu'elle est inévitable**, autant qu'il est permis de parler **si besoin est** entre la *Berakha* et la consommation du fruit. Mais cet avis **interdit formellement de s'interrompre inutilement**, en communiquant avec les mains, lisant des yeux, ou en traînant pour rien.
- D'autres pensent que l'interruption entre la *Netila* et *haMotsi* est moins sévère ; il est certes défendu de faire une action importante –qui requiert concentration ou minutie, ou encore de discuter longuement d'un sujet. Mais cet avis permet néanmoins de faire **une petite action** ou **d'échanger quelques mots**, tant que l'on ne peut pas débiter le repas.

c. Concrètement, c'est ce dernier avis qui fait loi, et il est donc permis d'échanger quelques mots, ou de faire une petite action entre la *Netila* et la *Berakha de haMotsi* [CHOU-AR CH.166]. Par contre, il est **défendu de faire une action qui demande minutie**. A titre indicatif, les décisionnaires évoquent le cas de celui qui verse un liquide à une mesure précise.

[SHAAR HATSIOUN §1]

Précisons tout de même que le Choul'han Aroukh préconise si possible de s'acquitter du 1^{er} avis et de ne s'interrompre d'aucune manière. D'autant plus que le *Yeroushalmi* enseigne que celui qui garde cette mesure est assuré d'une protection spéciale durant ce repas. [Cf. TOUR]





1. Question: Après *Netilat Yadaïm*, est-il permis d'assaisonner une salade ou de sortir un plat du réfrigérateur pour l'apporter à table ?

Réponse: Ces lois découlent du développement d'hier. Soit:

- a. si elles demandent concentration ou minutie, elles sont interdites. Par ex. si l'on assaisonne en mesurant les ingrédients avec une cuillère rase, ou bien, s'il faut longuement chercher le plat dans le réfrigérateur. De même, il est défendu de préparer un biberon de bébé, puisqu'il faut mesurer l'eau et le lait en poudre.
- b. à l'opposé, s'il s'agit uniquement d'apporter au passage un plat, sans que cela ne nous retarde, il semble qu'il n'y ait aucune contre-indication, puisque cette action est nécessaire pour le repas.
- c. Quant à verser un assaisonnement sans précision, et même mélanger grossièrement la salade, cette action est permise selon la loi stricte, mais le Choul'han Aroukh conseille tout de même de l'éviter a priori, car il est souhaitable de commencer la *Berakha* de *haMotsi* au plus vite.

A titre indicatif, l'usage à l'époque était d'ouvrir son ceinturon avant le repas. Le *Kaf haHaïm* [§3] rapporte qu'a priori, il est souhaitable de l'ouvrir avant la *Netilat Yadaïm*, ou après avoir goûté le pain après la *Berakha*.

2. Lorsque l'on réalise une action interdite –telle qu'une action qui demande concentration, ou si l'on a longuement discuté– **la loi stricte n'impose pas de se relaver les mains**, à condition de pouvoir **certifier que l'on n'a touché** aucune partie cachée du corps [M-B §6]. Certains requièrent malgré tout de refaire la *Netilat Yadaïm* [HAZON ISH CH.25 §8]; celui qui voudra s'acquitter de cet avis ne pourra en aucun cas réciter de nouveau la *Berakha* sur cette *Netila*.

Mais si pendant l'interruption, il est **possible que l'on se soit machinalement gratté** par ex. le crâne ou sous la chemise, il faudra refaire la *Netila* en disant la *Berakha*.





1. Nous rapportons qu'il faut veiller à dire la *Berakha* de *haMotsi* sur le pain immédiatement après la *Netilat Yadaïm*, en évitant de patienter plus de 12 sec. – le temps requis pour marcher 10,5m. A priori, cette mesure implique aussi de ne pas changer de maison. [Certains préconisent même d'éviter de changer de pièce – Cf. KAF HAHAÏM CH. 166 §10]. Précisons que **ce compte à rebours débute depuis le moment où l'on finit de se sécher les mains.** [M-B §4]

2. Aussi, lorsque l'on est contraint de faire *Netilat Yadaïm* loin du lieu où l'on prévoit de casser la croûte, le *Kaf haHaïm* rapporte de se laver les mains, puis de marcher les mains mouillées jusqu'au lieu du repas, et de les sécher alors, juste avant la *Berakha* de *haMotsi*.

Quant à l'endroit où dire la *Berakha* de *Al Netilat Yadaïm*, cela fait l'objet d'une discussion. Il semble plus juste de **la dire immédiatement après la *Netila*, puis d'aller se sécher les mains au lieu du repas.**

Pour aller plus loin... Selon le *Kaf haHaïm*, il faut dire la *Berakha* au moment où l'on se sèche les mains, lorsqu'on arrive au lieu du repas. Mais des contemporains critiquent ce procédé, car il est bien plus problématique de marquer une interruption entre le versage de l'eau et la *Berakha* de *Al Netilat Yadaïm*, qu'entre la *Netila* et la *Berakha* de *haMotsi*.

3. Insistons au passage sur une erreur fréquente, soulevée par le *Tsla'h* et le *Baal haTanit* [DANS SON CHOU-AR CH. 165 §1]: on rencontre parfois des gens qui font la *Netilat Yadaïm* alors qu'ils sont en train de raconter une anecdote à un ami, et continuent à parler alors qu'ils ont déjà versé l'eau sur les 2 mains, avant de dire la *Berakha* de *Al Netilat Yadaïm*, parce qu'ils savent qu'ils ne pourront plus parler après, jusqu'à ce qu'ils disent la *Berakha* de *haMotsi*. Cette conduite est une grave erreur ! Selon la loi stricte, il y a lieu de tolérer de dire quelques mots entre la *Netila* et *haMotsi*, tandis qu'**il est formellement défendu de parler depuis le moment où l'on verse l'eau sur les mains jusqu'à la fin de la *Berakha* de *Al Netilat Yadaïm* !**





1. Le *Shlah haKadosh* rapporte au nom du Zohar qu'il est bon de prier Hashem avant le repas pour la *Parnassa* [subsistance]. Le *RaMa'K* – Rabbi Moshé Cordovéro zatsal– enseigne que l'essentiel de cette prière est le *Tehilim* 23, et les versets *Einei Khol Eleikha..* et *Potéa'h Et Yadekha...* du *Tehilim* 145 [du *Ashrei Yoshevei...*].

Théoriquement, il aurait été souhaitable de dire cette prière juste avant la *Berakha* de *haMotsi*. Mais les décisionnaires émettent des réserves, car il ne faut pas s'interrompre entre la *Netila* et *haMotsi*. Aussi, le *Kaf haHaim* [§4] rapporte de dire *Mizmor leDavid* [ch.23] **avant de se laver les mains**, mais permet tout de même de dire les 2 versets – *Einei..* et *Potéa'h...* – avant *haMotsi*, du fait que ces versets contiennent l'essentiel de la prière pour la *Parnassa* [selon la Kabbale]. Si on oublie de dire *Mizmor leDavid* avant la *Netila*, il sera préférable de le dire après *haMotsi*, après avoir consommé un *Kazaït* [27g] de pain.

Le Mishna Beroura évoque toutefois un usage ashkénaze antique de dire *Mizmor leDavid* entre la *Netila* et *haMotsi*. Mais il suggère quand même de le dire après avoir mangé le pain, d'autant plus que l'on gagne ainsi la Mitsva de parler de Torah pendant le repas. [M-B ch.170 §1]

2. Quant aux chants composés par le *Ari zal* –*Atkinou Seoudata* et *LéMivtsa aRifta...*– que beaucoup de séfarades disent le Shabbat avant le *haMotsi*, le *Kaf haHaim* conseille de les dire eux-aussi avant la *Netilat Yadaïm*, et témoigne d'ailleurs que tel était l'usage à Jérusalem.

3. Si on entend une *Berakha*, le *Kadish* ou la *Kedousha* entre la *Netilat Yadaïm* et la *Berakha* de *haMotsi*, il est permis de répondre.

4. Il est formellement interdit de manger ou boire entre la *Netilat Yadaïm* et la *Berakha* de *haMotsi*. Cas particulier: à la sortie du Shabbat, il est défendu de manger tant que l'on n'a pas fait la *Havdala* sur un verre de vin. Si on oublie de dire la *Havdala* et que l'on réalise l'erreur après avoir fait *Netilat Yadaïm*, avant *haMotsi*, on dira la *Havdala*, boira le verre de vin, et dira la *Berakha* sur le pain immédiatement après.





Dire la Berakha sur le beau et le bon (CHOU-AR. CH.167-168)

1. Il faut toujours honorer les Mitsvot de la Torah en les accomplissant avec splendeur, en choisissant les plus beaux objets. Pour les *Berakhot* aussi: lorsque l'on veut manger 2 aliments de même *Berakha*, il faut choisir l'aliment le plus important pour réciter la *Berakha* dessus. Plus encore: sur un même pain, il faut a priori manger le premier bout de l'endroit qui a le mieux cuit. Tandis que s'il est partiellement sale ou pourri, il est défendu de commencer à le goûter en cet endroit.

2. La définition de l'importance est relativement complexe. On considère notamment l'espèce, la qualité, l'allure, la taille, le goût :

- la 1ère priorité est donnée **aux 7 fruits d'Israël** – blé, orge, olive datte, raisin, figue et grenade.
- Ensuite, priorité à **l'entier** – c.-à-d. à l'aliment qui n'a pas été coupé.
- la 3^e priorité est donnée à l'aliment le plus grand,
- La 4^e priorité à l'aliment **le plus propre**.
- Et en dernier recours, on choisira l'espèce **la plus appréciée**.

Nous aurons l'occasion d'approfondir ce sujet lorsque nous arriverons *Beezrat Hashem* au ch.211. Affinons pour le moment ces données en les appliquant au choix du pain sur lequel il faut dire la *Berakha*.

3. Question: Sur une table sont posées 2 sortes de pains: des baguettes, et des pains campagnards à la farine complète. Si l'on prévoit de manger de ces 2 pains, lequel choisira-t-on pour il dire la *Berakha* de *haMotsi* ?

Réponse: Si ces 2 pains sont entiers, ou bien, s'ils sont tous 2 coupés en tranches, on dira la *Berakha* sur la baguette, car la farine blanche est halakhiquement plus prestigieuse que la farine complète –même si le pain campagnard est plus agréable ou coûte plus cher ! Mais si la baguette est coupée, alors que le pain campagnard est entier, on dira la *Berakha* sur le pain campagnard, car l'entier a priorité sur **la qualité de farine** [dans une même espèce de farine]. [CH.168 §1 ET 4, ET M-B §9]





1. Entre 2 pains de même espèce, qui sont tous les 2 entiers ou coupés, si l'un est plus grand que l'autre, il faut dire la *Berakha* sur le plus grand. Mais si l'un est coupé et l'autre est entier, **l'entier est prioritaire, même s'il est bien plus petit** que le bout coupé. [CH.168 §1]
2. Entre un pain de farine de blé et un pain de seigle, on dit la *Berakha* sur le blé, même si le pain au seigle est entier alors que le pain au blé est coupé, **car les 7 espèces d'Israël sont prioritaires sur l'entier**. [§4]
3. Idem entre une tranche au **blé**, et un pain entier à la **farine d'orge**, où l'on dira la *Berakha* sur le blé. Bien que le blé et l'orge soient tous 2 des 7 espèces d'Israël, il existe une certaine **hiérarchie entre ces 7 sortes**. En l'occurrence, le blé prime sur l'orge.
4. Pour conclure, le blé prime toujours, même si ce pain est coupé alors qu'un pain de seigle est entier. Entre 2 pains de blé, il faut dire la *Berakha* sur le pain entier. Si les 2 sont soit entiers, soit coupés, on choisira le pain composé de la farine la plus blanche. En 4^e niveau de sélection, on choisira le plus grand. Si tous ces paramètres sont semblables, on dira la *Berakha* sur le pain qui a un meilleur goût.
5. Il existe encore un autre paramètre considéré partiellement: **la minutie halakhique**. Succinctement, nos Maîtres ont interdit de manger un pain cuit par un goy, sauf si un juif a partiellement aidé à sa cuisson – en allumant le feu ou en l'enfournant. Une dérogation est toutefois donnée dans certaines circonstances, notamment lorsqu'on n'a pas la possibilité d'acheter de pain de juif de même qualité, et qu'on l'achète **d'un boulanger** [et non d'un particulier, Cf. YORÉ DÉA CH.112.] Lorsque l'on a acheté un pain de goy, et qu'après coup, on obtient aussi un pain de juif, si tous 2 sont de même niveau, on dira de préférence la *Berakha* sur le pain juif. Mais si le pain goy est plus grand ou de farine plus blanche, on dira la *Berakha* sur celui que l'on veut, du fait que chacun des pains ait un avantage sur l'autre. [CH.168 §5]





1. Les lois de priorité ne sont en vigueur que **lorsqu'on prévoit de manger les 2 sortes de pain**. Ou encore, si l'on ne prévoit de manger qu'un seul pain, mais que l'on n'a pas de préférence pour l'un ou pour l'autre. Mais si l'on préfère une sorte à l'autre, on pourra dire la *Berakha* dessus sans aucune considération.

2. Ainsi, si pour des raisons diététiques, on préfère manger une petite tranche de pain de seigle plutôt qu'une belle et grosse *Hala* de farine blanche toute fraîche, l'on pourra dire la *Berakha* sur la petite tranche.

[RAMA §1]

3. **Précisions sur le paramètre de l'entier**. A priori, on préférera un pain qui est **parfaitement entier**, auquel ne manque aucun bout apparent. En cas de nécessité, des décisionnaires considèrent un pain comme entier tant qu'on ne lui a pas coupé un 48^e de son volume. [KAF HAHAÏM CH.168 §10]

4. Certaines fabriques de pain [israéliennes] collent des étiquettes sur leurs pains. Le *Shmirat Shabbat Kehilkheta* [CH.11 §9] rapporte de ne les retirer qu'après avoir dit la *Berakha*, car il arrive qu'un bout de croûte s'arrache avec l'étiquette, et l'on perdra alors la *Mitsva* de dire la *Berakha* sur un pain entier a priori.

5. Avant la *Berakha*, il est permis d'inciser un pain pour pré-couper une tranche, même si des miettes tombent ainsi. [Nous apprendrons qu'il faut même agir ainsi a priori lorsque le pain est dur, afin de commencer à le manger immédiatement après la *Berakha*.] On veillera toutefois à ce que la tranche pré-coupée **reste liée au pain**, de manière à ce qu'on puisse lever le pain en l'attrapant par cette tranche. [CH.167 §1]

6. Le pain doit rester entier jusqu'à la fin de la *Berakha*. On ne coupera donc le pain **qu'après avoir fini de dire la *Berakha***. D'autant plus qu'il est défendu de faire quoi que ce soit pendant que l'on récite une *Berakha* [KAF HAHAÏM §13]. Si l'on acquitte d'autres personnes par notre *Berakha* de *haMotsi* – comme nous le faisons le Shabbat par ex.–, il faudra même **attendre qu'ils répondent *Amen* pour couper le pain** [CHOU-AR §16].





1. Si un pain se casse, on pourra lui rendre son statut d'entier en rattachant les morceaux, en plantant un pic entre eux. Il faudra alors veiller à **bien les accoler** afin que le pain **paraisse entier**, et s'assurer aussi qu'il soit possible de **lever le pain lorsqu'on l'attrape par le morceau coupé** [168 §3]. On préférera tout de même dire la *Berakha* sur un vrai pain entier plutôt que sur ce pain 'rafistolé'.

Selon le Choul'han Aroukh, cette instruction n'est pas que suggestive, mais **imposée a priori**, dès que l'on en a la possibilité. Soit, si l'on se trompe et coupe un pain entier avant la *Berakha*, on aura le devoir de chercher un pic pour 'recoller' ce pain. Pour un ashkénaze, cette conduite n'est imposée que le Shabbat, du fait qu'il y a alors une Mitsva particulière de dire la *Berakha* de *haMotsi* sur 2 pains entiers. [MISHNA BEROURA 57]

2. On ne peut accoler que **2 morceaux qui étaient initialement collés** ensemble. On ne pourra pas confectionner un pain entier en liant 2 morceaux de pains différents.

3. **Question:** 2 pains se collent lors de la cuisson. En les décollant, un bout de l'un reste collé à l'autre. Le pain entier sur lequel s'est greffé le petit morceau est-il considéré comme entier ?

Réponse: Bien que ce pain soit concrètement entier, il faut **a priori retirer** ce bout, afin que le pain **paraisse** entier. Mais si l'on **risque de couper le pain entier** en décollant ce bout, on s'abstiendra de le retirer. Lorsqu'on coupera le pain après la *Berakha*, il faudra dans ce cas commencer à le manger de l'autre côté, là où la croûte ne paraît pas coupée. [ch.168 §3]

Explication: Le prestige attribué à l'entier ou au grand n'est pas qu'absolu; **il dépend aussi de l'apparence**. Aussi, lorsque le pain entier **paraît** coupé à cause d'un bout qui s'est greffé dessus, la Halakha requiert de le couper. Dans le même ordre d'idée, nous apprenions que le statut d'entier n'est pas perdu lorsque quelques miettes uniquement tombent d'un pain, tant que ce pain est **perçu** comme entier.





La Berakha de haMotsi Lehem min haArets (ch.167)

1. Nous introduisons en 1^{ère} partie le thème du ***Heisse'h haDaat*** –s’interrompre–, appliqué entre la *Netilat Yadaïm* et la *Berakha* de *haMotsi*. Découvrons à présent une application bien plus sévère: **l’interruption entre la *Berakha* et la consommation de l’aliment**. Il faut impérativement goûter l’aliment immédiatement après avoir fini de dire la *Berakha*. Autrement, l’interruption **annule** la *Berakha* récitée, impliquant 2 graves transgressions. D’abord, il s’avèrera que l’on aura **prononcé le nom d’Hashem en vain**. Mais aussi, si on ne redit pas de *Berakha*, on transgressera en plus **l’interdit de manger sans *Berakha***.

2. Il faut toutefois savoir qu’une interruption n’annule pas toujours la *Berakha*. A titre indicatif, dire un seul mot qui n’a aucun rapport avec le repas requerra de redire la *Berakha*, alors que parler en rapport avec l’aliment que l’on s’apprête à consommer n’interrompt pas, et peut même parfois être permis. Par ex. si l’on a besoin d’un couteau pour couper notre pain, il est permis de demander à notre voisin de nous le passer.

3. Lorsque l’on s’apprête à dire une *Berakha*, il faut a priori prévoir tout le nécessaire pour ne pas avoir à s’interrompre après. Il faut même saisir l’aliment en main, afin de pouvoir le porter en bouche rapidement. Dans la mesure du possible, on goûtera l’aliment dans les 2 à 3 secondes qui suivent – ou plus précisément, le temps de dire *Shalom Aleikha Rabbi*.

[M-B ch.167 §34]

4. D’où la *Halakha* originale: nous apprenions qu’il faut a priori dire la *Berakha* sur un pain entier et grand. Or, couper une tranche d’un tel pain prend plusieurs secondes. Bien que, lorsqu’on n’a pas le choix, couper l’aliment que l’on veut manger n’est pas considéré comme une interruption, la *Halakha* préconise a priori de pré-couper la tranche avant la *Berakha*, afin de pouvoir l’ôter rapidement après la *Berakha*. Nous préciserons les instructions techniques de ce pré-coupage demain.





1. Nous apprenions qu'il faut a priori dire la *Berakha* sur un pain entier. D'un autre côté, il faut tout faire pour goûter le pain dans les 3 secondes qui suivent la *Berakha*. Aussi, si le pain est relativement dur, il faut pré-couper avant la *Berakha* la tranche que l'on prévoit de manger. Apportons quelques instructions sur la manière de procéder [Ch.167 §1]:

a. La tranche pré-coupée doit **rester bien accrochée au pain**. On marquera la tranche en enfonçant le couteau des 2 côtés, mais on ne la sectionnera pas entièrement. Il faudra la laisser collée de manière à ce que l'on puisse lever le pain entier en le saisissant par cette tranche. Autrement, la tranche est considérée comme coupée, bien qu'elle soit matériellement reliée au pain. Rappelons tout de même que l'on pourra 'rafistoler' la tranche coupée de trop en enfonçant un pic.

b. On pré-coupera le pain à l'endroit où il est le mieux cuit. La première tranche sur laquelle on dit la *Berakha* a un statut d'objet de *Mitsva*, tout comme le *Tsitsit* ou le *Loulav*. Aussi, on veillera à choisir le meilleur morceau. En l'occurrence, on donnera priorité à la tranche la mieux cuite !

2. Concernant un pain fin et moelleux, qui se coupe facilement avec les mains, il n'est pas nécessaire de le pré-couper au préalable. De plus, un tel pain cuit de manière homogène, et l'on pourra donc choisir n'importe quelle partie du pain en guise de première tranche.

3. **D'où le scoop...** A Shabbat, on dit la *Berakha* de *haMotsi* sur un *Lehem Mishné* – 2 pains entiers, en souvenir de la double ration de manne qui tombait pour Shabbat. [Cf. CHOU-AR CH.274] Nous nous abstenons de ce fait de pré-couper le pain avant la *Berakha*, de peur de trop couper la tranche [RAMA IBID. ET M-B §10]. D'autant plus que certains pensent que l'on perd le prestige du *Lehem Mishné* si l'on incise le pain. Aussi, lorsque le pain se coupe bien avec les mains, **il est préférable de ne pas le couper avec un couteau après la *Berakha*, afin de manger ce pain le plus rapidement possible.** [Cf. KAF HAHAÏM §16-18]





1. La 1^{ère} tranche de pain que nous mangeons après la *Berakha* a un statut d'objet de *Mitsva*. Plusieurs lois découlent de cette directive :

a. Il faut certes choisir la partie du pain la mieux cuite, mais on veillera aussi **à ne pas prendre un morceau cramé**, autant qu'il est **interdit** de choisir un fruit laid ou abîmé pour dire une *Berakha*, car ce choix est un mépris pour la *Berakha* lorsqu'on a d'autres fruits à disposition.

[M-B ch.167 §3]

b. A Shabbat, le chef de famille dit la *Berakha* de *haMotsi* et acquitte les convives de la *Berakha*, en leur distribuant un bout de pain. Il est souhaitable qu'il choisisse alors après la *Berakha* un grand bout de pain, et, après l'avoir goûté, **qu'il distribue de ce morceau** à ses convives, afin que tous méritent de goûter du pain de la *Berakha*. [RAMA §1]

c. On ne donnera pas les restes de cette tranche à un animal, ni à un goy. Il est bon de garder un reste de cette tranche jusqu'à la fin du repas, afin de finir la dernière bouchée du repas par ce pain de *Mitsva*.

[M-B §97]

2. Lorsque l'on n'a pas de pain entier pour la *Berakha* de *haMotsi*, on dira la *Berakha* sur une grande tranche. Là aussi, on pré-coupera la tranche avant la *Berakha*, en veillant à ne pas la sectionner complètement. Puis, on commencera par manger un bout de pain près de la croûte plutôt que la mie, car il faut a priori choisir la partie du pain qui a le mieux cuit.

3. L'usage s'est répandu de s'abstenir de manger les extrémités du pain. Les décisionnaires remarquent toutefois que cet usage n'a aucune source. Aussi, on ne se permettra pas de couper et jeter une tranche de croûton trop conséquente, car il est défendu de gaspiller du pain.

4. Un pain trop chaud n'est pas bon pour la santé [YOMA 84A]. Cette instruction ne s'applique qu'à un pain sortant du four, et non à un pain froid que l'on a réchauffé [KAF HAHAÏM CH.300 §12]. De même, pour des raisons mystiques, une partie de pain qui n'a pas assez cuit nuit à la mémoire.

[HORAYOT 13]





1. Après avoir appris l'importance de faire suivre la consommation du pain juste après la *Berakha*, étudions les **lois des interruptions interdites**.

Il existe **4 niveaux** d'interruption: **1°**- l'interruption **permise**, **2°**- celle **tolérée** bien qu'à éviter, **3°**- l'interruption strictement **défendue qui n'oblige pas à redire de *Berakha*** a posteriori, et **4°**- la **grave interruption qui requiert de redire la *Berakha***.

De manière générale, **2 paramètres sont à l'origine** de ces 4 niveaux : **l'action**, et **la cause**. Soit, parler, changer de pièce ou faire une action importante est plus grave que de faire un petit signe. De même, parler d'une chose qui n'a aucun rapport avec le repas est plus grave que de demander quelque chose qui a un rapport même léger avec le repas.

2. A titre d'exemple, répondre au **téléphone** en disant même un seul mot, ou même répondre à un *Kadish* ou à la *Kedousha* est une parfaite interruption qui **requiert de redire la *Berakha***, car on s'interrompt **par la parole**, pour une chose qui n'a **aucun rapport avec le repas**.

3. A l'opposé, la Halakha prescrit a priori de tremper le pain dans du sel avant de le porter en bouche. Si le sel est loin de nous, on pourra sans équivoque faire un signe de la main à notre voisin pour qu'il nous le passe.

4. Quant à le lui demander **explicitement**, ou bien, se lever et changer de pièce pour aller chercher le sel, ces actions font parties des interruptions à éviter a priori [NIVEAU 2]. Il sera donc préférable de manger son pain du *Motsi* sans sel. Ces actions sont toutefois tolérées en cas de force majeure, car elles sont liées au repas.

5. Par contre, faire un **signe de la main pour un sujet qui n'a aucun rapport** avec le repas, ou pire encore, produire un son ou chanter est **strictement défendu**, bien que ces interruptions **n'imposent pas de redire la *Berakha*** [NIVEAU 3]. Précisons que parfois, la dispense pour redire la *Berakha* fait l'objet d'une discussion, et il sera souhaitable de s'en acquitter à nouveau en l'écoutant d'une tierce personne. De nombreux cas d'interruption entreront dans cette dernière catégorie.





Interruptions liées au repas [NIVEAUX 1 ET 2]

1. On ne marquera aucune interruption entre la *Berakha* et la consommation de l'aliment, même si le sujet est lié au repas. A une exception : la **petite interruption liée directement à la tranche de pain** que l'on veut goûter. Par ex. faire un signe pour qu'on nous passe le couteau pour couper le pain, ou le sel pour manger la 1^{ère} tranche. [A priori toutefois, on se préoccupera d'avoir le sel et le couteau à portée de main avant la *Berakha*.]

2. Selon ce principe, lorsqu'à Shabbat., le chef de famille acquitte par sa *Berakha* les convives, il commencera par goûter sa tranche avant de distribuer le pain aux autres. [M-B §79]

3. Celui qui dit la *Berakha* sur le pain, et réalise qu'il n'a pas fait *Netilat Yadaïm*, devra aller se laver les mains, dire la *Berakha* de *Al Netilat Yadaïm*, et reviendra immédiatement consommer son pain en s'appuyant sur la *Berakha* qu'il a initialement prononcée [§45]. S'il a la possibilité de faire signe pour qu'on lui apporte de l'eau, sans parler ni changer de pièce, il agira ainsi, même si ce procédé prendra un peu plus de temps.

4. A priori, il ne faut pas parler ou s'interrompre **jusqu'à ce que l'on avale la première bouchée**. Si l'on doit par ex. aller chercher un plat ou une boisson à la cuisine, on ne se lèvera qu'après avoir avalé au moins un peu de la 1^{ère} bouchée. Il est même bon de manger immédiatement un *Kazait* de pain – 27g [M-B §35].

5. A posteriori, toute interruption même étroitement liée au repas ne requiert pas de redire la *Berakha*. Par ex. demander à quelqu'un de sortir du réfrigérateur le dessert – même si on ne le mangera qu'à la fin du repas. Ou encore, demander de donner à manger à un invité, ou même d'aller lui chercher une chaise.

Nous découvrirons demain d'autres exemples encore plus éloignés.





1. Lorsque l'on a des animaux à charge, il faut se soucier de leur donner à manger avant de manger soi-même. Certains pensent même que cette *Mitsva* est de la Torah, tandis que la plupart des décisionnaires estiment qu'elle n'est que d'ordre rabbinique. [BIOUR HALAKHA §6] Par contre, il est permis de boire avant son animal. [M-B §40]

2. Si après avoir dit la *Berakha* de *haMotsi*, on réalise que l'on n'a pas donné à manger à son animal, il sera permis d'ordonner à quelqu'un d'aller le nourrir. Quant à aller soi-même lui donner à manger, les décisionnaires prescrivent de commencer par goûter du pain, et même de manger 27g s'il faut sortir de la maison pour aller le nourrir.

3. Si après la *Berakha* de *haMotsi*, on réalise que l'on n'a pas prélevé la *Terouma* ou la *Hala* du pain, il faudra la prélever avant de goûter. Il ne sera toutefois pas nécessaire de parler, car ces prélèvements peuvent se réaliser par la pensée.

4. Si après avoir dit la *Berakha*, on a un doute sur la casherout d'un aliment, il est permis d'appeler son rav pour lui demander le statut de l'aliment. S'il permet l'aliment, on pourra le manger, même si plusieurs minutes se sont écoulées depuis la *Berakha*.

5. Il est défendu de goûter un autre aliment entre la *Berakha* de *haMotsi* et la consommation du pain. Le cas se présente notamment à Rosh Hashana, où l'on a l'usage de tremper le pain dans le miel; l'on ne pourra pas commencer à sucer le miel avant de mettre le pain en bouche.

6. Si l'on a mangé un autre aliment, certains considèrent cette interruption comme importante, et requièrent de redire la *Berakha* de *haMotsi* [TAZ CH.212 §6 ET MAGUEN AVRAHAM CH.209 §5]. Dans le doute, on ne recommencera pas, mais si on a la possibilité d'écouter la *Berakha* d'une tierce personne et de répondre *Amen*, il sera souhaitable d'agir ainsi.





Interruptions sans rapport avec le repas [NIVEAUX 3 ET 4]

1. Le 3^e des 10 commandements est לֹא תִשָּׂא אֶת שֵׁם ה' אֱלֹהֶיךָ לְשׁוּן וָאֵין - *Tu ne prononceras pas le nom d'Hashem ton D-ieu en vain...* Cette faute est très grave, car elle témoigne *Has Veshalom* d'un mépris envers le redoutable nom d'Hashem. Le Midrash enseigne d'ailleurs que la terre trembla violemment lorsque Hashem prescrit ce commandement.

Au sens simple, cette injonction implique surtout de ne pas jurer en vain en évoquant le nom d'Hashem. Mais nos Maîtres enseignent qu'on la transgresse aussi lorsqu'on prononce le nom d'Hashem pour rien. Le Choul'han Aroukh enseigne même **qu'on la transgresse lorsqu'on prononce une Berakha en vain, alors que l'on n'en a pas été imposé.**

Par ex. la *Berakha* sur le pain dispense de *Berakha* tous les aliments que l'on consomme pendant le repas – à l'exception du dessert [COMME NOUS L'APPRENDRONS PLUS TARD, AU CH.176]. Celui qui dira alors une *Berakha* sur son plat transgresse cet interdit. [CH.215 §4]

2. Plus encore, lorsque **l'on a un doute** si l'on a dit ou non une *Berakha* sur un aliment, le Choulhan Aroukh prescrit de ne pas redire de *Berakha* [CH.167 §9], car si manger sans *Berakha* est défendu, la transgression de prononcer le nom d'Hashem en vain est bien plus sévère !

Certains prescrivent dans ce cas de s'abstenir de manger [SHAAR HATSIOUN §48]; mais la loi stricte permet de manger sans *Berakha*, si l'on n'a pas la possibilité de s'en acquitter par une tierce personne.

3. S'interrompre entre la *Berakha* et la consommation **par un sujet qui n'a aucun rapport avec le repas** est donc doublement grave. D'abord, parce que la 1^{ère} *Berakha* s'annulera et s'avèrera avoir été récitée en vain. Mais aussi, parce que la définition exacte de l'interruption qui annule la *Berakha* est floue, et fait l'objet de nombreuses discussions; dans le doute, on s'abstiendra en général de redire la *Berakha*, mais on perdra alors la *Mitsva* de dire une *Berakha* sur un aliment!





1. Entre la *Berakha* et le début de la consommation de l'aliment, il faut s'abstenir de toute interruption qui n'a pas de rapport avec le repas, même si l'on ne fait qu'un signe de la main ou de la tête².

Il est d'autant plus grave de communiquer en exprimant un son - tel qu'un *Nou!*, *Mmm*, *Pffff*, *Pshshsh...* à chacun son onomatopée ! On s'abstiendra aussi de siffloter ou de chantonner. [SHEVET HALEVI V 16]

Pour ces 3 cas, ces interruptions n'annulent pas la *Berakha* a posteriori.

2. Si avant de commencer à manger, on entend notre voisin qui termine de dire sa *Berakha* sur son pain, on ne répondra pas *Amen*, jusqu'à ce que l'on commence à avaler un peu de pain. [SHAAREI TESHOUVA §11] Ce cas est fréquent dans une *Séouda Shlishit* communautaire par ex.

A posteriori, cette interruption n'invalide pas notre *Berakha*, puisque la *Berakha* de notre voisin concerne elle aussi le repas.

3. Par contre, répondre *Yehi Shemei Rabba* au *Kadish*, ou répondre à la *Kedousha*, interrompt a posteriori. Quant à répondre uniquement *Amen* au *Kadish*, les décisionnaires discutent si cette interruption annule la *Berakha*. Dans le doute, on ne redira pas la *Berakha*, mais on essaiera de s'en acquitter par une tierce personne.

4. Reste à aborder un cas particulier des interruptions **lorsque l'on se fait acquitter par une tierce personne**. Soit, Yaacov dit la *Berakha* sur le pain pour acquitter Réouven. Après que Yaacov goûte son pain, Réouven parle. Réouven doit-il redire la *Berakha*, ou bien, suffit-il que Yaacov goûte le pain 'au nom de tous'? Inversement, si Yaacov s'interrompt, la *Berakha* s'est-elle annulée aussi pour Réouven, ou bien, celui-ci peut-il saisir un bout de pain et manger immédiatement? Nous devons toutefois introduire quelques lois des *Berakhot* dites en groupe avant de revenir sur ces cas d'interruptions.

2- Précisons au passage que la source de cette injonction se trouve dans le Mishna Beroura ch.25 §29, à propos de l'interdiction de s'interrompre entre la pose du *Tefilin* de la main et celui de la tête. Là-bas aussi, il faut a priori s'abstenir de communiquer avec des signes.





Les Berakhot dites en groupe [CH.167 §11 A §20]

1. A l'époque, lorsqu'on s'installaient en groupe pour manger, l'usage était qu'une personne dise la *Berakha* et acquitte les autres, car les *Berakhot* récitées en public sont un grand honneur pour Hashem. [BIOUR

HALAKHA §11]

A notre époque, nous ne perpétons cet usage qu'à Shabbat, parce que chacun –homme, femme et enfant– a la Mitsva de dire la *Berakha* sur un *Lehem Mishnei* –2 pains entiers–, et qu'il n'est pas facile de prévoir autant de pains pour un repas. Tandis que pour les jours de semaine, cet usage s'est perdu pour plusieurs raisons. Notamment, parce que celui qui écoute la *Berakha* doit bien se concentrer. De plus, beaucoup de temps s'écoule entre le moment où celui qui dit la *Berakha* goûte le pain puis le distribue aux convives, et nombreux sont ceux se permettant alors de parler ou communiquer avec des signes, entraînant ainsi de grands problèmes d'interruption.

Pour notre propos, nous n'approfondirons que les lois du Choul'han Aroukh auxquelles nous sommes encore confrontés à notre époque.

2. La priorité. Prononcer la *Berakha* par laquelle on acquitte les autres convives est un honneur. Aussi, nos Maîtres ont fixé une hiérarchie pour cette récitation. De manière générale, on privilégiera un *Talmid Hakham* ou un vieil homme casher, puis un Cohen. Pour la *Berakha* du *Motsi* spécialement, nos Maîtres ont donné la 1^{ère} priorité au maître de maison, car lui seul connaît ses moyens et ses stocks, et a de ce fait l'aptitude de distribuer le pain généreusement. Lorsque le maître de maison ne dit pas la *Berakha*, la hiérarchie habituelle reviendra en vigueur.

3. Pour des règles de bienséance, celui qui a dit la *Berakha* sera celui qui ouvrira le repas en se servant en premier. Il pourra toutefois renoncer à ce privilège pour honorer un autre convive. [§17]





1. Celui qui se fait acquitter d'une *Berakha* par une tierce personne doit **se concentrer sur la *Berakha* récitée**, et répondre ensuite *Amen*. A posteriori, il se fait acquitter même s'il ne répond pas *Amen*. Mais **s'il parle pendant la *Berakha*, il devra redire la *Berakha***. [M-B CH.167 §45, Cf. AUSSI

CHOU-AR CH.183 §6]

Les décisionnaires rapportent encore de ne pas répondre *Baroukh Hou ou Baroukh Shemo* lorsqu'on entend le nom d'Hashem, afin de ne pas interrompre la *Berakha*.

2. Celui qui prononce la *Berakha* devra attendre que les convives finissent de répondre *Amen* pour commencer à couper le pain. Autrement, ceux-ci auront perdu la *Mitsva* de réciter la *Berakha* sur un pain entier. [§16]

3. Le Shabbat comme en semaine, il faut tremper le pain dans un peu de sel avant de le manger. Au sens simple, cet usage provient du fait que la première tranche doit être de meilleur goût ; selon cette explication, on pourra aussi le tremper dans une sauce. De plus, lorsque l'on mange un pain bon en soi, cet usage n'a plus d'utilité.

Mais on trempe aussi le pain dans le sel parce que la Torah recommande de saler les offrandes que l'on brûlait sur le *Mizbéa'h* – l'autel. Depuis la destruction du *Beit haMikdash*, nous ne pouvons plus apporter de sacrifice ; nos Maîtres enseignent que nous continuons toutefois à nous faire expier nos fautes par nos repas, en veillant à nourrir les pauvres, en disant des paroles de Torah pendant le repas, et en mangeant pour renforcer notre corps pour servir Hashem et étudier la Torah [M-B §30-31]. Selon la Kabbale, il est bon de tremper le pain dans le sel 3 fois.

Lorsqu'on acquitte plusieurs personnes, si le pain est **naturellement bon sans sel**, il n'est **pas nécessaire de tremper chaque tranche** que l'on distribue. Comme nous l'apprenions, celui qui dit la *Berakha* doit se couper un grand morceau et distribuer de ce bout à tous les convives. Il suffira alors de tremper ce grand bout uniquement.





1. Après avoir mangé son bout de pain, celui qui a dit la *Berakha* distribuera le pain à ses convives sans le jeter, mais en le posant uniquement devant chacun, **car il est interdit de mépriser les aliments**, et a fortiori la 1^{ère} tranche du *Motsi* qui a un statut d'objet de Mitsva. [M-B §88]

2. L'usage est de servir l'endeuillé en lui donnant le pain en main. Aussi, lorsqu'on distribue le pain aux convives, **on ne le donnera pas en main directement**, afin de ne pas augurer *Has Veshalom* d'un mauvais présage. [§18 ET M-B §90]

3. Si l'un des convives est un Cohen, le maître de maison accomplira la Mitsva de la Torah de distinguer la tribu des Cohen en lui donnant en premier un bout de pain. Précisons qu'honorer la tribu des Cohen est propice à avoir une longue vie. [M-B 71, À PARTIR DE MEGUILA 28A]

4. Celui qui **ne s'installe pas manger ne peut pas dire la *Berakha* pour acquitter quelqu'un d'autre**, même si celui-ci ne sait pas dire la *Berakha* de lui-même³. On pourra par contre dire la *Berakha* et le faire répéter mot à mot, et même dire le nom d'Hashem. Si celui-ci sait dire le nom d'Hashem de lui-même, on évitera de le dire entièrement, mais on dira *Ado* en le laissant comprendre qu'il faut achever le *naï* manquant.

5. En revanche, pour un enfant qui ne sait pas dire la *Berakha* tout seul, on pourra dire la *Berakha* même si l'on ne consomme rien, et l'enfant répondra *Amen*.

6. Revenons sur les lois d'interruption lorsqu'on se fait acquitter par quelqu'un d'autre. Celui qui parle entre le moment où le chef de famille termine la *Berakha* et goûte le pain devra redire la *Berakha*. A Shabbat, il faudra même a priori reprendre 2 pains entiers. Il est aussi possible de dire la *Berakha* sur ces pains s'ils n'ont pas encore été coupés.

3- §19 et M-B §91. Notons que cette règle est différente pour une *Berakha* sur une *Mitsva*, où il est permis de la réciter même si l'on n'est pas imposé de cette *Mitsva*.





Question: Après que le chef de famille a goûté le pain du *Motsi*, un convive répond machinalement à son téléphone en disant 'Allo'. Doit-il redire la *Berakha* de *haMotsi* ?

Réponse: Pour un **ashkénaze**, il devra **recommencer**. Pour un **séfarade**, cela fait l'objet d'une discussion. **Dans le doute, il ne redira pas** la *Berakha*. Il sera tout de même souhaitable d'écouter si possible la *Berakha* d'une tierce personne pour s'en réacquitter.

Explication: Dans plusieurs sujets de *Berakhot*, la *Halakha* distingue l'aliment sur lequel on dit la *Berakha* des autres aliments qui se font dispenser par lui. Par ex. bien que la *Berakha* sur un pain dispense de *Berakha* tous les autres pains, si l'on dit la *Berakha* sur un 1^{er} pain qui tombe par terre avant de le goûter, il n'est pas évident de permettre de prendre un autre pain pour le manger [Cf. SHAAREI TESHOUVA CH.167 §22. NOUS APPROFONDIRONS CE SUJET LORSQUE NOUS ARRIVERONS AU CH.206] D'une certaine manière, l'aliment de la *Berakha* est le détonateur qui **actionne** la *Berakha*, et lui donne la capacité de dispenser –**passivement**– les autres aliments.

Le Rama [CH.167 §6] enseigne qu'a posteriori, lorsque l'on s'acquitte d'une *Berakha* par une tierce personne, ce délégué **actionne** la *Berakha* pour ceux qui l'ont envoyé.

Mais nombre de décisionnaires réfutent ces propos, et pensent que chaque convive doit actionner indépendamment sa *Berakha*, en goûtant lui-même ce pain de *Berakha*. Le Mishna Beroura tranche comme ces derniers, et enjoint donc à un ashkénaze de redire la *Berakha* [§43].

Tandis que Rav O. Yossef et rav B-T Aba Shaoul zatsal craignent malgré tout l'avis du Rama, car, comme nous le rapportions, il est bien plus grave de dire une *Berakha* en vain que de manger sans *Berakha*.

Nous expliciterons après-demain quelques moyens de contourner les questions de doute dans les *Berakhot*.





1. Question: Après que le chef de famille a terminé de dire la *Berakha*, il réalise une vraie interruption –par ex. il réprimande son fils qui s’excitait de trop–, et doit donc redire la *Berakha*. Les convives quant à eux veillent à ne pas parler ou à se laisser distraire par l’incident. Peuvent-ils manger du pain immédiatement, ou bien, considère-t-on que la *Berakha* qui devait les acquitter s’est annulée. – Autrement dit, si l’on veut réutiliser la terminologie d’hier, le détonateur s’est-il fait désamorcer sans actionner la *Berakha* ?

Réponse: Les décisionnaires tendent à les **dispenser de redire la *Berakha***.

Explication: Le chef de famille est le délégué des convives pour dire la *Berakha*, et a parfaitement accompli sa mission. S’il décide après récitation de transgresser un interdit, il n’y a pas de raison de pénaliser ses expéditeurs qui **l’ont nommé pour le meilleur et pas pour le pire!**

Pour aller plus loin... Bien que nous apprenions hier que sa mission peut continuer jusqu’à ce qu’il goûte le pain et dispense ainsi ses envoyeurs [selon le *Rama*], cela n’implique toutefois pas la réciproque – d’imposer de maintenir leur engagement même lorsqu’il leur fait défaut. Ils peuvent décider en fin de compte de se contenter de la 1^{ère} partie de la mission –la prononciation de la *Berakha*–, et se déconnecter ensuite pour manger leur pain de la *Berakha* individuellement.

Pour aller encore plus loin... Bien que le *Mishna Beroura* [ch.167 §43] laisse cette question en doute, les contemporains rapportent qu’il tranche finalement de dispenser les convives de *Berakha* dans le ch.213 §15 [cf. SHAAR HATSIOUN §18]. Il précise là-bas que le seul cas de *Berakha* qui s’annule pour les convives est celui où la *Berakha* a été prononcée de manière interdite, lorsque le délégué était par ex. dispensé de la dire pour une quelconque circonstance.





Conseils pratiques en cas de doute de Berakha

1. Lorsqu'on a un doute si l'on a dit une *Berakha*, on est dispensé de la redire, car il est bien plus grave de dire une *Berakha* en vain que de manger sans *Berakha*. [Ch. 167 §9]

La loi stricte permet de manger l'aliment tel quel, même si l'on a la possibilité de s'abstenir de le consommer. Plusieurs avis font toutefois l'éloge de celui qui évitera de le manger dans le doute, car il est bien plus futé de fuir le choix embarrassant 'entre la guillotine ou la chaise électrique', *Has Veshalom*.

Il faut savoir toutefois que même cette fuite n'est pas toujours une solution, car on sera parfois obligé de manger pour des raisons halakhiques. Par ex. si après avoir dit la *Berakha*, on a un doute si l'on s'est interrompu, on ne pourra pas s'abstenir de manger, car la *Berakha* s'avèrera alors certainement vaine ! Aussi, les décisionnaires évoquent quelques moyens de contourner le problème. Enumérons quelques solutions, par ordre de préférence décroissante.

2. La meilleure solution est de trouver **une tierce personne** qui accepte de manger un peu d'un aliment de même *Berakha* et de nous en acquitter. Notons que pour la prière du pain par ex., il ne sera pas nécessaire que ce tiers s'installe manger. Il suffit qu'il dise la *Berakha* sur un petit bout de pain de moins de 27cm³. Il pourra même le manger sans *Netilat Yadaïm*, et ne sera pas non plus imposé de *Birkat haMazon*.

3. Il faut toutefois que celui-ci ait vraiment envie de goûter ce pain, car on n'est pas imposé de *Berakha* lorsqu'on ne tire pas de profit de l'aliment. Si ce n'est pas le cas, on s'acquittera de la *Berakha* du pain en disant la *Berakha* de *Mezonot* sur un gâteau, ou *haAdama* sur un fruit de la terre, ou même *Shéhakol Nihya...* sur un bonbon. Selon le cas, il faudra qu'une tierce personne dise ces *Berakhot*, et il sera même possible dans certains cas de les dire soi-même, comme nous l'expliquerons demain.

A suivre !





1. Selon le prestige de l'aliment, nos Maîtres ont instauré de dire une *Berakha* plus ou moins spécifique. Par ex. sur l'eau, on dit la *Berakha* générale de *Shéhakol Nihya Bidevaro* – qui a **tout créé** par Sa parole. Sur un fruit de la terre, on dit la *Berakha* plus spécifique de *Boréh Peri haAdama* – qui a créé le fruit **de la terre**. Sur un gâteau à base de céréale, on dit une *Berakha* encore plus spécifique : *Boréh Minei Mezonot* – qui a créé des espèces de **nourritures [qui rassasient]**. Et sur le pain, on précise complètement *haMotsi Lehem...* – qui a fait sortir **le pain** de la terre.

Ces 4 *Berakhot* sont classées en pyramide, selon leur degré de spécificité. Soit, la louange générale sur l'eau peut dispenser a posteriori les 3 autres aliments du dessus – légume, gâteau, et pain – car ils ont aussi été créés par la parole d'Hashem. La *Berakha* de *haAdama* des fruits de la terre quant à elle peut dispenser aussi les gâteaux et le pain – qui sont eux aussi des produits de la terre –, mais pas l'eau. Idem pour *Mezonot*, qui dispense le pain, mais pas une banane, ni l'eau a fortiori.

Bien qu'il soit a priori défendu de dire une *Berakha* générale sur un aliment plus prestigieux, quand on ne peut pas dire la *Berakha* spécifique à cause d'un doute, il est permis de contourner l'interdit de manger sans *Berakha* en disant une *Berakha* plus générale.

Aussi, si l'on ne sait pas si on a dit la *Berakha* sur le pain, il est possible de s'acquitter par la *Berakha* sur un biscuit, une banane ou une boisson.

2. Mais attention: une autre règle dicte que lorsque l'on mange un repas, la *Berakha* sur le pain acquitte tous les aliments et boissons consommés **pendant le repas**. De ce fait, il faudra là aussi faire réciter l'une de ces *Berakhot* par une tierce personne.

3. Il est aussi possible de dire soi-même ces *Berakhot*. Succinctement, *haMotsi* dispense les aliments que l'on a l'habitude de manger pendant le repas [Ch.177]. On pourra donc dire soi-même *Shéhakol* ou *haAdama* sur un bonbon ou sur une banane, et acquitter ainsi le pain.





1. Autres solutions pour contourner les doutes des *Berakhot*. Si l'on ne peut pas s'acquitter de la *Berakha* par une tierce personne, et que l'on n'a pas de sucrerie à portée de main, ça se complique... De manière générale, toute *Berakha* doit être **prononcée à voix haute**. Il faut toutefois savoir que selon le Rambam, on peut aussi s'en acquitter **par la pensée**. Aussi, en situation de doute que l'on ne parvient pas à contourner, **on dira au moins la *Berakha* dans sa tête**, car il n'y a pas d'interdit à penser le nom d'Hashem en vain. [Précisons que si l'on a ensuite l'opportunité de faire dire cette *Berakha* par un intermédiaire, on fera bien d'agir ainsi.]

2. On peut encore contourner la *Berakha* en vain par le verset de *vaYivarekh David* que l'on dit dans la prière le matin. On dira *Baroukh Ata Hashem Elokei Israël Avinou, méOlam véAd Olam, Lekha Hashem haGuedoula, véHaguevoura... Lekha Hashem haMamelakha*, et on fera suivre immédiatement par la conclusion de la *Berakha* voulue – *haMotsi Lehem... Boréh Minei Mezonot...*

3. Selon la loi stricte, on peut s'acquitter d'une *Berakha* en la disant dans une autre langue, même si on n'explique pas le nom d'Hashem en hébreu. On peut par ex. dire sur le pain : '*Tu es source de bénédictions, Seigneur, notre D-ieu, roi du monde, qui a...*' Certains ont donc proposé de contourner un doute de *Berakha* en la prononçant dans une autre langue. Mais beaucoup ont vivement fustigé ce procédé, car **on transgresse aussi l'interdit de dire le nom d'Hashem en vain même lorsqu'on l'évoque dans une autre langue pour rien !**

4. Toute *Berakha* doit être prononcée **avant** consommation. Un avis qui ne fait pas loi pense toutefois que l'on peut aussi dire la *Berakha* après. Aussi, après avoir mangé, si on réalise que l'on a omis la *Berakha* et que l'on a encore un peu d'appétit, on fera bien de continuer à manger un peu en disant la *Berakha* sur le reste, en pensant aussi à acquitter ce que l'on a mangé, et s'acquitter au moins selon cet avis. [Ch.167 §10 ET M-B §48]







Béréchit 64

Les actions de l'homme corrélées à ses intérêts personnels

Noah 67

L'arche, un rôle purificateur

Lekh-Lekha 70

Pourquoi Hashem sauve un Racha

Vayéra 73

La bonté avec zèle

Hayei Sarah 75

Etre exigeant dans les valeurs spirituelles

Remerciements

עץ חיים היא למחזיקים בה ותמכיה מאשר

***La Torah est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent.
Ceux qui la soutiennent seront bienheureux***

Plusieurs personnes nécessitant une aide du ciel particulière ont pris part à la diffusion de ce livre. Aidons-les à obtenir la miséricorde d'Hashem, en priant avant notre étude :

Pour la Hatslakha

- Berakha VeHatslaha à Philippe Bellaïche (Fontenay) !
- Réussite et santé à André et Joëlle Dahan !
- Berakha veHatslakha à notre ami Stanley Chicheportiche et sa famille !
- Hatslakha à notre imprimeur Dan Pérez !

Pour le Zivoug Hagoun

- Miryam Elisheva bat Suzanne
- Julia Déborah Eugénie bat Josiane
- Hava Muriel Fleur bat Jeanne
- Zohara bat Lévana

Remerciements

Pour la guérison

- Ruth bat Traina
- Avraham Ori ben Réout
- Simha bat Massoudi
- Ari Akiva ben Shahar
- Avraham Norbert ben Fortunée Mazal

Pour un Ben Zakhar

- Esther Avigaïl bat Martine Miryam et Michael Aharon ben Sylvie Tsipora

Pour l'élévation de l'âme

- Adele Bat Sol TARRAB lebeth Wahnish z"l - 11 Heshvan
- Samuel ben Yaffa CAEN z"l
- Amram Yona ben Hana z"l
- René Avraham ben Mordehaï z"l - 26 Heshvan
- Gaby Atou bat Moha z"l - 4 Tamouz
- Nathan David ben Simha z"l - 7 Tamouz
- Nissim ben Ahouda Chicheportiche z"l - 1 Av 5777
- Zara bat Mazal Tov Chicheportiche z"l - 1 Av 5776
- Lucien David ben Avraham z"l - 4 Tishrei 5779
- Michaël Novikov z"l
- Rav Shmouel ben Shlomo Zalman zatsa"l - 9 Adar

Vous souhaitez, vous aussi, dédier une page d'étude :

appelez - nous au 01 77 38 46 78 (France) 058 322 68 43 (Israël)



BERESHIT

Semaine du 21 au 27 Tishrei 5779 - 30/09/2018 au 06/10/2018

וַתֵּרָא הָאִשָּׁה כִּי טוֹב הָעֵץ לְמֵאֲכָל וְכִי תֵאֵנָה הוּא לְעֵינַיִם וְנִחְמַד הָעֵץ לְהַשְׂכִּיל
וַתִּקַּח מִפְּרִיָו וַתֹּאכַל וַתִּתֶּן גַּם לְאִישָׁהּ עִמָּהּ וַיֹּאכַל

La femme vit que l'arbre était bon comme nourriture, qu'il était attrayant à la vue et précieux pour l'intelligence. Elle cueillit de son fruit et en mangea, puis en donna à son époux et il en mangea

[BERESHIT 3:6]

Rashi commente : **elle en donna à son époux** – *Afin qu'elle ne meure pas seule et qu'Adam, restant en vie, ne se marie pas avec une autre femme.* La réaction de Hava est étonnante. En effet, le serpent l'amadoua de goûter le fruit interdit en prétendant qu'elle pourrait ensuite vivre éternellement. Après l'avoir goûté, pourquoi veille-t-elle alors à ce que son mari en goûte aussi, afin qu'ils meurent tous les deux ? N'a-t-elle donc pas cru le serpent ?

Répondons à l'aide d'une parabole :

Un jour le gouverneur d'une petite ville se vanta devant le gouverneur d'une ville bien plus importante, d'avoir dans sa région un juif qui était capable de prédire l'avenir. Le gouverneur très orgueilleux de la grande ville ne put accepter que son confrère ait dans sa ville une personnalité tellement extraordinaire, et lui dit : « Ce que tu dis est impossible ! Fais-le venir devant moi, et je te prouverai que ce que tu dis est stupide ! »





Quelques jours plus tard, le 'petit' gouverneur arriva chez le 'grand' gouverneur et ses conseillers, accompagné du juif. Le 'grand' gouverneur ne voulant pas perdre la face, il avait comploté avec ses conseillers la parfaite embuscade : une question piège, et une arme à feu...

En se tenant face à toute cette assemblée, le pauvre juif ne cessait d'implorer Hashem de lui inspirer les bons mots. Le grand gouverneur lui demanda alors : « Est-ce toi que l'on prétend être capable de prédire? Peux-tu me dire alors quel sera le jour de ta mort? » Vous avez bien compris la fourberie : si le juif lui donnait une date lointaine, il l'abattait immédiatement, et s'il répondait le jour-même, ils auraient attendu patiemment le soir pour démontrer le mensonge...

Le juif répondit alors au gouverneur : « Je mourrai le même jour que toi ! »

Le gouverneur mit sa main dans sa poche mais n'en sortit pas son revolver. Il fixa le juif dans les yeux quelques secondes puis le renvoya chez lui. Voyant que ses conseillers n'avaient pas compris sa réaction il leur dit : « Imaginez que sa prédiction était vraie ! En mettant fin à sa vie, j'aurais aussi mis fin à la mienne ! »

Soit : tant que le gouverneur était guidé par son instinct de défendre son honneur ou sa fierté, il ne pouvait pas croire que ce juif puisse prédire l'avenir, au point même de vouloir éliminer cet imposteur. Mais à partir du moment où sa vie était peut être en jeu, son instinct le poussa alors à appréhender même les rumeurs non fondées des prouesses prophétiques de l'ami.

Idem pour Hava : tant que sa pulsion instinctive était de goûter ce beau fruit, elle se laissa embobiner par les propos du serpent, qui lui assurait l'éternité alors qu'Hashem l'avertissait qu'elle allait mourir. Mais dès qu'elle goûta le fruit, et que la pulsion instinctive disparut,





elle se mit de nouveau à craindre naturellement l'avertissement d'Hashem !

La conclusion s'impose : **Les volontés, les actions et les pensées d'un homme sont toujours dépendantes et influencées par ses intérêts personnels.** Même lorsque ses intérêts le mènent à des propos contradictoires, cela ne le dérange pas le moins du monde, parce qu'ils agissent comme un 'pot-de-vin' qui endort totalement son objectivité.

Autrement dit : il ressort qu'un homme ne peut percevoir une volonté absolue, car son envie le guidera toujours à voir la vérité de l'angle qui lui conviendra le mieux !



Ce Dvar Torah a été tiré du *Leket Eliahou*, du Rav Eliahou Hassan, avec l'aimable autorisation de l'auteur





NOA'H

Semaine du 28 Tishrei au 4 Heshvan 5779 - 07/10/2018 au 13/10/2018

עֲשֵׂה לָךְ תַּבַּת עֲצֵי-גֹפֶר,
קְנִים תַּעֲשֶׂה אֶת-הַתַּבָּה

**Fais-toi une arche en bois de Gofer ;
tu feras cette arche avec des cellules...**

[BERESHIT 6:14]

Introduisons notre étude sur la *Parasha* en précisant une règle essentielle lorsque l'on souhaite analyser une critique explicitée par nos Maîtres sur des personnages intègres de la Torah. Il est de prime abord facile de dénigrer nos ancêtres en constatant les erreurs qu'ils ont pu commettre. Mais ne nous méprenons pas ! Nos Patriarches étaient des *Tsadikim* parfaits, et leur proximité avec Hashem était telle que l'on ne peut percevoir la profondeur de leurs actes. Ainsi, ils sont pour nous une source d'inspiration. La Torah nous décrit toutefois leurs actions simplement, afin de nous enseigner, à nous, gens simples, les règles de morale nécessaires, pour que nous en retirions des enseignements à notre niveau, qui nous permettrons de nous améliorer et nous rapprocher nous aussi d'Hashem. Ceci étant dit, commençons l'étude sur Noa'h !

Le *Midrash* enseigne : Rabbi Its'hak dit : « *De la même façon que le nid purifie les lépreux, ton arche te purifiera.* » Soit, selon ce *Midrash*, l'arche n'a pas été conçue uniquement pour protéger ses passagers du déluge, mais elle avait aussi **un rôle purificateur.**





Ce *Midrash* est étonnant et suscite 2 questions : de quoi Noa'h avait-il besoin d'être purifié ? Et comment l'arche pouvait-elle purifier ?

Le *Midrash* raconte que la faute la plus grave que commettait la génération du déluge était le vol, qui représente l'antithèse de la bonté. [Prendre à l'autre ce qui lui appartient provoque de la souffrance alors que donner réjouit.] Par ailleurs, nos Sages expliquent dans de nombreux endroits qu'un mauvais entourage exerce toujours une influence néfaste sur un individu. Une société pervertie ne laisse pas indemne même le plus grand des sages.

Ainsi Noa'h, décrit dans la *Torah* comme un *Tsadik* –un juste– parfait, fut malgré tout influencé par sa génération. Où le voyons-nous ?

Bien entendu, il ne devint pas un vulgaire voleur, ni même ne pratiqua le vol sous aucune forme. Cependant, comme nous l'avons expliqué, le vol est l'antithèse de la bonté, et c'est sur ce point que Noa'h faillit. En effet, lorsque Hashem lui dévoila qu'il s'apprêtait à détruire le monde, Noa'h n'implora pas la grande Miséricorde d'Hashem d'épargner toute l'humanité. Cela provenait d'un manque de *'Héssed* –bonté– envers l'autre : savoir que le monde allait être détruit ne l'a pas sensibilisé au point de tout faire pour le sauver. C'est pour cela que les eaux du déluge sont appelées dans les Prophètes ^{[ISHAYA 54]:} *'Méi Noa'h'* – les eaux de Noa'h, car il en était en partie responsable.

La prière du Juste pouvait adoucir la colère d'Hashem, comme nous le verrons avec Avraham qui pria et même 'marchanda' avec Hashem pour épargner Sodome et Gomorrhe.

Hashem avait choisi Noa'h pour reconstruire l'humanité, mais, comme il est écrit dans les *Tehilim* de David : *Olam 'Héssèd Yibané* – **Le monde est construit sur la bienfaisance.** Or Noa'h n'avait pas pleinement répondu à cette condition, c'est pourquoi il dut passer par une phase purificatrice avant d'être apte à jouer son rôle. Il lui fallut





d'abord réparer cette faille. Ainsi Hashem le plaça dans l'arche qui avait en cela un rôle purificateur (comme le nid pour les lépreux, ce qui explique notre *Midrash*). Il dut s'y occuper des animaux nuit et jour, avec un extrême dévouement, afin d'ancrer en lui l'habitude du don à l'autre.



Ce Dvar Torah a été tiré du *Leket Eliahou*, du Rav Eliahou Hassan, avec l'aimable autorisation de l'auteur





LEKH-LEKHA

Semaine du 5 au 11 Heshvan 5779 - 14/10/2018 au 20/10/2018

Notre *Parasha* décrit longuement la guerre qui opposa 4 rois contre 5 rois¹. Le roi de Sodome et celui de Gomorrhe tombent devant leurs ennemis, qui pillent leurs biens. Loth qui habitait alors à Sodome est fait prisonnier. On rapporte la nouvelle à Avraham, qui part aussitôt en guerre avec une poignée d'hommes contre les 4 rois vainqueurs. Avraham gagne miraculeusement la bataille, récupère tous les captifs, tous les biens de la ville, et libère Loth.

Et la Torah de raconter une anecdote : « *La vallée de Sidim était remplie de puits de bitume. Le roi de Sodome et celui de Gomorrhe s'enfuirent et y tombèrent...* » [14 :10] Et comment s'en sont-ils sortis ? Rashi rapporte le *Midrash Hagada* : 'Pour quelle raison y avait-il beaucoup de puits de bitume dans cette région ? Les quatre rois avaient creusé des puits, les avaient remplis de boue et recouverts de bitume, afin de piéger les cinq rois. Et effectivement deux y tombèrent, celui de Sodome et celui de Gomorrhe. Un ange arriva alors et sauva le roi de Sodome.'

Ce *Midrash* nécessite explications : Pour quelle raison Hashem envoya-t-Il un ange pour sauver le roi Birsha, qui, comme son nom l'indique, était un *Rasha* – un impie ?

1- Les 4 rois Amrafel – roi de Chinear, Ariokh – roi de Elassar, Kederlaomer – roi d'Elam, Tideal – roi de Goïm, firent la guerre aux 5 rois : Béra – roi de Sodome, Bircha – roi de Gomorrhe, Chineav – roi de Adma, Chéméver – roi de Tsvoïm et au roi de Béla





La réponse se trouve dans le *Midrash Rabba* : « Car **il y avait des gens qui ne croyaient pas qu'Avraham avait été sauvé de la fournaise** ; lorsqu'ils virent que le roi de Sodome fut aussi sauvé miraculeusement, ils eurent foi en ce miracle rétroactivement ».

La réponse est encore plus étonnante : Pourquoi choisir un homme pareil pour prouver le miracle dont Avraham avait bénéficié ? En quoi le sauvetage du roi de Sodome pouvait-il servir de preuve ?

En fait, les impies de l'époque ne reniaient pas le fait qu'un D-ieu avait créé le monde, mais uniquement, le fait que cet Être suprême le dirige et puisse s'intéresser aux actions des créatures. Ils prétendaient qu'une force intermédiaire appelée 'la Nature', influencée par les mouvements des astres et étoiles, générerait tous les besoins du monde. Aussi, lorsque Avraham proclama que chaque atome, chaque cellule de la création, étaient contrôlés par Le Créateur, Nimrod le fit jeter dans une terrible fournaise.

Et ce n'est que par miracle qu'il fut sauvé, prouvant ainsi au monde entier **qu'il y a une Force au-dessus de la nature** qui dirige le monde et ses composantes, et n'est pas astreinte par les lois physiques.

Mais d'autres contestataires continuaient de nier malgré tout la *Hashga'ha* – la Providence constante d'Hashem, sur chaque être, à chaque instant. Ils affirmaient encore que cet Être suprême pouvait, certes, faire des apparitions ponctuelles et modifier les lois de la nature pour sauver des grands *Tsadikim* comme Avraham, mais ils restèrent persuadés que la nature entière, étant une force en soi, qui poursuivait son cours indépendamment de l'influence divine.

Jusqu'à ce que... Le roi de Sodome fut sauvé lui aussi miraculeusement ! Ce jour-là, personne ne comprit pour quelle raison Hashem avait fait un miracle pour sauver un tel renégat, mais preuve fut toutefois faite





que Hashem s'occupe bien de chaque créature de l'univers, même des moins recommandables !

Ainsi rétroactivement, tous reconnurent le miracle d'Avraham, qui fut le premier à s'efforcer de prouver aux hommes que le monde n'est pas livré à lui-même, qu'il est l'expression d'Une Volonté qui le dirige. Ce miracle dont bénéficia le roi de Sodome, fut l'occasion d'un *Kidoush Hashem* – sanctification du Nom Divin – sans nul autre pareil !



Ce Dvar Torah a été tiré du *Leket Eliahou*, du Rav Eliahou Hassan, avec l'aimable autorisation de l'auteur





VAYÉRA

Semaine du 12 au 18 Heshvan 5779 - 21/10/2018 au 27/10/2018

Après qu'Avraham a fait la *Brit mila* – circoncision, Hashem se dévoile à lui dans les plaines de Mamré. Il lui envoie trois hommes, qu'Avraham s'empresse d'inviter et à qui il offre la meilleure hospitalité possible. A l'issue du repas, les invités, qui s'avèrent être des anges, annoncent à Avraham et à Sarah qu'ils auront un fils prochainement malgré leur âge avancé.

La vraie *Mitsva* de *Hakhnassat Or'him* – offrir l'hospitalité – n'est réalisée qu'envers un invité qui n'a pas où dormir ni où manger, comme par ex. lorsqu'il vient d'une autre ville, ou s'il s'agit d'un pauvre qui n'a pas de maison, etc. Inviter des amis Shabbat est certainement très louable mais ce n'est pas considéré comme la réalisation de la *Mitsva* de *Hakhnassat Or'him*. [Cf. CHOUL'HAN AROUKH CH.333, BETH YOSSEF ET PIT'HÉ TCHOUVA 5.69]

En conséquence, comment comprendre qu'Hashem a envoyé 3 anges à Avraham afin qu'il puisse réaliser la *Mitsva* de *Hakhnassat Or'him*, alors que les anges sont des créatures qui n'ont aucun besoin ?

Le Rav Chlomo Heyman zatsal nous explique qu'Avraham souhaitait trouver des invités certes pour prodiguer du bien à autrui, **mais aussi, et essentiellement, afin d'enseigner à ses proches et au monde, la façon et le zèle avec lequel nous devons accomplir la Mitsva de Hakhnassat Or'him.**

Aussi, les anges étaient spécifiquement les bons receveurs du *Hessed* d'Avraham pour enseigner aux générations à venir l'importance de





cette Mitsva. En effet, si Hashem avait amené devant Avraham de réels nécessiteux, nous aurions pu croire que la vertu d'aider l'autre nous incombe surtout parce que l'autre à un manque. En envoyant spécifiquement des anges, qui n'ont concrètement aucun besoin, Hashem nous a permis d'apprendre une leçon fondamentale : **le principal bénéficiaire de l'hospitalité est le donneur** ! Car le monde tient sur 3 piliers : **l'étude de la Torah, le service divin** – c.-à-d., la soumission et la crainte d'Hashem, et **la bonté**. Lorsque l'on fait preuve de bonté avec un zèle particulier, l'on atteint une perfection singulière, au même titre que celui qui étudie en profondeur une page de *Guemara* !

Un jour le Hafets Haïm devait recevoir des invités, il monta dans la chambre et commença à faire leurs lits. Or voici que les membres de sa famille ayant de la peine de le voir se fatiguer vu son âge avancé, et voulant lui témoigner du respect, proposèrent de préparer les lits eux-mêmes. Le Hafets Haïm refusa en leur disant : « Vous voulez peut-être aussi mettre les *Tefilin* à ma place ?! »

Une anecdote similaire se produisit aussi avec le Rav Shakh zatsal. Alors que la femme du Rav était alitée, on aperçut le Rav se promener en pleine rue avec des casseroles encombrantes. Un fidèle du Rav alla à sa rencontre pour les transporter à sa place, prétendant qu'il ne pouvait pas tolérer voir un si grand *Talmid Hakham* s'humilier de la sorte. Et Rav Shakh lui rétorqua : « Et lorsque tu me verras à Souccot porter mon *Loulav* et mon *Etrog*, tu te soucieras encore de mon honneur ?! »



Ce Dvar Torah a été tiré du *Leket Eliahou*, du Rav Eliahou Hassan, avec l'aimable autorisation de l'auteur





HAYEI SARAH

Semaine du 19 au 25 Heshvan 5779 - 28/10/2018 au 03/11/2018

Avraham veut marier son fils Itzhak, et somme Eliezer, son fidèle serviteur, d'aller lui trouver une femme à 'Haran, sa ville natale. Le verset raconte qu'avant de l'envoyer, Avraham appelle Eliezer, *'le serviteur, le plus ancien de sa maison, qui gouverne tous ses biens'*, et le fait jurer : « *Je t'adjure par le nom d'Hashem, D-ieu du ciel et de la terre, de ne pas choisir une épouse parmi les filles des Cananéens, avec lesquels je demeure, mais d'aller dans mon pays natal chercher un épouse à mon fils, à Itzhak.* »

Remarquons comme cette attitude semble paradoxale : d'un côté, Eliezer est LE serviteur en chef, qui gère en pleine confiance toute la fortune d'Avraham. Plus encore, selon le *Midrash*, Eliezer est d'un niveau spirituel remarquable : **'Ancien de sa maison'** – qui ressemblait à Avraham, **'qui gouvernait tous ses biens'** – qui maîtrisait parfaitement l'enseignement de son maître. La Guemara précise même qu'Eliezer était capable d'enseigner aux autres. Pourtant, Avraham voit le besoin de le **faire jurer** de ne pas choisir une cananéenne – un peuple pervers, dévergondé – pour son fils Itzhak, comme s'il n'avait aucune confiance en lui !

En guise de réponse, voilà une jolie anecdote :

Un jour, Rabbi Israël Salanter zatsal se rendit dans un petit village. Un paysan juif, qui ne savait pas qu'il avait affaire à l'un des géants de la génération en Torah, se fia simplement à son aspect religieux et





lui demanda : « Vous me paraissez être une personne qui sait pratiquer la *She'hita* – abattage rituel. S'il vous plaît ! Venez chez moi, j'ai besoin que l'on fasse la *She'hita* à plusieurs de mes oies. »

Le Rav lui répondit alors : « Moi aussi j'aurais un petit service à vous demander si vous me le permettez. Pourriez-vous s'il vous plaît me prêter cinquante roubles ? » - qui était une somme importante à l'époque.

Le paysan étonné lui répondit : « Excusez-moi, mais comment pourrais-je vous prêter de l'argent si je ne vous connais pas ? »

Et Reb Israël de lui rétorquer : « Est-ce que vos oreilles entendent ce que votre bouche est en train de dire ? Pour me prêter de l'argent vous ne me considérez pas comme quelqu'un de confiance, mais pour abattre vos oies vous pensez que je le suis ! Un *Sho'hèt* (boucher rituel) doit être expert, et avoir une grande *Yireat Chamaim* – crainte du ciel ; à quoi voyez-vous que j'ai ces qualités ? Ma barbe vous suffit donc pour garantir que je suis si digne de confiance ?! »

Dans le domaine matériel, Avraham faisait totalement confiance à Eliezer, mais pour trouver une femme à son fils, c'est-à-dire pour construire le peuple juif, non ! Sa bonne réputation n'était pas suffisante, il fallait des garanties supplémentaires.

Nous pouvons, à partir de cet enseignement, essayer de regarder nos propres comportements. En effet, nous-mêmes inversons souvent les valeurs, ou ne mettons pas toujours les priorités où elles devraient l'être, à l'image de ce paysan qui accorde plus d'importance à son argent qu'à son âme.

Par exemple, dans le domaine de l'éducation, qui a des conséquences sur l'avenir du peuple juif tout entier, ne préférons-nous pas choisir une école bon marché, même si ce n'est pas celle qui préserve le mieux





les valeurs juives, alors que nous n'hésitons pas à choisir le meilleur dentiste, la meilleure colonie de vacances, ou les habits des plus grandes marques ?

Ou encore, lorsqu'un enfant allume volontairement la lumière à Shabbat, certains parents se contentent de dire : « Ce n'est pas grave, il est encore petit ! » Par contre, s'il casse une tasse maladroitement, c'est le scandale, la fessée, etc... Qu'est-ce que l'enfant retiendra d'une telle éducation ? Que transgresser Shabbat, ce n'est pas grave, mais par contre casser un verre d'une valeur d'un euro c'est dramatique !

Ce principe est valable dans tous les domaines...



Ce Dvar Torah a été tiré du **Leket Eliahou**, du Rav Eliahou Hassan, avec l'aimable autorisation de l'auteur





MOUSSAR



ETUDE
MENSUELLE

KOHELET

80

Avant-propos

Le timbre du livre...

Homer et Tsoura -forme et matière

La grande révélation de Kohélet

Ch. 1

92

Ch.2

97

Ch.3 intégral

111



Kohelet

Avant-propos

Nous revoilà sur scène pour une 5^e étude sur *Kohelet*, pour aborder *Beezrat Hashem* un nouveau tronçon de cette *Meguila*. A l'heure où j'écris ces lignes, cela fait 3 semaines que je butine autour des différents commentateurs de ce livre, sans avoir vraiment trouvé mon fil rouge ! Pour plus de précisions, mes hésitations ne proviennent pas d'un manque de documentation sur le sujet, mais plutôt, d'une terrible crainte de me tromper littéralement de route ! Je voudrais vous exprimer ma frustration à l'aide d'une anecdote apparemment banale, qui me déstabilisa pourtant pendant des années.

L'étude de la *Mishna* ou de la *Guemara* nous confronte parfois à aborder des thèmes portant sur l'intimité conjugale. Lorsque l'on étudie avec un enfant et que l'on rencontre un tel sujet, la directive générale est de manipuler les notions avec des expressions vagues et soutenues, qui camouflent l'aspect obscène derrière des images simples. On appellera par ex. le contact intime par 'l'isolement' ou le 'mariage', sans entrer dans les détails. On imagera l'adultère par le fait qu'une femme trahisse son foyer en donnant son affection à un étranger, sans aucune nécessité d'illustrer concrètement l'acte ignoble. Dans son monde pur –si, *Baroukh Hashem*, l'on ne possède ni télé, ni Iphone chez soi !– l'enfant manipule ces notions avec aisance, sans douter un seul instant de l'univers obscène qui se cache derrière les mots.

C'est ainsi que, pendant des années, j'ai étudié différents textes de *Guemara* avec mon aîné en parlant de femmes qui se 'marient' avec d'autres, en évoquant parfois des 'impuretés' qui peuvent s'évacuer





des corps de chacun, mais toujours, en slalomant habilement entre les différents carrés blancs de la *Guemara*.

Jusqu'au soir où je tombai sur une *Guemara* [SOUCCA 26A] qui détaillait bien trop certaines situations, qui ne permettait pas vraiment de laisser planer le flou sur le sujet... Dans les premiers instants, Je fis mine de ne pas vraiment comprendre, et essayai de passer au paragraphe suivant. Mais mon bambin têtu ne pouvait renoncer à comprendre près de 10 lignes de *Guemara* ! Il revint à la charge, et me fit pâlir d'angoisse. Du fond de mon cœur, je priai le Maître du monde de m'aider à sortir de cette situation embarrassante. Et soudain... '**VéHou Ra'houm Yékhaper Avon...**' Sauvé par le gong !!! L'officiant monta sur l'estrade pour débiter la prière *d'Arvit*, me laissant dès lors quelque 23h pour prendre conseil chez les *Avrekhim* de la *Yeshiva* – jusqu'au prochain rendez-vous avec le gamin !

Le lendemain soir arriva. J'étais assis au *Beit haMidrash*, et à 19h tapante, mon fils entra avec sa *Guemara* sous le bras, et me déclara tout souriant : « *Ça y est, papa, j'ai tout compris la Guemara d'hier !* » Et le petiot m'exposa en quelques minutes sa belle interprétation d'enfant, expliquant tous les mots du texte sans même songer à ce que les mots pouvaient en réalité exprimer ! De mon côté, je ne retins pas un mot de son commentaire, tant mon unique souci était de m'assurer que la pureté de mon petit chérubin n'avait pas été ébranlée !

Voilà pour la petite anecdote, qui doit probablement vous faire sourire. Sachez cependant que, de mon côté, cette histoire eut de sévères répercussions sur ma démarche intellectuelle, laissant ses séquelles jusqu'à ce jour ! Figurez-vous que **cet épisode m'a tout simplement fait perdre toute mon assurance dans l'étude !** Je m'explique.

L'étude approfondie de la *Guemara*, et particulièrement chez mon regretté Maître Reb Shmouel Auerbach zatsal, m'a fait développer au fil





du temps un rationalisme très aigu, visant à refuser catégoriquement tout axiome qui n'a pas été démontré clairement à partir des textes de *Guemara* ou des *Rishonim*, en prenant comme unique jury mon bon sens.

Si de prime abord, cette approche paraît digne, elle s'avère un véritable poison lorsqu'on y mélange un peu d'orgueil et d'audace... En effet, si je retenais d'un texte une certaine conduite contraire à la déduction du *Ketsot haHoshen* ou du *Mishna Beroura*, je ne pouvais m'empêcher –du moins, dans mon for intérieur !–, de douter de la justesse de leur *Halakha*. N'avais-je pas moi-même décortiqué toutes les lettres des mêmes textes originels, en n'aboutissant pourtant pas aux décisions de ces grosses pointures ?! Et si par chance –ou par malheur !– je découvrais qu'un autre auteur avait soulevé la même remarque, les propos de ce dernier étaient pour moi un signe du ciel qui attestait ma super démarche rationnelle, infaillible !

Jusqu'à l'anecdote de mon fils, qui me mit une claque bien sèche pour me faire redescendre sur terre ! *Bli Ayin Hara*, mon petit était lui aussi très 'rationnel', très fondé et structuré dans sa petite tête, il ne pouvait jamais avaler de coulevres. Et voilà qu'il découvre un jour un texte flou, qu'il ne parvient pas à assimiler. Et c'est justement son super 'rationalisme' d'enfant de 12 ans qui l'amène à interpréter ce texte de la manière plus subjective et irrationnelle possible ! Affolant, non ?! **S'il avait simplement eu connaissance de l'évidence connue de tout adulte, il aurait réalisé que ce fameux texte de *Guemara* ne disait pas un mot de ce qu'il était pourtant si sûr de comprendre !**

Je réalisai alors combien le rationalisme est dangereux, tantôt irrationnel et aléatoire, car il coule parfois ses fondations de béton armé sur des sables mouvants, hurlant des vérités cartésiennes basées sur des perceptions foncièrement erronées ! Comment ma petite tête oserait-elle prétendre mieux comprendre que le *Ketsot haHoshen* ou le *Mishna Beroura* !?!





Et de retour à *Kohélet*... A chaque fois que je reprends ce livre énigmatique, je vis le même sentiment. Essayez donc de lire et traduire les mots du texte, et vous verrez à quel point ces mots censés tout dire ne semblent rien dire ! Ce livre est le recueil de la pensée du plus sage des hommes, qui connaissait TOUT – de la Torah dans tous ses détails jusqu'aux sciences, la philosophie, la psychologie, la dialectique, etc. Et pourtant, les versets semblent s'enchaîner sans aucun fil directeur ! Le style linguistique lui-même est infernal. Les versets s'expriment de manière concise, enchaînant des idées sans marquer assez les conjonctions de coordination et de liaison, utilisant de surcroît un vocabulaire soutenu qui peut supporter des interprétations parfois opposées ! Comment alors donner une allure à ce texte, en veillant à **entendre ce qu'il veut vraiment dire, et non ce que je voudrais lui faire dire** ?!

D'où la nécessité de recadrer l'objectif de notre étude dans le cadre du **5 minutes éternelles**. Notre ambition est d'aider le lecteur à **lire Kohélet, en percevant et en s'imprégnant un tant soit peu de son arôme**, de ses messages de *Yireat Shamaim* [crainte du ciel] qui stimulent l'homme à donner un juste sens à sa vie. Aussi, nous continuerons cette année à utiliser la technique adoptée l'an dernier, en ouvrant chaque partie en présentant de manière pragmatique les éléments de la séquence. Puis, nous évoquerons brièvement les idées véhiculées selon les commentateurs classiques – *Rashi, Targoum, Metsoudot*. Et enfin, nous interpréterons les mots du verset en leur donnant la petite touche artistique d'un des nombreux commentateurs de cette *Meguilá*¹.

Reste toutefois un dernier petit problème à résoudre : **la vue d'ensemble du livre**. Bien comprendre un nouveau chapitre requiert de connaître les idées véhiculées dans les précédents. Sauf qu'il n'est

1-Nous fonderons souvent notre étude sur le Porat Yossef de Rabbi Yossef Taïtitsak [5247-5305], sur le *Devarim Tovim* du célèbre *haAlshikh hakadosh*, ou sur le *Taaloumot Hokhma* de Rabbi Yaacov de Lissa [5520-5592], et parfois encore, sur les merveilleux commentaires recueillis dans le *Meam Loetz*.





matériellement pas possible d'imprimer chaque année de nouveau les études antécédentes dans tous leurs détails. Aussi, nous reprendrons très succinctement l'étude des 2 premiers chapitres². Puis, pour l'étude de l'année dernière –la 1^{ère} partie du ch.3– nous nous étalerons un peu plus, et nous continuerons ensuite la 2^e partie de ce 3^e chap. dans ses détails.

Le timbre du livre...

Pour l'honneur du roi Shlomo, il n'est pas possible d'aborder l'étude de *Kohelet* sans bien poser et définir son fil directeur. Comme l'introduit le *Taaloumot Hokhma*³, Shlomo a su exprimer, dans sa grande sagesse, sa pensée profonde sur des thèmes philosophiques complexes, en la voilant dans des expressions banales, et parfois même, contradictoires. **Le lecteur non averti risquerait de lire ce livre en s'imaginant que son auteur est *Has Veshalom* un vieillard blasé qui dégurgite en vrac ses réflexions pessimistes sur le monde et la vie !** Ouvrons donc notre étude en reprenant les grands traits du livre posés par le Ramban, dans un discours qu'il prononça en Eloul 5027 [1267 DE L'ÈRE VULGAIRE], juste avant de quitter l'Espagne pour monter en Israël.

Un petit survol de Kohelet...

Le message de *Kohelet* est explicite dans les premiers et derniers versets du livre. Soit, au début: ***Hevel Havalim... haKol Havel – Vanité des vanités... tout n'est que vanité.*** Shlomo met

le doigt sur une fatalité du monde : l'homme court sans cesse après

2-Ceux qui souhaitent mieux comprendre les 2 premiers chapitres du livre pourront relire notre étude sur notre site, dans le numéro 75 de l'année dernière. Quant à ceux qui se souviennent parfaitement des études antécédentes, nous les invitons à passer directement à l'étude du 3^e chapitre...

3- Rédigé par Rabbi Yaakov de Lissa –18^e s.–, auteur des célèbres *Netivot haMishpat* et *Havot Daat*, ainsi que du *Tseror haMor* sur *Shir haShirim*.





des valeurs qui s'avèrent systématiquement vaines, à peine sont-elles atteintes. A quoi bon, donc, se laisser happer par ce tourbillon stupide ! Puis, durant tout le livre, Shlomo démontre la vanité de chacune des ambitions des hommes sur terre. Jusqu'à conclure à la fin en explicitant l'unique projet de vie qui ne décevra jamais : **סוֹף דְּבַר הַכֹּל נִשְׁמַע אֶת** - *La conclusion de tout le discours, écoutons-la: «Crains Hashem et observe ses commandements; car c'est là tout l'homme».*

Mais voilà : les analyses et illustrations par lesquelles Shlomo démontre les vanités du monde sont étonnantes, voire déroutantes. De prime abord, ces réflexions paraissent basiques, et de surcroît, semblent s'enchaîner sans ordre précis. Constatons cette problématique à travers la première séquence du livre. Après avoir posé sa théorie générale sur la vanité des valeurs terrestres, *Kohélet* étaye sa pensée : ***'Une génération s'en va, une autre lui succède, et la terre subsiste perpétuellement. Le soleil se lève, le soleil se couche, il se hâte vers son point de départ, où il se lèvera encore. Il s'avance vers le sud, tourne vers le nord, le vent progresse en évoluant toujours et repasse par les mêmes circuits! Tous les fleuves vont à la mer, et la mer n'en est pas remplie; vers l'endroit qui est assigné aux fleuves, ils dirigent invariablement leur cours.'***

Shlomo constate que le monde entier paraît en mouvement, alors qu'en réalité, il reste statique, monotone. Le soleil semble se lever avec force, parcourir le monde avec enthousiasme, mais achève quotidiennement sa course en se couchant, pour se relever le lendemain malgré lui. Les fleuves se jettent à la mer, mus d'un désir profond de la remplir... mais simultanément, la mer s'évapore, se transforme en nuages qui réalimentent les fleuves, afin que ceux-ci reviennent de nouveau remplir cette mer ! Même le vent souffle vigoureusement, entame une course décidée vers une destination lointaine, emportant tout sur son passage... pour faire le tour de terre et revenir à son point de départ !





Et cette monotonie perpétuelle n'épargne pas les humains... Depuis des milliers d'années, tant de peuples se sont levés, animés d'un désir ardent de conquérir le monde, de le changer, de le dominer. A peine eurent-ils atteint leur apogée, que déjà, leur déclin apparaissait à l'horizon, jusqu'à les plonger au fin-fond des oubliettes... ***'Comme toutes ces choses épuisent ! [...] Ce qui a été, c'est ce qui sera; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera: il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! [...] Nul souvenir ne subsiste des anciens ; de même pour leurs successeurs, il ne demeurera aucun souvenir chez ceux qui viendront plus tard !***

Démoralisant, non ? Voilà un parfait échantillon de cette *Meguila* ! Tout au long du livre, *Kohélet* va chercher les différents projets de vie qui font courir les hommes. Tous les idéaux de vie vont y passer – la richesse, la famille, le plaisir... Shlomo ne va pas se contenter de méditer ; il va concrètement tous les expérimenter ! Et lorsqu'on est le roi le plus sage du monde, rien ne peut entraver la réalisation de son programme. Shlomo va littéralement s'initier à tous les modes de vie, en maintenant toutefois son œil sagace ouvert sur le sens de ses faits. Et cette même conclusion ne cessera de jaillir de toutes ses entreprises : ***'Je constatai que tout était vanité et déception, et qu'il n'est point d'avantage durable sous le soleil.'*** [2:11] Jusqu'à aboutir à une véritable dépression ! - ***Aussi, je haïis la vie, car je regardais comme mauvais tout ce qui se passe sous le soleil, et je réalisai que tout n'était que vanité et démoralisation !***

Notons au passage que la désolation de Shlomo est d'autant plus accentuée parce qu'il voit concrètement, par *Roua'h haKodesh* –insufflé d'inspiration divine–, que son royaume qu'il a peiné à instaurer sur le monde entier, sera divisé et démonté quelques mois seulement après sa mort, par son fils Rehavam : ***Je finis aussi par détester tout le labeur auquel je m'étais adonné sous le soleil, et dont je dois laisser les fruits à quelqu'un qui me succèdera. Or, qui sait s'il sera sage ou sot ? Et pourtant,***





il prendra malgré moi possession de ma propriété, acquise avec tellement de labeur et d'ingéniosité sous le soleil !

Bien sûr, *Kohélet* va exprimer quelques réflexions positives sur la vie. Au fur et à mesure qu'il démonte les valeurs terrestres, Shlomo ouvre une fenêtre d'espoir vers ce qui est **au-dessus** du soleil. Puisque ce monde éphémère n'est que désolation, nous nous devons de ne l'utiliser qu'en guise d'**accessoire, pas de finalité**, pour nous diriger vers l'unique valeur vraie : **la crainte d'Hashem**.

Il va ainsi analyser les différentes valeurs terrestres, en définissant pour chacune d'elles la juste importance à leur accorder pour que l'on ne perde pas de vue notre objectif. A commencer par se réjouir de ce que l'on a, plutôt que d'espérer ce qui ne nous viendra pas. *Kohélet* va aussi nous mettre en garde contre la colère et les mauvaises *Midoth* [traits de caractère]. Il va aussi conseiller de préférer côtoyer les démunis et les opprimés, de les soutenir et les encourager, plutôt que d'attendre les festivités.

Ses conseils et réflexions vont nous acheminer vers LA grande directive: **craindre le ciel tant que l'on est en pleine force de l'âge !** Jusqu'à conclure le livre en revenant sur ses prémices : ***Vanité des vanités, disait Kohélet, tout est vanité!*** [...] סוֹף דְּבַר הַכֹּל נִשְׁמַע אֶת הָאֱלֹהִים יִרָא – ***Crains D-ieu et observe Ses Mitsvot, car c'est là tout l'homme...***

Ô rage, Ô désespoir...

Je suppose que, comme moi, vous éprouvez la même grisaille et tristesse ! Shlomo tire dans tous les sens, démonte toutes les fausses conceptions de la vie, mais **semble omettre cependant d'explicitier assez l'objectif positif !**

Les plus réconfortants de ses conseils ne sont que des moyens d'éviter





déceptions et regrets, mais pas du tout de nous éclairer sur le projet de vie à choisir, qui procurera joie, épanouissement, et satisfaction ! **Le mieux que l'homme puisse espérer de sa vie n'est-il vraiment que de ne pas se tromper ?!**

Le Ramban ose poser cette question avec bien plus de pertinence : la Torah explicite dans maints endroits qu'Hashem a créé un monde beau et bon, comme le disent les versets de la création du monde : וַיִּרְא אֱלֹהִים אֵת כָּל אֲשֶׁר עָשָׂה וְהִנֵּה טוֹב מְאֹד - **Et Dieu examina tout ce qu'Il avait fait, et constata qu'il était éminemment bien !** Même David, le père de Shlomo-Kohelet, exprime dans les *Psaumes* la manière dont l'univers entier chante gaiement la gloire d'Hashem. Comment *Kohelet* se permet-il alors de dresser un tableau si noir, affirmant que tout ce monde n'est que vanité ?!

Plus encore : comment douter un instant qu'Hashem, l'Être suprême, ait pu 'gaspiller des efforts' à créer un monde qui ne soit que vanité ?! Il est inconcevable qu'Hashem ait créé un monde qui n'ait en soi-même aucun sens ni objectif, si ce n'est que d'y placer l'homme pour le mettre à l'épreuve pendant quelques décennies, puis de le transférer dans un autre monde meilleur, où il sera gratifié ou puni selon ses actions !

Dans le *discours sur Kohelet*, le Ramban propose une réponse fantastique, qui transformera le noir du tableau

Homer et Tsoura – en une couleur douce et harmonieuse !
forme et matière – Nous devons cependant introduire une notion philosophique assez délicate : **le**

Homer et la Tsoura – que nous pouvons traduire par **la substance et l'esprit**, ou plus simplement, **la matière et la forme**.

Grossièrement, tout objet est composé de 2 dimensions : une matière première, qui adopte une forme précise pour lui faire acquérir une





fonction singulière. Prenons l'exemple d'une table : l'on peut qualifier ses pieds et son plateau de **matière**, que l'on assemble d'une manière précise pour **former** une table.

Remarquons toutefois que la distinction exacte entre la matière et la forme est aléatoire. En effet, l'élément que l'on aura isolé et défini comme matière, épouse forcément une certaine forme, bien que plus brute que la précédente. Pour continuer sur l'exemple de la table : on distinguera que la matière 'planche de bois' peut aussi être décomposée en matière 'bois de cerisier', et forme 'planche'. Et pour cette même matière 'bois', on pourra distinguer la matière 'bois' et la forme 'cerisier'. Ou plus précisément, la matière 'tissu végétal' qui épouse la forme 'bois'. Ou encore, la matière composée 'd'atomes ou cellules', qui épouse la forme 'tissu végétal'. Et si l'on veut pousser encore plus : la matière 'proton ou électron' qui forme 'l'atome', qui forme à son tour des molécules, qui forment la matière végétale, qui forme le bois, qui épouse la forme de cerisier, que l'on travaille et forme en planche, à partir desquelles on va former une table. C'est d'ailleurs à partir de cette réflexion que les philosophes grecs sont arrivés à la thèse de l'ousia et des 4 éléments primaires, originels de la terre, l'air, l'eau et le feu⁴.

LA grande révélation de Kohélet...

Pour notre propos, le Ramban explique que **le but de Kohélet n'est en aucun cas de décourager ou d'accabler**, mais plutôt, de mettre en évidence une règle implacable du monde : **sur terre, la**

forme est éphémère, et la matière perdue ! Shlomo débute son livre en démontrant que les 4 éléments primaires –représentés par le soleil,

4- Notons que cette thèse est approuvée par nos Maîtres, qui l'étaient à partir de notions kabbalistiques, en l'expliquant à partir de 4 différentes conduites qu'Hashem adopte envers les hommes – **Hessed, Din, Rahamim** et **Malkhout** – la Bonté, la Rigueur, la Miséricorde, et la Majesté. [Cf. 5 MINUTES ÉTERNELLES N°52 DE SHEVAT-ADAR 5775]





le vent, la mer, et la terre – ne font qu'épouser des formes ponctuelles, qui finissent tôt ou tard par disparaître.

Vous me direz : Et alors ?! 'Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme' – c'était bon pour la Terminale S !

Selon le Ramban, **intégrer cet axiome est le secret de la réussite de notre vie sur terre !** En effet, l'homme n'éprouve de plaisir et de satisfaction que dans la forme, pas dans la matière. A l'image de son Créateur, l'homme aime lui-aussi créer, mettre son empreinte singulière sur le monde entier, et n'a instinctivement d'intérêt que pour cela.

Si je puis me permettre l'illustration : en cette notion réside la raison pour laquelle on est toujours plus agréable et aimable avec les autres qu'avec les siens ! Parce que MA femme, MES enfants, sont déjà acquis, ils sont une matière sur laquelle j'ai **déjà** gravé mon empreinte indélébile, et ils ne me disent de prime abord plus rien ! Tandis que l'autre, qui ne m'appartient pas, est inconsciemment perçu comme une matière qui réclame MON sceau ; instinctivement, il excite mon appétit, et tous mes neurones s'investissent pour mener à bout la capture de cette nouvelle proie !

Or, si le monde entier crie que la forme est éphémère, le monde doit m'interpeller pour me rappeler à l'ordre et me freiner dans la course folle vers la mauvaise forme, car elle est vanité !

Et le Ramban d'ajouter que le mot הבל - **vanité**, ne veut pas dire qu'elle est nulle, mensonge ou mal, **mais qu'elle est Roua'h – du vent – , quelque chose qui passe et se transforme.** Aussi, avant de courir aveuglément vers la mauvaise forme, souviens-toi que : הַבֵּל הַבָּלִים – qu'il ne faut pas traduire par '*vanité des vanités*', au génitif⁵, mais à l'impératif : **Rends vanité ce qui est foncièrement vanité !**

5- La *Smikhout* –le génitif– vient marquer un complément du nom exprimant en général la possession, comme le 's accolé en anglais à un nom propre et suivi d'un nom commun.





Mais attention : cet axiome ne s'applique qu'à ce qui est **sous le soleil** – sur terre. Par contre, au-delà du monde matériel, **la forme est éternelle**. [Ou pour être plus précis, la forme et la 'matière' ou substance céleste sont indissociables, donc tous deux éternels.] Or, l'homme est composé d'un corps matériel –destiné à retourner à la terre– et d'une **Neshama**, le souffle divin, la forme spirituelle éternelle qui retournera à Son créateur pour continuer d'exister. Aussi, *Kohélet* nous avertit de n'investir que dans la vraie **Tsoura** –forme–, car les perfectionnements qu'elle acquerra durant nos quelques décennies perdureront pour l'éternité !

Aussi, tout au long du livre, *Kohélet* veille à mettre toutes les pendules à l'heure, en ne retenant que l'aspect accessoire et contribution à la construction de l'éternité de chacune des valeurs du monde, car il n'est pas question de manifester à la matière un moindre intérêt de finalité, qui nous décevra forcément !

Pour continuer l'exemple du rapport entre l'homme et sa femme, *Kohélet* conseille : **רָאָה תַיִם עִם אִשָּׁה אֲשֶׁר אָהַבְתָּ כָּל יְמֵי חַיֵּי הַבְּלָךְ אֲשֶׁר נָתַן לָךְ תַּחַת הַשָּׁמַשׁ - *Prévois* –de bâtir– **ta vie avec la femme que tu aimes**, – avec qui tu traverseras au mieux– **tous les jours de l'existence éphémère que l'on t'accorde sous le soleil...** [9:9] Si tu intègres que ton existence sur terre est fugitive, que la forme corporelle dont ta *Neshama* s'est vêtue est éphémère, tu te dois de choisir une femme avec qui tu vivras en harmonie parfaite, afin qu'elle te comprenne et te soutienne pour réaliser ta mission.**

Et réciproquement, tu ne choisiras en aucun cas une femme pour un intérêt matériel, de plaisir ou d'aisance. Shlomo avertit celui qui songe à donner priorité à la *Tsoura* [forme] éphémère : **Et ce que j'ai trouvé de plus amer que la mort, c'est la femme, dont le cœur n'est que guet-apens et pièges et dont les bras sont des chaînes. Celui qui jouit de la faveur de Dieu échappe à ses griffes, mais le fauteur s'y laisse prendre !**

L'on est à présent suffisamment armé pour affronter l'étude de texte...





Kohelet ch.1

א דַּבְּרֵי קֹהֵלֶת בֶּן דָּוִד מֶלֶךְ בִּירוּשָׁלַם: ב הִבֵּל הַבָּלִים אָמַר קֹהֵלֶת
הִבֵּל הַבָּלִים הַכֹּל הַבָּל: ג מִה יִתְרוֹן לְאָדָם בְּכֹל עֲמָלוֹ שְׂיַעֲמַל
תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ: ד דּוֹר הַלֶּךְ וְדוֹר בָּא וְהָאָרֶץ לְעוֹלָם עֹמֶדֶת: ה וְזָרַח
הַשָּׁמֶשׁ וּבָא הַשָּׁמֶשׁ וְאֵל מְקוֹמוֹ שׁוֹאֵף זֹרַח הוּא שָׁם: ו הוֹלֵךְ אֶל
דָּרוֹם וְסוֹבֵב אֶל צָפוֹן סוֹבֵב סִבָּב הוֹלֵךְ הָרוּחַ וְעַל סִבְיַתָּיו שֶׁב
הָרוּחַ: ז כָּל הַנְּחָלִים הַלְכִים אֶל הַיָּם וְהַיָּם אֵינְנוּ מְלֵא אֵל מְקוֹם
שֶׁהַנְּחָלִים הַלְכִים שָׁם הֵם שָׁבִים לְלֶכֶת: ח כָּל הַדְּבָרִים יִגְעִים לֹא
יִכְלֵ אִישׁ לְדַבֵּר לֹא תִשָּׁבַע עֵינָי לְרָאוֹת וְלֹא תִמְלֵא אָזְנוֹ מִשְׁמַע:

Kohelet ouvre son livre en synthétisant sa pensée : sache que ce monde présent est foncièrement éphémère. **Tout ce que tu pourrais y construire est voué à être détruit.** Aussi, **Havel Havelim !** – à l'impératif –: banalise ce qui doit être banalisé ! Ne vois pas en la matière une finalité, car elle te décevra toujours !

Shlomo commence par se présenter :

(1) **Paroles de Kohelet** – l'homme le plus sage, **fils de David**, – l'emblème de la piété et de la soumission à Hashem, **roi à Jérusalem** – le roi de la plus grande métropole du monde, qui ne manque donc d'aucun moyen matériel.

Aie donc confiance en moi, lorsque je te dis :

(2) **Rend vanité ce qui est vanité, dit** et répète **Kohelet, rend vanité ce qui est vanité !** (3) **Quel profit tire l'homme de tout le mal qu'il se donne sous le soleil ?** – Tu ne pourras jamais te satisfaire durablement de tes œuvres et exploits, tant qu'ils seront '**sous le soleil** -' réalisés à des fins terrestres.





Et de prouver à quel point le monde entier crie cette course vers l'insatisfaction. Même les 4 éléments primaires –le feu, l'air, l'eau, la terre, qui composent la matière– crient ce message fatal :

(4) Une génération s'en va, une autre lui succède, et la terre subsiste perpétuellement. (5) Le soleil –le feu– se lève, le soleil se couche, il se hâte vers son point de départ, où il se lèvera encore ! (6) Il s'avance vers le sud, tourne vers le nord, le vent –l'air– progresse en évoluant toujours et repasse par les mêmes circuits ! (7) Tous les fleuves –l'eau– vont à la mer, et la mer n'en est pas remplie; vers l'endroit qui est assigné aux fleuves, ils dirigent invariablement leur cours.

Ce monde qui paraît en mouvement est foncièrement statique, car **sur terre, la forme est éphémère, la matière perdue !** L'homme court constamment après des valeurs éphémères, sans jamais réussir à s'en rassasier. A longueur de temps, il se persuade de ne manquer 'plus que' de ce petit accessoire pour baigner enfin dans la béatitude éternelle. Mais à peine l'atteint-il, qu'il vise déjà le nouveau petit plus, justifiant de plus belle pourquoi **cette fois-ci** sera enfin la bonne... Et rebelote !



ט מה שְׁהִיָּה הוּא שְׁהִיָּה וּמֵה שְׁנַעֲשֶׂה הוּא שְׁיַעֲשֶׂה וְאִין כָּל חֲדָשׁ
תַּחַת הַשָּׁמַשׁ: י יֵשׁ דְּבַר שְׁיֵאמַר רָאִה זֶה חֲדָשׁ הוּא כְּבַר הָיָה
לְעֵלְמִים אֲשֶׁר הָיָה מְלַכְנָנוּ: יא אִין זְכָרוֹן לְרֵאשֻׁנִים וְגַם לְאַחֲרָנִים
שְׁיֵהִיו לֹא יִהְיֶה לָהֶם זְכָרוֹן עִם שְׁיֵהִיו לְאַחֲרָנָה:





Kohelet amorce l'antithèse : si toute construction est vouée à être détruite, **toute matière attend malgré tout d'épouser une forme...** Cela prouve que le monde a une raison d'être, un but, une fonction. **Il attend d'être construit, mais à sa juste forme.**

(9) Constate pourtant comme la matière aspire constamment à épouser une nouvelle forme : ***Ce qui a été c'est ce qui sera; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera.*** A toi de déduire qu'***il n'y a, certes, rien de nouveau SOUS le soleil*** – si cette finalité ne peut pas être atteinte 'sous le soleil', c'est que le but de ce monde est **au-delà** du soleil !

Et d'étayer davantage :

(10) ***Il arrive que l'on*** s'étonne d'un nouveau phénomène ***en s'exclamant « Voyez, ceci est nouveau ! » Eh bien ! Cette chose a déjà existé dans les époques passées.*** (11) Sauf que ***Nul souvenir ne subsiste des anciens.*** Ne te laisse donc pas toi aussi duper : ***de même de leurs plus récents successeurs*** –toi-même, cher lecteur!– ***il ne subsistera aucun souvenir chez ceux qui viendront plus tard*** – celui qui ne sauve pas sa vie aujourd'hui coulera lui-aussi dans les oubliettes !

Fin de l'introduction du livre. Après avoir posé la thèse fatale du cycle du monde, *Kohelet* va examiner un à un les objectifs de vie que les hommes prônent durant leur existence, pour démontrer qu'**aucun ne parvient à amener l'homme au bonheur, tant que ces valeurs n'aspirent qu'à des fins terrestres.**





יב אָנִי קִהַלְתִּי הַיְיִתִּי מֶלֶךְ עַל יִשְׂרָאֵל בִּירוּשָׁלַם: יג וְנִתַּתִּי אֶת לְבִי לְדָרוֹשׁ וּלְתוֹר בְּחֻכְמָה עַל כָּל אֲשֶׁר נַעֲשֶׂה תַחַת הַשָּׁמַיִם הוּא עֵינִן רַע נָתַן אֱלֹהִים לְבִנֵי הָאָדָם לְעֲנוֹת בּוֹ: יד רְאִיתִי אֶת כָּל הַמַּעֲשִׂים שֶׁנַּעֲשׂוּ תַחַת הַשָּׁמַשׁ וְהִנֵּה הַכֹּל הֵבֵל וְרַעוּת רוּחַ: טו מִעֲוֹת לֹא יוּכַל לְתַקֵּן וְחִסְרוֹן לֹא יוּכַל לְהַמְנוֹת: טז דִּבַּרְתִּי אֲנִי עִם לְבִי לֵאמֹר אָנִי הִנֵּה הַגְדַלְתִּי וְהוֹסַפְתִּי חֻכְמָה עַל כָּל אֲשֶׁר הָיָה לְפָנַי עַל יְרֵד־שָׁלֹם וּלְבִי רָאָה הַרְבֵּה חֻכְמָה וְדַעַת: יז וְאִתְּנָה לְבִי לְדַעַת חֻכְמָה וְדַעַת הוֹלָלוֹת וְשִׁכְלוֹת יְדַעְתִּי שְׁגָם זֶה הוּא רַעִיוֹן רוּחַ: יח כִּי בָרַב חֻכְמָה רַב כְּעַס וְיוֹסִיף דַּעַת יוֹסִיף מְכָאוֹב

Kohélet commence sa recherche vers l'idéal de vie capable de satisfaire pleinement l'homme, en n'essuyant jamais de déception. Le premier invité au banc d'essai est **la sagesse**.

(12) *Moi, Kohélet, j'ai été le roi d'Israël, à Jérusalem.* (13) *Et j'ai pris à cœur d'étudier, d'examiner* l'intérêt de **la sagesse** – qui implique 2 domaines : les sciences concrètes, et les sciences abstraites, telle que la philosophie. A commencer par **tout ce qui se passe sous le soleil** – les sciences concrètes, par lesquelles on espère vivre paisiblement, jamais troublé par une quelconque intempérie, puisque tout est toujours parfaitement contrôlé !

Mais très vite, j'ai réalisé que **c'est là une triste besogne que Dieu a laissé aux hommes**, de les avoir laissé croire qu'ils pourraient prendre leur avenir en main, **pour s'en fracasser** – gaspiller leur existence à essayer de sortir d'une impasse pour rencontrer après des calamités encore plus complexes !

Et d'en dévoiler la raison :

(14) *J'ai observé* que **toutes les œuvres qui s'accomplissent**





–la condition matérielle, comme les épreuves–, sont placées '**sous le soleil**' – tout n'est qu'une question de *Mazal*⁶, d'astrologie ! **Tout est vanité** –perte de temps– **et pâture de vent** – source de démoralisation ! (15) Car **ce qui est tordu ne peut être redressé, et ce qui manque ne pourra pas être complété !**



Kohelet va démontrer à présent **la vanité des sciences abstraites**, telle que la philosophie, plus subtile et 'spirituelle' que les précédentes. Qui sait, peut-être qu'en cela réside l'au-delà du soleil !

(16) **Je me suis dit: « Réalise donc ! J'ai accumulé et amassé plus de sagesse que tous ceux qui m'ont précédés à Jérusalem; mon cœur a assimilé tant de connaissances et de discernement ! »** J'ai tant approfondi toutes les thèses, toutes les morales et philosophies de vie prônées dans le monde, en pénétrant même les pensées les plus folles, afin de trier et ordonner les différentes conceptions... (17) **Je m'adonnai alors à déterminer la sagesse pour la discerner de la folie et de la sottise** – dans l'espoir de ramener les hommes à l'éthique et la morale... **Mais je réalisai là aussi que la philosophie était elle-aussi pâture de vent** – cause de démoralisation ! (18) **Car, abondance de sagesse** – de celui qui voit les conséquences des actes de chacun, **c'est abondance de colère** – il s'emporte à longueur de temps contre ces sots qui refusent de corriger leurs défauts ! Jusqu'à ce que je réalise qu'il y a en cela une raison innée : Hashem a doté chaque homme de libre-arbitre, et je ne

6- Le *Mazal*, vulgairement traduit par *destin*, correspond en fait au capital de moyens qu'Hashem attribue à chaque homme pour lui permettre d'accomplir sa mission sur terre.





peux pas au final choisir à la place de l'autre ! Je conclus alors qu'**accroître sa connaissance** –comprendre, justifier et accepter les défauts des autres, **c'est accroître sa peine** – l'on éprouve une si grande peine de vivre dans un monde 'tordu'!



Kohelet ch.2

א אִמְרָתִי אֲנִי בְּלִבִּי לָכֵּה נָא אֲנֹסְכָה בְּשִׂמְחָה וְרָאָה בְּטוֹב וְהִנֵּה
 ג גם הוא הֵבֵל: ב לְשִׁחּוֹק אִמְרָתִי מְהוֹלֵל וּלְשִׂמְחָה מָה זֶה עֲשֹׂה: ג
 תִּרְתִּי בְּלִבִּי לְמִשׁוֹן בֵּינִי אֶת בְּשָׂרִי וְלִבִּי נִהַג בְּחִכְמָה וְלֶאֱחֹז בְּסִכְּ
 לֹת עַד אֲשֶׁר אֲרָאָה אִי זֶה טוֹב לְבַנֵּי הָאָדָם אֲשֶׁר יַעֲשׂוּ תַחַת הַשָּׁמַיִם
 מִיָּמִים מִסְפָּר יָמֵי חַיֵּיהֶם: ד הִגְדַּלְתִּי מַעֲשֵׂי בְנֵיתִי לִי בְּתִים נְטַעְתִּי
 לִי כְרָמִים: ה עָשִׂיתִי לִי גִנּוֹת וּפְרָדִסִים וְנִטַּעְתִּי בָהֶם עֵץ כָּל פְּרִי:
 ו עָשִׂיתִי לִי בְּרִכּוֹת מִיָּם לְהַשְׁקוֹת מֵהֶם יַעַר צוֹמַח עֲצִים: ז קִנִּיתִי
 עֲבָדִים וּשְׂפָחוֹת וּבְנֵי בַיִת הָיָה לִי גַם מְקַנָּה בְּקָר וּצְאוֹן הָרֶבֶה הָיָה
 לִי מְכַל שֶׁהָיוּ לְפָנַי בִּירוּשָׁלַם: ח כְּנֹסְתִי לִי גַם כֶּסֶף וְזָהָב וּסְגָלַת
 מְלָכִים וְהִמְדִּינוֹת עֲשִׂיתִי לִי שָׂרִים וְשָׂרוֹת וְתַעֲנוּגוֹת בְּנֵי הָאָדָם
 שָׂדֵה וּשְׂדוֹת: ט וְגִדַּלְתִּי וְהוֹסַפְתִּי מְכַל שֶׁהָיָה לְפָנַי בִּירוּשָׁלַם אֲךָ
 חֲקַמְתִּי עֲמֻדָה לִי: י וְכָל אֲשֶׁר שָׂאֲלוּ עֵינַי לֹא אֶצְלַתִּי מֵהֶם לֹא מִנֵּי
 עָתִי אֶת לְבִי מִכָּל שִׂמְחָה כִּי לְבִי שָׂמַח מְכַל עֲמַלִּי וְזֶה הָיָה חֲלָקִי
 מְכַל עֲמַלִּי: יא וּפְנִיתִי אֲנִי בְּכָל מַעֲשֵׂי שֶׁעָשׂוּ יָדַי וּבְעֲמַל שֶׁעֲמַלְתִּי
 לַעֲשׂוֹת וְהִנֵּה הִכָּל הֵבֵל וְרַעוֹת רוּחַ וְאִין יִתְרוֹן תַּחַת הַשָּׁמַיִם:





Après avoir démontré la vanité de la sagesse lorsqu'on la prône en idéal de vie, *Kohélet* va prouver que **la joie et la satisfaction sont eux-aussi des idéaux voués à la déception...**

Succinctement : l'homme éprouve naturellement un besoin de construire, bâtir le monde idéal qu'il conçoit, puis de se satisfaire de son œuvre. Fatalement, rares sont ceux qui parviennent à se réjouir pleinement de leur labeur. L'on finit toujours par ressentir tôt ou tard un sentiment d'insatisfaction, de manque non comblé. D'où la question : n'était-ce qu'une erreur de programme qu'un œil plus sagace aurait pu éviter ? Ou bien, cette recherche de satisfaction est-elle en réalité une course après le néant, qui ne peut aboutir à autre chose que ce terrible sentiment de vide ?

(1) ***Je me dis dans mon cœur : « Allons donc ! Je veux faire l'expérience de la joie, me donner du bon temps. » Mais cette expérience m'amena à conclure que cela aussi est vanité !***

Et de détailler combien il planifia bien son expérience, afin que nul ne puisse espérer réussir là où le grand Shlomo a échoué :

(2) ***A l'amusement*** – la légèreté d'esprit – ***j'ai dit : « Tu es folie ! »*** Je n'aspirai qu'***à la bonne joie, pour discerner ce qu'il en adviendra*** (3) Attention ! Ne crois pas que mon expérience échoua par manque de précaution ! ***Je résolus en moi de prodiguer à mon corps les plaisirs du vin*** – symbole des plaisirs du monde, ***tout en restant attaché dans mon cœur à la sagesse – de faire une petite place à la folie*** – goûter et me délecter, mais avec modération, tout en gardant ***mon œil sagace ouvert, afin de discerner si les hommes 'sous le soleil'*** – qui aspirent à profiter de ce monde – ***parviennent réellement à jouir de leur existence.***





Et de raconter comment, de fil en aiguille, il s'engagea dans la course folle de la concupiscence, jusqu'à frôler de trop près la faute, pour finir par y tomber, de très très haut...

(4) J'entrepris de grandes choses: je me bâtis des palais, je me plantai des vignes. (5) Je me sentis alors happé dans un très fort tourbillon de désir matériel : **je me fis des jardins et des parcs, et j'y plantai toutes sortes d'arbres fruitiers.** (6) **Je me construisis des réservoirs d'eau, pour arroser des forêts riches en arbres.** (7) Jusqu'à commencer à enfreindre les 3 interdits du roi : les chevaux, la fortune, et les femmes⁷... **J'acquis des esclaves et des servantes, j'eus beaucoup de personnel domestique; tous mes troupeaux – même de chevaux !!! – de bovins et ovins, dépassaient de loin ceux de tous mes prédécesseurs à Jérusalem.** (8) **Je m'amassai aussi de l'argent et de l'or, les trésors précieux des rois et des provinces; je me procurai des chanteurs et des chanteuses, ce qui fait les délices des fils d'Adam, de nombreuses odalisques** – l'interdit de se marier avec beaucoup de femmes.

Avant d'annoncer sa terrible fin, *Kohélet* tient à rappeler :

(9) Certes, je surpassai ainsi en faste et en richesse tous ceux qui m'avaient précédé à Jérusalem. Mais sache qu'en

7- La Torah prescrit 3 interdits au roi spécifiquement : ne pas se marier avec beaucoup de femmes, ne pas amasser trop de richesses, et ne pas entretenir beaucoup de chevaux. A la différence des autres Mitsvot, la Torah a explicité la raison de ces restrictions : les femmes – afin qu'elles ne détournent pas son cœur d'Hashem, et les chevaux – afin que le peuple ne reparte pas s'installer en Egypte. Le roi Shlomo osa se considérer exclu de ces interdits, puisque sa sagesse et son intégrité extrêmes pouvaient aisément parer à leurs incidences néfastes. Il se permit donc d'enfreindre ces interdits, et trébucha – du moins, selon son niveau extrême !

Le tribunal céleste décida de fustiger sévèrement Shlomo, par le biais d'Ashmadai, le roi des *Shédim* – monstres (*les célèbres J'noues de la Goulette* !). Celui-ci lui déroba le trône royal avec ruse, et Shlomo se retrouva à errer comme un mendiant dans tout Israël [GUITIN 68]. Lorsqu'il osait prétendre être le roi d'Israël, les gens l'insultaient et le chassaient. Une fois, Shlomo pleura sur son sort, et, en contemplant sa canne de misérable, il s'exclama : *'Ceci est la récompense de toutes mes œuvres !'* [KOHÉLET RABBA CH.2]





même temps ma sagesse me restait comme appui – ne me soupçonne pas d’avoir mal programmé mon expérience, car je ne délaissai jamais ma sagesse extrême ! (10) Aussi, grâce à mon œil sagace, **rien de ce que mes yeux pouvaient désirer ne leur était refusé. Je n’interdis aucun plaisir à mon cœur.** Car mon **cœur** uniquement, d’homme le plus sage du monde, **était capable d’espérer se satisfaire,** croquer tous les plaisirs à leur juste mesure, sans se faire emporter !

Et pourtant... **Telle est la récompense de toutes mes peines** – hurle-t-il à présent, en brandissant sa canne de misérable ! (11) **Je constate** rétroactivement **toutes mes œuvres, tous les tracas que je m’imposai, et constate que tout était vanité et pâture de vent, car l’homme ne peut rien accumuler de durable ‘sous le soleil’** – sur terre.

Tel le vin qui enivre l’homme malgré lui, la recherche du plaisir et de la satisfaction envoûte l’homme au point de lui faire perdre son objectivité, pour basculer alors dans la faute et pâtir ensuite des violentes corrections !





Pour la suite du chapitre, *Kohélet* va changer de style littéraire. Il ne va plus relater les conclusions de ses expériences, mais va philosopher, en abordant des questions existentielles portant sur le libre arbitre, l'âme éternelle, l'opulence de l'impie et la souffrance du juste.

Il va sans dire que les Ecrits Saints portant sur ces sujets proposent un large éventail d'interprétations. Cependant, le but des 2 premiers chapitres est de dégager les grands traits des réflexions développées dans cette séquence, afin d'en inférer le fil directeur qui nous permettra d'entrer aisément dans les 3^e et 4^e chapitre. Aussi, nous commenterons les prochains versets de manière très succincte, en marquant uniquement l'idée avancée à travers les mots du verset, sans nous attarder à démontrer les propos tenus. Je ne vous cache pas qu'en certains endroits, le lecteur qui n'a pas suivi les études des 2 années passées peinera à percevoir la transcendance du sujet – surtout pour la démonstration de la vie post-mortum qui suivra. Nous invitons de ce fait les lecteurs désireux de mieux comprendre ces textes à lire les numéros 68 et 75 du *5 minutes éternelles*.

Jusqu'à la fin du chapitre, *Kohélet* va rectifier des conclusions erronées que l'on pourrait tirer des expériences précédentes. Soit, puisqu'il a prouvé que le choix de la sagesse ou de la joie comme idéaux de vie est voué à la déception, peut-on, ou doit-on, cesser d'aspirer à ces valeurs ? Aussi, *Kohélet* va philosopher pour définir la mesure exacte de ces valeurs.

Dans un premier temps, ***Kohélet*** va prouver la nécessité d'acquérir le maximum de sagesse, car l'intellect est l'outil capital par lequel l'homme parvient à s'élever. A cette occasion, *Kohélet* va démontrer l'existence du libre-arbitre et de la vie après la mort, et prouver ainsi que l'homme a le devoir de se parfaire dans ce monde présent.





En fin de chapitre, *Kohélet* va revenir sur la joie et la satisfaction, en expliquant que le juste rapport à entretenir avec le matériel est de l'utiliser intégralement à de bonnes fins, afin de convertir sa valeur éphémère en une valeur sûre, éternelle.

יב וּפְנִינִי אֲנִי לְרֵאוֹת חֲכָמָה וְהוֹלָלוֹת וְסִכְלוֹת כִּי מֶה הָאָדָם שֶׁיִּבֹּא אַחֲרַי הַמֶּלֶךְ אֶת אֲשֶׁר כָּבַד עָשׂוּהוּ: יג וּרְאִיתִי אֲנִי שֵׁישׁ יָתֵרוֹן לְחֲכָמָה מִן הַסִּכְלוֹת כִּי תֵרוֹן הָאוֹר מִן הַחֶשֶׁךְ: יד הַחֲכָם עֵינָיו בְּרֵאוֹ שׁוֹ וְהִכְסִיל בַּחֶשֶׁךְ הוֹלֵךְ וַיִּדְעֵתִי גַם אֲנִי שֶׁמִּקְרָה אֶחָד יִקְרָה אֶת כָּלָם:

טו וְאִמַּרְתִּי אֲנִי בְלִבִּי כְּמִקְרָה הִכְסִיל גַּם אֲנִי יִקְרָנִי וְלָמָּה חֲכָמָתִי אֲנִי אֶזְיוֹתָר וְדַבַּרְתִּי בְּלִבִּי שֶׁגַּם זֶה הֵבִיל: טז כִּי אֵין זְכוּרוֹן לְחֲכָם עִם הִכְסִיל לְעוֹלָם בְּשֶׁכֶּבֶד הַיָּמִים הַבָּאִים הַכֹּל נִשְׁכַּח וְאִיךָ יָמוֹת הַחֲכָם עִם הִכְסִיל:

Kohélet débat de l'intérêt de la sagesse, qu'il justifie par le fait que l'homme est doté du libre arbitre – et doit donc parvenir à faire les bons choix pour trouver grâce aux yeux d'Hashem, et jouir ainsi de Ses bontés et faveurs.

(12) **Puis** – après mes tristes expériences qui m'amènèrent à accabler la sagesse, **je me mis à passer en revue** l'intérêt de la **sagesse**, comparé à celui de la **folie et la sottise...** Autrement dit : est-ce vraiment nécessaire d'être intelligent ?!

Vous me diriez : l'intellect est l'outil de travail sur terre, par lequel il parvient à obtenir sa subsistance. Comment envisager que l'homme s'en sorte sans développer cet intellect ?!

Alors je retourne la question : « **Car, me disais-je, comment l'homme peut-il oser venir après le Roi** – Hashem – **pour améliorer sa situation, après qu'il ait déjà tout décrété ?** » – Tout





n'est-il pas décrété du ciel – notre condition matérielle, comme notre niveau spirituel ? Ce qui me doit me revenir me reviendra, même si je reste un simplet !

Et de réfuter :

(13) **Je réalisai très vite** –sans besoin de grandes démonstrations– **que la sagesse a bien plus d'intérêt que la folie, autant que la lumière est supérieure aux ténèbres !** – chacun peut méditer honnêtement en son for intérieur et faire était du libre-arbitre, (14) et donc, réaliser que **le sage a ses yeux dans la tête** –il voit les obstacles et les contourne, et parvient ainsi à accroître ses mérites et améliorer sa condition–, **tandis que le sot chemine dans les ténèbres** – se laisse aller vers le précipice jusqu'à y plonger, sans même obtenir ce qui lui était pourtant décrété du ciel !

Et de continuer son propos en ouvrant le prochain débat :

Mais je reconnus aussi qu'un même sort est réservé à l'un
–le sage– **et à l'autre** – le sot.

Kohélet va débattre à présent de la vie post-mortem – démontrer qu'il y a une vie après la mort. Cette réflexion a pour but de justifier la nécessité d'acquérir la sagesse. Soit, si l'âme continue d'être après la mort physique, c'est qu'il y a un au-delà, et donc, des comptes à rendre, un devoir de traverser convenablement ce monde présent. Et l'unique outil qui nous mènera à bon port est la sagesse !

La démonstration de la vie post-mortem est un raisonnement profond, que nous expliquions longuement l'année passée. Rapportons succinctement le principe. Les philosophes débattent sur la nature de l'esprit humain : est-il intrinsèque à la matière –c.-à-d. au corps–, et cessera donc d'être lorsque le corps redeviendra poussière ? Ou bien,





est-il extrinsèque au corps –c.-à-d. une créature indépendante du corps, appelée l'âme, qui continuera donc forcément d'exister ?

Kohélet va –en 2 versets !–, débattre sur ce thème en abordant une problématique qui en découle: le vieillissement de l'intellect. Soit, pourquoi l'esprit perd-il son acuité et sa vivacité en vieillissant ? Si l'âme humaine était un être indépendant du corps, pourquoi se fait-elle affecter par l'affaiblissement des forces corporelles⁸ ?!

Et de réfuter : au contraire, l'intellect du sage s'accroît et se raffine en vieillissant ! Selon *Kohélet*, cette réalité prouve justement que l'âme est indépendante de la matière, et qu'il y donc a une vie après la mort. (Nous expliquerons cette logique en fin de propos.)

Kohélet continue son débat sur l'intérêt de la sagesse. Certes, le passage précédent expliquait que l'intellect est l'outil essentiel pour aider l'homme à améliorer sa condition matérielle comme spirituelle, en l'utilisant 'au-dessus du soleil' – pour se rapprocher d'Hashem. Mais finalement, à quoi bon ?!

Alors je dis en mon cœur : « Le sort du fou est le même qui m'attend – traverser cette vie durant quelques années, pour redevenir poussière ! (15) A quoi bon acquérir alors tant de sagesse – plus que le sot ?! – Et s'il n'y avait pas de suite après cette existence ?! A quoi bon m'être surpassé durant une vie, pour finalement dormir aux côtés du sot pour une éternité ?!

Et de réfuter:

Mais je réalisai que cette thèse était elle aussi vanité ! (16) En effet, le souvenir du sage –ce qui restera de lui– n'a aucune comparaison avec celui du sot, car pour ce dernier,

8-Pour comprendre parfaitement la pertinence de cette déduction et de son objection, Cf. 5 minutes éternelles n°65.





au fil du temps, tout tombe dans l'oubli – il perd tout son intellect ! Comment oser supposer alors que le sage meure à l'égal du fou ?

Réponse grandiose ! Nos Maîtres enseignent [KINIM 3:6] : « **Plus les ignorants vieillissent, plus leur esprit se rapetisse... Par contre, les érudits en Torah, plus ils vieillissent, plus leur esprit se renforce...** » Selon le Ibn Ezra, cette réalité découle du fait que la *Neshama* –l'âme– ne siège pas de manière innée dans ce corps matériel. Tel le petit point rouge au cœur d'une braise, capable de faire revivre la braise ardente si on l'attisait, **l'homme possède à sa naissance une petite émanation de sa *Neshama***, qui lui donne pour l'instant un minimum de vitalité. Puis au fil du temps, l'homme travaille et aiguisé son intellect⁹ pour cumuler de nouvelles fractions de *Neshama*, jusqu'à finir par mériter que la princesse céleste, émanée du Créateur du monde, siège enfin dans son corps de manière permanente, et devienne une partie intégrante de son être. Dès lors, cette force ne cessera de se renforcer jour après jour, de façon inversement proportionnelle aux forces physiques du corps, car le corps est, dans sa nature, le paradoxe du spirituel. Aussi, *Kohélet* prouve justement l'immortalité de l'âme – **et l'extrême nécessité de travailler son intellect tant qu'il en est temps !** –, du fait que **les sages décuplent leur sagesse à la vieillesse**, tandis que le vieillissement des sots leur fait perdre littéralement les quelques petits fragments de *Neshama* tant bien que mal cumulés durant leur existence !



9-A entendre par 'intellect' l'intelligence proprement dite, mais aussi, la philosophie de vie équilibrée, le recul sur le matériel, le travail de ses traits de caractères, etc. Notons au passage que ces notions fondamentales sont amplement développées dans la Kabbale, car elles sont **la base du travail de l'homme sur terre** !





Pour rappel, le but de cette séquence est de corriger les conclusions erronées à propos des idéaux de la sagesse et de la joie de vivre. Dans le paragraphe précédent, *Kohélet* a redonné à la sagesse son prestige, en démontrant qu'elle était impérative pour donner un sens à sa vie et surmonter vaillamment les épreuves. Dans les prochains versets, il remet sur table la recherche du plaisir, pour **définir le juste rapport que l'on doit entretenir avec le matériel**.

Sa réflexion va être composée de 3 parties :

- Dans un premier temps, il va continuer à **prévenir contre les fatales déceptions** que la course après le matériel peut engendrer.
- Ensuite, il va conseiller la bonne manière d'**exploiter sa fortune**, de manière à en récolter une vraie satisfaction.
- Et enfin, il va dévoiler une précieuse conception des épreuves pour nous permettre **d'encaisser sereinement certaines claques...**

וְשָׁנֵאתִי אֶת הַחַיִּים כִּי רַע עָלַי הַמַּעֲשֶׂה שֶׁנַּעֲשָׂה תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ
 כִּי הִכַּל הַבָּל וְרַעוּת רוּחַ: יח וְשָׁנֵאתִי אֲנִי אֶת כָּל עֲמָלִי שֶׁאֲנִי עֹמֵל
 תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ שֶׁאֲנִיחֲנוּ לְאָדָם שִׁיְהִי אַחֲרָי: יט וּמִי יוֹדַע הַחֶכֶם
 יְהִי אֹז סֶכֶל וַיִּשְׁלַט בְּכָל עֲמָלִי שֶׁעֲמַלְתִּי וְשִׁחַכְמֹתַי תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ
 גַּם זֶה הַבָּל: כ וְסִבּוֹתַי אֲנִי לִיאֵשׁ אֶת לְבַי עַל כָּל הָעֵמֶל שֶׁעֲמַלְתִּי
 תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ: כא כִּי יֵשׁ אָדָם שֶׁעֲמָלוֹ בַּחֲכָמָה וּבִדְעוּת וּבְכִשְׁרוֹן
 וּלְאָדָם שֶׁלֹּא עֹמֵל בּוֹ יִתְנַנּוּ חֻלְקוֹ גַּם זֶה הַבָּל וְרַעַה רַבָּה: כב כִּי
 מָה הוּא לְאָדָם בְּכָל עֲמָלוֹ וּבִרְעִיוֹן לְבוֹ שֶׁהוּא עֹמֵל תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ:
 כג כִּי כָל יָמָיו מְכָאָבִים וְכַעַס עֲנִינוֹ גַּם בְּלִילָה לֹא שָׁכַב לְבוֹ גַּם זֶה
 הַבָּל הוּא:





En début de chapitre, Kohelet expliquait le pouvoir envoûtant du plaisir matériel, qui enivre le coeur de l'homme **jusqu'à l'entraîner à la faute**. Dans les prochains versets, il va fustiger la course après la richesse en avançant 2 arguments :

- nul n'est à l'abri d'une intempérie qui dilapidera des années d'investissement.

- **l'argent ne fait pas le bonheur**, mais plutôt, le malheur de ceux qui en ont trop.

(17) *Aussi ai-je pris la vie en haine, car je regardai comme mauvais tout ce qui se passe 'sous le soleil' –sur terre–, tout n'étant que vanité et pâture de vent.*

(18) *Je finis par détester tout le labeur auquel je m'étais adonné sous le soleil, et dont je dois laisser les fruits à un autre qui me succédera.* – L'homme trime sur terre à accumuler biens et fortune, et, manque de pot, il quitte ce monde trop tôt.

Situation désolante, certes, mais pas encore fatale ; les héritiers peuvent encore accroître les mérites du défunt, en utilisant l'héritage à de bonnes fins – Torah, Mitsvot, œuvres de charité [*diffusion du 5 minutes éternelles...*]

Le problème toutefois...

(19) *Or, qui sait s'il sera sage ou sot ?* Que ferai-je si ce sot utilisera ma fortune pour s'acheter le cabriolet dernier cri ?!¹⁰ ***Et pourtant il sera maître de tout ce que j'aurai acquis sous le soleil par mon travail et mon ingéniosité. Cela aussi est vanité !*** De quoi faire rager le défunt depuis sa nouvelle demeure !

10-Le *Midrash* précise que *Kohelet* voit par *Roua'h haKodesh* –insufflé d'inspiration divine– que son royaume, qu'il a peiné à instaurer sur le monde entier, sera divisé et démonté quelques mois seulement après sa mort, par son fils Rehavam.





Kohelet pose sa problématique :

(20) ***Je me laissai aller à prendre en écoeurement tout le labeur pour lequel j'avais peiné 'sous le soleil'*** – sous l'influence du *Mazal*, du destin, des astres.

Puisque, matériellement, l'homme ne peut rien contre le mauvais *Mazal*, ne ferait-il pas mieux d'éviter de gaspiller des années pour accumuler des biens dont il ne profitera peut-être pas ?

Et d'étayer sa théorie par un autre scénario, encore plus désolant :

(21) ***Car voilà un homme qui a travaillé avec sagesse, réflexion et succès, et doit au final tout laisser en propriété à un autre*** – pas même son héritier, mais un voleur, un escroc...–, ***qui ne s'est donné aucun mal ! Cela aussi est vanité, une douleur affreuse !*** A dégoûter de travailler, non ?

Mais, finalement, sommes-nous obligés d'arriver à ces scènes rageantes pour réaliser que la soif de fortune est une chimère ?!

(22) ***Qu'est-ce qui revient à l'homme de tout son labeur et de tout le tracas de son esprit, pour lesquelles il trime sous le soleil?*** – Supposons qu'il ne tombe jamais victime d'un incident fâcheux ; Je pense malgré tout que la course après la fortune est intrinsèquement vaine ! (23) En effet, outre le travail éreintant, ***tous ses jours sont pénibles, son activité est une source de chagrin*** – lorsqu'il a fini de semer, il tremble à l'idée que ses graines ne poussent pas. ***Même la nuit son cœur n'a point de repos*** – une fois qu'il encaisse son labeur, il appréhende la venue des voleurs. ***Cela encore est vanité !***





בִּי אֵין טוֹב בְּאָדָם שְׂיֵאכֹל וְשָׂתָה וְהָרָאָה אֶת נִפְשׁוֹ טוֹב בְּעַמְלֹו
גַּם זֶה רָאִיתִי אֲנִי כִי מִיַּד הָאֱלֹהִים הִיא: בִּי כִי מִי יֵאכֹל וְגַם יַחֲוֹשׁ
חַוֵּץ מִמֶּנִּי: בִּי כִי לְאָדָם שְׂטוֹב לְפָנָיו נָתַן חֲכָמָה וְדַעַת וְשִׂמְחָה
וְלַחֲוֹטָא נָתַן עֲנָן לְאָסוּף וְלִכְנוֹס לְתֵת לְטוֹב לְפָנָיו הָאֱלֹהִים גַּם זֶה
הַבֵּל וְרַעוּת רוּחַ:

Et de conclure sa réflexion : si tu veux t'assurer de te réjouir du produit de tes mains, **veille à investir ta fortune dans des valeurs éternelles !**

(24) N'est-ce pas que l'homme doit veiller à manger, boire et se donner du BON –vrai!– plaisir, pour prix de son labeur ?!

Sauve ta peau ! **Tu** es celui qui a trimé, **tu** es celui qui doit manger ton labeur ! Veille juste, bien sûr, **à bien manger** le fruit de tes mains ! Investis-le dans du sûr, dans de l'éternel, là où personne ne pourra le convoiter et le dérober !

Et un grand conseil aussi lorsque malgré toi, la catastrophe te gagne : souviens-toi que le monde a un Maître, qui le dirige à Sa guise ! Aussi, reste confiant en Hashem, et **ta perte s'avèrera sûrement un investissement fructueux pour le monde futur...**

***Cela aussi, je l'ai constaté, émane de Dieu** – aucune faute à pas-de-chance, mais bel et bien contrôlé par l'au-delà !*

*(25) **Car, si je suis intègre avec Lui, qui peut manger et jouir de mon labeur en dehors de moi ?** – Sans aucun doute, le Maître du monde me prévoit une contrepartie bien plus valeureuse que quelques misérables sous !*

*(26) **Car Hashem donne à l'homme qui marche devant Lui la sagesse, intelligence et joie** – pour comprendre*





l'axiome suivant et **se réjouir** littéralement de son épreuve ! Hashem donne au pécheur le triste attrait excessif de recueillir et d'entasser des biens, au point de voler le juste... et lui céder en contrepartie sa part du monde futur ! ***N'est-ce donc pas là-aussi vanité et désolation*** pour le 'pauvre' impie !

Chacun troque selon ses considérations, en cédant ce qu'il juge superflu contre ce qu'il estime essentiel... Nos Maîtres enseignent ^[HAGUIGU 15A] que le juste offusqué par l'impie hérite sa part au monde futur. En effet, tout juif, même l'impie, a sûrement quelques mérites que le Maître du monde doit lui régler. Puisque le sot est prêt à renoncer au monde futur pour un plaisir ponctuel, il témoigne que ce monde pourtant éphémère est une monnaie suffisante pour régler sa dette. Hashem lui fait donc rencontrer un *Tsadik* méritant, qui sera à l'inverse ravi d'obtenir des mondes supplémentaires contre quelques sous !

Mais, comme le précise le début du verset, c'est Hashem qui ***donne à l'homme qui marche devant Lui la sagesse, intelligence et joie*** – pour comprendre cet axiome, se consoler et même se réjouir des épreuves ! Puisse Hashem faire que nous soyons de ceux qui comprennent l'idée !





Kohélet ch.3

Avant de commencer...

Dans cette première séquence du ch.3, *Kohélet* fait état du temps qui évolue malgré l'homme, pour lui imposer d'adopter des conduites opposées. Il évoque ainsi 14 paires d'actions contraires – naître et mourir, planter et déraciner, etc.

Le but de cette constatation est double :

1°) Au sens simple, *Kohélet* dénonce le caractère éphémère des valeurs terrestres, afin de freiner les débordements d'émotions, dans les 2 sens : ne pas trop se réjouir d'un bienfait matériel – puisqu'il finira par disparaître, ni trop se morfondre d'une fatalité – puisqu'elle n'est que passagère ! *Kohélet* étaye ce propos en constatant le fait que le temps passe, et renverse constamment les situations. Ou encore, le fait que le cœur humain tergiverse constamment entre un désir et son contraire.

2°) A un niveau plus profond, ***Kohélet*** met en évidence la réalité d'une vie pleine de challenges. Il ne cherche pas à aplanir ou radoucir les oscillations de nos émotions, mais plutôt, à nous stimuler à les exploiter, à surfer sur chacune des vagues de la vie pour continuer notre progression.

Selon cette idée, les situations opposées citées par le verset peuvent aussi faire allusion aux Mitsvot ponctuelles que la Torah prescrit à différentes occasions, et éveillent en nous des sentiments opposés. Tantôt, la Torah prescrit de se réjouir, de construire, de planter, d'enlacer. Tantôt, elle nous enjoint de nous endeuiller –à *Tisha béav*–, de détruire –la *Ir haNida'hat*, la cité maudite–, de déraciner – les *Kilaïm*, les croisements interdits–, d'éloigner – la femme, durant sa période de *Nida*.





Nous interpréterons les versets selon le deuxième niveau, qui correspond à notre tendance à bannir le ton 'rabat-joie' qui pourrait émaner de la *Meguilá* de *Kohelet*.

Cette approche permettra aussi d'enchaîner harmonieusement la prochaine séquence, dans laquelle *Kohelet* fera suivre sa réflexion par un conseil extraordinaire : « Lorsque tu constateras que les valeurs du monde sont des roues qui tournent, souviens-toi qu'elles ne tournent pas d'elle-même ! Le Maître du monde souffle constamment sur toi des vents singuliers, nécessaires et inévitables pour ta bonne construction. Même un moment d'épreuve est une occasion de développer un sentiment singulier, une conception objective du monde, qui te permettra de progresser, d'évoluer, de te parfaire. »

א לְכֹל זְמַן וְעֵת לְכֹל חֶפֶץ תַּחַת הַשָּׁמַיִם: בַּ עֵת לְלֶדֶת וְעֵת לָמוּת
 עֵת לְטַעַת וְעֵת לְעָקוֹר נְטוּעַ: גַּ עֵת לְהָרוֹג וְעֵת לְרַפּוֹא עֵת לְפָרוֹץ
 וְעֵת לְבָנוֹת: דַּ עֵת לְבַכּוֹת וְעֵת לְשִׂחוֹק עֵת סִפּוּד וְעֵת רִקּוּד: הַ עֵת
 לְהַשְׁלִיךְ אֲבָנִים וְעֵת כְּנוּס אֲבָנִים עֵת לְחַבּוֹק וְעֵת לְרוֹחַק מִחֶבֶק:
 וַ עֵת לְבַקֵּשׁ וְעֵת לֵאבֹד עֵת לְשָׁמוֹר וְעֵת הַשְׁלִיךְ: זַ עֵת לְקַרֹּעַ
 וְעֵת לְתַפּוֹר עֵת לְחַשׂוֹת וְעֵת לְדַבֵּר: חַ עֵת לְאַהֵב וְעֵת לְשֹׂנֵא עֵת
 מִלְחָמָה וְעֵת שָׁלוֹם:

(1) Il y a un temps pour tout, et chaque chose a son heure, sous le ciel. (2) Il est un temps pour naître et un temps pour mourir, un temps pour planter et un temps pour déraciner ce qui était planté; (3) un temps pour tuer et un temps pour guérir, un temps pour démolir et un temps pour bâtir; (4) un temps pour pleurer et un temps pour rire, un temps pour se lamenter et un temps pour danser; (5) un temps pour jeter des pierres et un temps pour ramasser des pierres, un temps pour embrasser et un temps pour repousser les caresses; (6) un temps pour chercher [ce qui est perdu] et un temps pour perdre, un temps pour conserver et un temps pour dissiper;





(7) ***un temps pour déchirer et un temps pour coudre, un temps pour se taire et un temps pour parler;*** (8) ***un temps pour aimer et un temps pour haïr, un temps pour la guerre et un temps pour la paix.***

Le temps passe, et les roues tournent constamment... Ne te déboussole pas devant leur versatilité, **car chacune de ces situations est en réalité une occasion unique pour t'élever !**

Il est un temps pour tout – chaque valeur, sentiment, a son heure ! Sache cependant que ***chacun de ces instants*** est propice ***pour tous les désirs*** – éterniser l'instant pour acquérir une perception et un sentiment singulier, conforme à la Torah donnée ***sous le ciel*** – dans ce monde de travail présent.

Et de poser le juste rapport à entretenir avec les moments les plus difficiles :

Il est un temps pour naître et un temps pour mourir, autant qu'il est ***un temps pour planter et un temps pour déraciner ce qui était planté***. Lorsque tu plantes un légume, est-ce pour le laisser éternellement dans la terre ?! Bien sûr que non ! Et bien, au même titre que l'aboutissement de ta plante est d'être déraciné, ainsi l'homme naît pour se développer, atteindre une maturité, puis basculer dans un autre monde où il jouira de sa perfection !

Kohélet continue son propos, en prouvant qu'un fait qui peut paraître fatal s'avère une source de vie, si l'on sait le faire entrer dans le bon cadre : voir en ce monde une occasion de se travailler pour accomplir la volonté d'Hashem !

Un temps pour tuer – le condamné à mort, et lui permettre d'expier ainsi sa faute, ***et un temps pour guérir*** – chercher des circonstances atténuantes pour l'acquitter.





Un temps pour démolir – les lieux d'idolâtrie, **et un temps pour bâtir** – le *Beit haMikdash*. **Un temps pour pleurer** – à *Tisha béAv*, **et un temps pour rire** – lorsqu'Hashem reconstruira le 3^e *Beit haMikdash*, car seuls ceux qui se seront endeuillés mériteront de voir sa reconstruction !

Un temps de deuil – où l'endeuillé partage la souffrance du défunt, et l'aide ainsi à expier ses fautes, **et un temps pour danser** – se réjouir avec les mariés, pour les aider à bâtir leur foyer dans la joie.

Un temps pour jeter des pierres – lorsque Hashem s'emporta contre les Bnei Israël, il déversa sa colère sur les pierres du *Beit haMikdash* plutôt que sur le peuple, et les épargna ainsi de plus graves malheurs, *Has Veshalom*, **et un temps pour ramasser des pierres** – le roi Yekhonias fit ramasser les pierres brisées pour construire dans leur exil une synagogue, et mériter au final la reconstruction du 2^e *Beit haMikdash*, grâce à sa manifestation de tant d'attachement à la demeure d'Hashem.

Un temps pour embrasser – durant les jours de pureté de la femme, **et un temps pour repousser les caresses** – durant les jours de *Nida* – recul très utile pour la bonne santé du couple !

Lorsque Hashem voulut sacrer le roi Shaoul, Il souhaite garder secret cette nomination. Aussi, Hashem prescrivit au prophète Shmouel d'aller dans le désert, et attira Shaoul en lui faisant perdre des mules, qu'il alla chercher jusqu'à arriver chez Shmouel.

Par ce qu'il est **un temps pour chercher** [ce qui est perdu] – pour pousser l'homme à errer, il est aussi **un temps pour**





perdre! Selon le même principe, sache qu'il est ***un temps pour garder*** – où Hashem, le gardien d'Israël, veille sur nous, et ***et un temps pour disperser*** – où Il nous envoie en exil pour nous stimuler à intégrer notre devoir de fidélité.

Un temps pour déchirer – la royauté de David, divisée à l'époque de Rehavam en 2 royaumes– ***et un temps pour coudre*** – ce déchirement n'est qu'une préparation pour mieux recoller les morceaux ensuite, à la venue du *Mashia'h!*

Un temps pour se taire et un temps pour parler – Nos Maîtres disent [YEVAMOT 65b] : autant qu'il y a une Mitsva de corriger/reprocher lorsqu'il y a utilité, il y a aussi une Mitsva de se taire lorsque l'on ne va pas être écouté !

Un temps pour aimer et un temps pour haïr – comme le dit le verset : '*Vous, qui aimez Hashem, haïssez les mauvais!*' [TEHILIM 97:10]', ***un temps pour la guerre*** – lutter contre son mauvais penchant, ***et un temps pour la paix***– mériter ainsi les bienfaits d'Hashem.





Dans la séquence précédente, *Kohélet* constatait que le temps évolue malgré nous, en bouleversant constamment les situations et les sentiments des hommes. *Kohélet* va poser à présent **la bonne manière de concevoir et affronter ces périodes d'épreuve.**

ט מה יתרון העושה באשר הוא עמל: י ראיתי את הענין אשר נתן אלהים לבני האדם לענות בו: יא את הכל עשה יפה בעתו גם את העלם נתן בלבם מבלי אשר לא ימצא האדם את המעשה אשר עשה האלהים מראש ועד סוף: יב ידעתי כי אין טוב בם כי אם לשמוח ולעשות טוב בחייו: יג וגם כל האדם שיאכל ושתה וראה טוב בכל עמלו מתת אלהים היא: יד ידעתי כי כל אשר יעשה האלהים הוא יהיה לעולם עליו אין להוסיף וממנו אין לגרע והאלהים עשה שראו מלפניו: טו מה שהיה כבר הוא ואשר להיות כבר היה והאלהים יבקש את נרדף:

(9) Quel avantage tire le travailleur de la peine qu'il se donne ? (10) J'ai observé la besogne que Dieu a assignée aux fils d'Adam pour se fatiguer en efforts.

(11) Il a fait toute chose excellente à son heure; il a mis aussi dans le cœur de l'homme le monde /ou bien : l'éternité/, sans quoi celui-ci ne saisirait point l'œuvre accomplie par Dieu du commencement à la fin.

(12) J'ai reconnu qu'il n'y a pas de plus grand bien que de s'égayer et de se faire une vie heureuse. (13) Et toutes les fois que l'homme mange et boit, jouissant du bien-être qu'il doit à son labeur, c'est là un don de Dieu.

(14) J'ai reconnu aussi que tout ce que Dieu fait restera ainsi éternellement: il n'y a rien à y ajouter, rien à en retrancher: Dieu a arrangé les choses de telle sorte qu'on le craigne. (15) Ce qui existait dans le passé existe à présent; ce qui sera dans l'avenir a été antérieurement: Dieu veut la continuité / ou bien : Dieu soutient le pourchassé.





Comme vous pouvez le constatez, les idées de cette séquence semblent s'enchaîner dans un chaos total ! Commençons donc par mettre un brin d'ordre, en posant de manière pragmatique les points évoqués :

1°. Kohelet accable celui qui s'acharne à lutter contre son destin, puisque chaque chose a son heure.

2°. Il déduit donc que le seul moyen de bien exploiter ses acquis est de se faire plaisir.

3°. Et de réfuter immédiatement que se satisfaire de ses œuvres n'est pas dans nos mains, mais est un don du ciel !

4°. Il dévoile alors l'aspect positif des retournements de situations : craindre Hashem ! En effet, ces retournements de situations permettent à l'homme de réaliser sa vulnérabilité, et de s'en remettre au Maître du monde.

5°. Et de conclure, que l'homme n'a pas à avoir peur du cycle de la vie, du fait Hashem soutiendra toujours l'opprimé.

Dévoilons à présent le fil directeur de tous ces propos.

Kohelet bannit l'homme qui refuse de voir la main d'Hashem qui l'éprouve, et tente de ce fait d'aller contre le décret divin.

Puisque le temps change malgré l'homme, sans que l'on puisse pouvoir fuir le *Mazal* – le destin,

Quel avantage tire le travailleur de la peine qu'il se donne ? – Pourquoi déployer tant d'efforts pour améliorer une situation qui ne peut être modifiée ?!

J'ai alors réalisé que la besogne qu'Hashem a assignée aux hommes est en fait un moyen de le châtier, parce que cet homme s'est refusé à voir qu'Hashem a bien fait chaque chose à son heure !





A défaut de déceler la main de Celui qui envoie l'épreuve à l'instant précis où elle est propice pour s'élever, le sot préfère 'prendre son destin en mains'. En retour, Hashem le laisse sombrer dans la course folle après le néant...

Comme il est étonnant de constater qu'*Il* [Hashem] **a mis aussi dans le cœur de l'homme le monde**¹¹ –naturellement, l'homme ressent qu'il détient le pouvoir de dominer le monde, et s'investit de ce fait pleinement pour l'exploiter, **sans que l'homme ne parvienne à percevoir l'œuvre d'Hashem du commencement jusqu'à sa fin** = cet homme pourtant intelligent manque systématiquement à méditer sur le but du monde et la justice avec laquelle Hashem le dirige, et sur le fait qu'il ne pourra pas jouir de son labeur si le Maître du monde n'en a pas décidé ainsi.

Comment alors surmonter l'épreuve ? **Faire le bien, mais sans espérer un quelconque retour matériel** de ses bonnes actions. [Cette réflexion va amener *Kohélet* à débattre du sujet de la souffrance du juste, et plus tard, de l'opulence de l'impie.]

J'ai reconnu qu'il n'y a pas de plus grand bien que de se réjouir –de ce que l'on a,– **et de faire du bien de sa vie** – c.-à-d. bien exploiter sa vie, en faisant du bien, car cela est l'unique moyen d'éterniser ce monde éphémère !

Et lorsque tu constates qu'un homme mange et boit – profite de ce monde présent, tout en **parvenant à bien exploiter sa vie** - c.-à-d. qu'il parvient à profiter des 2 mondes, accomplir la volonté d'Hashem, tout en jouissant d'une

11-Le mot *Olam* a 2 significations : **le monde**, ou **l'éternité**. Remarquons toutefois que ces 2 traductions expriment le même principe : l'homme a l'ambition et **les capacités de dominer les phénomènes terrestres** pour conquérir le monde. Ou bien : l'homme a **le sentiment qu'il vivra éternellement** – et s'investit de ce fait à construire ce monde à corps perdu, sans songer au fait qu'il ne profitera probablement pas de son labeur.





bonne condition matérielle, sache que ***c'est là un don de Dieu*** – ne l'envie pas, car mériter cette abondance est un cadeau du ciel, qu'Hashem n'octroie pas à quiconque !

Il est vrai qu'accomplir la volonté d'Hashem entraîne parfois d'améliorer sa condition matérielle. **Il faut néanmoins savoir qu'il n'y a pas de cause à effet directe à cela !** Il arrive en effet qu'un *Tsodik* accomplisse toute la Torah et souffre pourtant dans ce monde, car la justice d'Hashem tient des comptes complexes, en considérant parfois les actions des générations précédentes. Aussi, lorsque l'on traverse une épreuve, *Kohélet* stipule de continuer malgré tout à servir Hashem gaiement, mais en se désintéressant totalement de l'intérêt matériel que la Mitsva peut apporter, afin de ne pas essayer ensuite une déception !

De manière générale, l'homme n'agit avec entrain que s'il attend au bout un salaire, un bénéfice. Aussi, l'homme qui endure une épreuve ne peut la surmonter sereinement que s'il vise au final un gain. Or, *Kohélet* a précédemment déconseillé d'agir dans l'espoir d'améliorer sa situation.

D'où la question : **quelle motivation doit emplir le cœur de l'éprouvé qui accomplit la volonté d'Hashem ?**

J'ai reconnu aussi que tout ce qu'Hashem souhaite prodiguer, restera ainsi éternellement. Il n'y a rien à y ajouter, rien à en retrancher ! Et pourtant, Dieu a arrangé les choses de telle sorte qu'on le craigne !

Réponse grandiose ! Hashem a créé un monde de travail, dans lequel Il a sommé l'homme de Le craindre et de Le servir. Aussi, Il envoie à chacun ce dont il a besoin pour évoluer, se rapprocher de Lui. Cela signifie que **chaque vent qu'Hashem souffle sur moi est une occasion unique pour me hisser dans le bon sens, m'élever, me parfaire !**





Et de continuer par une belle consolation lorsque, malgré ton attachement à servir Hashem, tes ennemis continuent de te faire des misères : sache que c'est là aussi une excellente occasion de t'élever, si, malgré ta peine, tu t'acharnes à servir Hashem !

Analyse l'histoire, et réalise que ***ce qui existait dans le passé, demeure à présent*** = les opprimés de l'époque sont ceux qui ont fini par gagner, alors que leurs despotes ont péri

Bien que nos ancêtres aient enduré des souffrances à n'en plus finir, l'on réalise avec du recul que ces peines n'étaient pas un malencontreux concours de circonstances, suscitées par un oppresseur cruel, mais étaient en réalité une perche tendue du ciel pour leur permettre de se construire – aussi éreintante que pouvait être l'épreuve !

Tire donc la leçon : ***ce qui sera dans l'avenir, c'est ce qui a été antérieurement décrété***. Tu ne souffres pas parce qu'untel décide de te rendre la vie amère, mais parce que le ciel a décrété sur toi une bonté grandiose : ***Dieu épaula l'opprimé*** – veille à rester intègre, et tu mériteras de te faire un nouvel 'ami' – jouir d'une grande proximité intense avec le Maître du monde !





Jusque-là, Kohelet a joué le rôle de coach, à motiver et **indiquer la conduite à adopter face aux épreuves**, en les utilisant pour nous élever et nous rapprocher d'Hashem.

Reste que **la question de la souffrance du juste et de l'opulence de l'impie** hante le cœur du *Oved Hashem* – l'homme intègre –, jusqu'à le décourager de persister dans ses efforts.

Dans cette séquence, *Kohelet* va débattre sur le sujet, en expliquant la justice de cette injustice, ainsi que la raison pour laquelle Hashem laisse cette pseudo-injustice s'installer.

טו וְעוֹד רָאִיתִי תַּחַת הַשָּׁמֶשׁ מְקוֹם הַמְשֻׁפָּט שָׁמָּה הָרָשָׁע וּמְקוֹם הַצָּדִק שָׁמָּה הָרָשָׁע: טז אָמַרְתִּי אֲנִי בְּלִבִּי אֶת הַצְּדִיק וְאֶת הָרָשָׁע יִשְׁפֹּט הָאֱלֹהִים כִּי עֵת לְכָל חִפְצוֹ וְעַל כָּל הַמַּעֲשֵׂה שֵׁם: טז אָמַרְתִּי אֲנִי בְּלִבִּי עַל דְּבַרְת בְּנֵי הָאָדָם לְבָרֵם הָאֱלֹהִים וּלְרֹאוֹת שָׁמָּה בְּהֶמָּה הֶמָּה לָהֶם: טז כִּי מְקַרָּה בְּנֵי הָאָדָם וּמְקַרָּה הַבְּהֵמָה וּמְקַרָּה אֶחָד לָהֶם כְּמוֹת זֶה כֵּן מוֹת זֶה וְרוּחַ אֶחָד לְכָל וּמוֹתָר הָאָדָם מִן הַבְּהֵמָה אֵין כִּי הַכֹּל הֶבֶל: טז הַכֹּל הוֹלֵךְ אֶל מְקוֹם אֶחָד הַכֹּל הִיָּה מִן הָעֵפֶר וְהַכֹּל שָׁב אֶל הָעֶפֶר: טז מִי יוֹדַע רוּחַ בְּנֵי הָאָדָם הָעֹלָה הִיא לְמַעְלָה וְרוּחַ הַבְּהֵמָה הַיֹּרֶדֶת הִיא לְמַטָּה לְאַרְצוֹ: טז וְרָאִיתִי כִּי אֵין טוֹב מֵאֲשֶׁר יִשְׁמַח הָאָדָם בְּמַעֲשָׂיו כִּי הוּא חִלְקוֹ כִּי מִי יִבְיָאֵנוּ לְרֹאוֹת בְּמָה שִׁיְהִי אַחֲרָיו:

(16) Voici encore ce que j'ai vu sous le soleil: dans l'enceinte de la justice domine l'iniquité; au siège du droit triomphe l'injustice. (17) Aussi me suis-je dit à moi-même: «Le juste et le méchant, c'est Dieu qui les jugera; car il a fixé un temps pour chaque chose et pour chaque action.»

(18) Ensuite j'ai réfléchi à cette prétention des hommes d'être l'objet des préférences de Dieu, et j'ai vu que, considérés en eux-mêmes, ils sont comme les animaux. (19) Car telle la destinée des fils d'Adam, telle la destinée des animaux; leur





condition est la même, la mort des uns est comme la mort des autres; un même souffle les anime: la supériorité de l'homme sur l'animal est nulle, car tout est vanité. (20) Tout aboutit au même endroit: tout est venu de la poussière et tout retourne à la poussière. (21) Qui peut savoir si le souffle des fils d'Adam monte en haut, tandis que le souffle des animaux descend en bas, vers la terre ?

(22) Par là je vois bien que le meilleur parti à prendre pour l'homme, c'est de se réjouir de ses œuvres, puisque c'est là son lot; car qui le ramènera [un jour] pour voir ce qui se passera après lui ?



(16) Voici encore ce que j'ai vu sous le soleil: dans l'enceinte de la justice domine l'iniquité; au siège du droit triomphe l'injustice. (17) Aussi me suis-je dit à moi-même: «Le juste et le méchant, c'est Dieu qui les jugera; car il a fixé un temps pour chaque chose et pour chaque action.»

Shlomo débat de l'éternelle question de la souffrance du juste et de l'opulence de l'impie, en réfutant qu'il n'y a en réalité aucune iniquité, car chacun en a pour son compte !

Voici encore ce que j'ai constaté 'sous le soleil' - dans ce monde présent, qui semble livré à lui-même, au Mazal – au destin: dans l'enceinte de la justice domine l'iniquité – les tribunaux de justice sont criblés de corruption, au point qu'au la place du juste, triomphe l'impie! – Soit, 2 situations qui font rager : la réussite de l'impie, aux dépens de l'homme intègre ! Comment Hashem, le D-ieu d'équité, laisse-t-il ce monde se diriger avec tellement d'injustice ?!





Aussi me suis-je consolé en me disant qu'Hashem juge le juste comme le méchant – chacun en a et en aura pour son compte ! Si le juste est éprouvé, c'est que le ciel veut lui faire expier des fautes passées. Que l'impie médite alors sur le sort qui l'attendra, ***car Hashem a fixé un temps pour chaque intention et chaque fait*** – les roues tournent constamment, et Hashem demandera des comptes sur chaque fait et geste !

Selon le *Taaloumot Hokhma*, Shlomo soulève une question pertinente : puisque la souffrance du juste est décrétée du ciel, pourquoi l'impie se fait-il alors châtier lorsqu'il concrétise la volonté d'Hashem ? N'accomplit-il donc pas lui-aussi, d'une certaine manière, la volonté du créateur d'affliger le juste ?

Et d'objecter que le méchant sera lui aussi jugé, car « ***Il*** – Hashem – ***a fixé une période*** dans laquelle l'homme doté du libre-arbitre peut concrétiser ***tous ses désirs, mais pour chacun des actes***, on l'attendra ***là-bas*** – au monde futur ». Soit, comme l'explique le *Akeida*, Hashem décrète peut-être une souffrance sur le juste, mais Il n'impose pas à quiconque d'incarner le rôle du bourreau ! Aussi, Hashem cherche l'impie ***désireux de faire ce mal*** pour lui permettre de concrétiser son souhait, en le faisant rencontrer le juste qui mérite ce mal¹² !



Pourquoi Hashem laisse-t-il cette apparente injustice dominer le monde ?

12- Il va sans dire que ce principe est un débat philosophique profond sur le sujet de la *Emouna et Bita'hon*. L'on est en effet quotidiennement confronté à cette question existentielle : lorsqu'un voisin me cause un tort, dois-je voir la main d'Hashem qui m'éprouve, ou en vouloir à l'odieux personnage qui m'offusque en public ? Nous développons amplement ce thème en été 5775, et il est fort probable que nous le remettons sur table l'été prochain, *Beezrat Hashem* !





(18) *Ensuite j'ai réfléchi à cette prétention des hommes d'être l'objet des préférences de Dieu, et j'ai vu que, considérés en eux-mêmes, ils sont comme les animaux.* (19) *Car telle la destinée des fils d'Adam, telle la destinée des animaux; leur condition est la même, la mort des uns est comme la mort des autres; un même souffle les anime: la supériorité de l'homme sur l'animal est nulle, car tout est vanité.* (20) *Tout aboutit au même endroit: tout est venu de la poussière et tout retourne à la poussière.* (21) *Qui peut savoir si le souffle des fils d'Adam monte en haut, tandis que le souffle des animaux descend en bas, vers la terre ?*

- Dans le 1^{er} verset de cette séquence, *Kohélet* pose la problématique de laquelle il va débattre, en utilisant 2 mots clés ambigus, qui ont amené les commentateurs à des interprétations très différentes les unes des autres...

- על דְּבַרְת בְּנֵי הָאָדָם - le mot '*Divrat*' peut signifier 'parole/ affirmation'. Ou bien, 'domination' comme le dit le verset יִדְבַר יְהוָה עַמִּים תַּחְתִּינוּ ; *Kohélet* dit alors qu'il va débattre sur le sujet de 'la domination des hommes', qui peut être interprété de 2 manières. Soit, le fait que certains dominent les autres, ou encore, le fait que l'on désigne des dirigeants (qui dominent les hommes). (Cf. TAALOUJOT HOKHMA).

- לְבָרֵם הָאֱלֹהִים - '*Lévaram*' provient du mot *Borèrè* – trier, qui, selon le contexte, peut signifier désigner, élire, analyser, ou encore, faire réaliser, en éclaircissant une situation. (et le mot '*Elohim*', qui désigne en général D-ieu, peut parfois être traduit par un juge humain, comme on le rencontre notamment dans la *Parasha* de *Mishpatim*).





- Précisons encore une notion qui sera nécessaire pour la suite : Le Maître du monde juge constamment l'homme et ses actions, et décide de lui donner sa subsistance largement ou étroitement, selon ses actions. Aussi, '**vivre comme un animal**' exprime que l'on nie la Providence d'Hashem, croyant que l'on peut dérober sans scrupule le pain du camarade sans avoir à rendre des comptes !

Au sens simple, Rashi explique que *Kohélet* change de sujet. Il ne médite plus sur l'injustice du monde, mais **sur le fait que l'homme ressemble beaucoup à l'animal**, dans ses occupations comme dans sa finalité – le retour à la poussière... A une seule exception : sa *Neshama* – son âme céleste. Ainsi, *Kohélet* nous dit : « **Quel que soit le haut poste que tu occupes, ne t'enorgueillis jamais, car d'un point de vue matériel, tu n'es qu'une nième espèce d'animal ! Veille plutôt à développer ce en quoi tu te distingues de l'animal, ton âme céleste, qui, elle, continuera d'exister lorsque ton enveloppe corporelle sera restituée au vestiaire...** »

C'est ainsi que *Kohélet* conclut le chapitre : « **Aussi, je conclus qu'il n'y a rien de mieux que l'homme se réjouisse de ce qu'il a** – Ne t'éreinte donc pas à amasser des fortunes, à courir après les honneurs, car rien ne perdurera pour cet animal bipède, si ce n'est son âme et ses bonnes actions produites dans ce monde éphémère ! »

Sauf que ce commentaire manque de transition... *Kohélet* a changé radicalement de sujet, sans raison ! Tourignons-nous donc vers le *Taaloumot Hokhma*, qui explique que *Kohélet* commence d'abord par débattre d'une nouvelle question à propos de l'opulence des impies :

Certes, admettons que l'injustice ne parvienne pas à agir en dépit des décrets d'Hashem. Pourquoi malgré tout Hashem laisse-t-il le doute s'installer, en laissant cette apparente injustice s'enraciner si profondément ?





(18) *J'ai alors réalisé* la cause de cette injustice apparente : **la manière** corrompue **de désigner les juges qui les dirigent**, afin de **leur faire prendre conscience** du malheur **de se conduire comme un animal** – livré au hasard, sans aucune providence divine.

L'homme se fait prendre à son propre piège ! Chacun de nous a probablement eu l'occasion de faire preuve de favoritisme ou d'impartialité, en essayant de jouer la bonne carte, le bon 'piston', dans l'espoir d'obtenir illégalement un gain de cause.

[A mon grand regret... :-(] Il faut réaliser que **cette conduite est une véritable négation de la Providence d'Hashem**, car on espère gagner en allant à l'encontre du Maître du monde qui défend le mensonge et la rapine. En retour, Hashem laisse la corruption envahir tout le système judiciaire, jusqu'à ce que l'on s'écœure de ces conduites crapuleuses !

Kohélet met en évidence l'hérésie qui a amené les renégats à opter pour la 'vie animale' – sans comptes à rendre : la conviction de n'être qu'une Nième espèce d'animal !¹³

Cette hérésie s'est fondée sur les ressemblances entre l'homme et l'animal, qui sont tous 2 **soumis au hasard** ou au destin. De même, leurs corps retournent à la poussière, tandis que leur souffle de vie cesse d'être à leur mort.

(19) Ces renégats ont constaté que **les péripéties des hommes, et les péripéties des animaux, sont une même destinée !** Si les allures sont différentes, le fond est identique ! Et d'illustrer : **La mort des uns** – les funérailles dignes et douloureuses des hommes, **est foncièrement comme la**

13-Les expressions des 2 prochains versets se répètent étrangement, sans que les commentateurs classiques n'aient expliqué ces redondances. J'ai donc eu recours au *Devarim Tovim* du Alshikh, que j'ai ensuite suivi jusqu'à la fin du chapitre.





mort des autres – des animaux, abattus sans pitié dans une boucherie !

Tandis que **le souffle** de vie –l'âme– **des deux aura le même sort** – il cesse d'exister au moment où l'homme meurt. **L'homme n'a donc aucune supériorité sur l'animal, car tout semble vanité !** (20) Constate donc de toi-même que **tout aboutit au même endroit : tout est venu de la poussière et tout retourne à la poussière** – certes, les mêmes ingrédients ont permis de composer des produits de formes différentes... Reste que leurs origines et leurs destinées prouvent que leur nature et leur fonction reste la même !

Et d'expliquer en quoi précisément cette thèse est fautive :

(21) Car **qui peut savoir que le souffle des hommes monte en haut, tandis que le souffle des animaux descend en bas, vers la terre ?**

Les renégats ne croient que ce qu'ils voient. Aussi, s'ils ne palpent concrètement pas la vie post-mortem, ils la nient jusqu'à se considérer comme une sorte d'animal plus raffiné et perfectionné, et ne se privent donc d'aucun plaisir !

Mais en cela réside précisément leur erreur : le rationalisme est une démarche intellectuelle très noble, mais elle ne peut pas être le seul appui d'une philosophie de vie ! Imaginez donc qu'un géant prévienne d'un danger à l'horizon, mais qu'un nain ou un myope s'acharnent à nier ce qu'ils ne voient pas de leurs propres yeux, au nom du rationalisme ! L'homme doit aussi être humble pour croire et accepter des vérités étayées par des hommes plus raffinés. Peut-être parviendra-t-il au fil du temps à palper à son tour cette réalité !





(22) **Par là je vois bien que le meilleur parti à prendre pour l'homme, c'est de se réjouir de ses œuvres, puisque c'est là son lot; car qui le ramènera [un jour] pour voir ce qui se passera après lui ?**

Kohelet conclut la conduite du juste à adopter face à l'injustice et la corruption qui courent les routes : satisfais-toi du bien que tu fais, plutôt que d'attendre la vengeance des impies !

(22) Mais **je constatai que le meilleur parti à prendre pour l'homme, c'est de se réjouir de ses œuvres** – se satisfaire et se réjouir du bien qu'il fait, **car c'est là son lot** – cette satisfaction sera un acquis immédiat et éternel.

Cette philosophie de vie vaut mieux que d'attendre que la roue tourne pour rendre à la justice son blason, **car** – si l'heure de ce pauvre arrivait avant que le retournement, **qui le ramènera pour voir ce qui se passera après lui ?!**

Je ne sais pas si vous avez percuté la transcendance du conseil, mais elle me rappelle étrangement une leçon précieuse que me donna mon Maître, Reb Shmouel Auerbach zatsal, il y a tout juste 3 ans.

Malheureusement, les discordes qui divisent les communautés religieuses d'Israël ne sont plus un secret¹⁴. Il y a encore quelques

14- Pour les heureux qui ne suivent pas les médias, je vous fais part d'un bref point sur la situation... Voilà des années que les laïcs israéliens promulguent toutes sortes de décrets visant à ralentir l'essor des *Yeshivot*, à les fondre dans la masse israélienne à travers l'armée essentiellement, mais aussi, l'académie, l'éducation, etc. Même s'il a été prouvé maintes fois qu'à notre époque, une armée professionnelle serait bien plus efficace et économique pour l'Etat, les laïcs s'entêtent à maintenir cette armée du peuple, car elle est le '*Kour haHitoukh halsraïll*' – « le creuset israélien ». Face à ces tentatives d'assimilation, toutes les communautés confondues –séfarades, ashkénazes ou hassidiques– se sont vues divisées en 2. Certains Rabbanim prônent la mutinerie générale, en s'opposant fermement à toutes les restrictions, quitte à purger des peines de prison – comme la *Halakha* le prescrit lorsque la pratique de la Torah est en péril. D'autres Rabbanim préfèrent la diplomatie, en concédant certes un peu de terrain afin de maintenir le noyau essentiel sans tracas.





années, je fréquentais une communauté qui se fit particulièrement déchirer par ces rivalités. Personnellement, j'étais très peiné par cette incapacité à tolérer l'autre qui pense autrement, d'autant plus que, dans ce type de discorde, tout ce que l'on peut penser sera toujours cautionné par de grandes pointures ! A un moment, l'atmosphère était devenue si invivable, mon cœur était tellement aigri, que je commençai à songer à changer de quartier, et peut-être même, de ville. J'allai alors partager mes réflexions avec le Rosh Yeshiva zatsal.

A mon grand étonnement, le Rav n'approuva pas du tout la démarche. Il m'assura que, –tant que le *Mashia'h* ne viendra pas !–, je serais toujours confronté à des groupes qui s'opposent et s'affrontent – qui plus ou qui moins... Il me donna plutôt comme conseil **de me fermer les oreilles !** Choisir certes ma position, mais ensuite, **me plonger dans ma Avodat Hashem, dans mes études, mes Tefilot, l'éducation de mes enfants, sans m'intéresser à l'évolution de la discorde** – qui a dit quoi sur qui, en vertu de quoi untel réagit comme-ci, et blablabla...

Je ne vous cache pas que, dans un premier temps, la barre me parut bien haute. Je commençai d'abord par aller fréquenter un autre *Beit haMidrash* plus grand, plus anonyme, en veillant à ne pas prêter oreille aux ragots. Et assez rapidement, mes centres d'intérêts se raffinèrent tellement, que je n'éprouvai plus aucun intérêt à ces querelles dignes du jardin d'enfants !

Voilà pour moi une parfaite illustration du conseil de *Kohelet*, de ne pas attendre de retournement de situation, car qui sait combien de temps s'écoulera jusqu'à ce qu'il se produise ?! **Le meilleur parti à prendre, c'est de se réjouir de ses œuvres** – se satisfaire et se réjouir du bien que l'on fait, **car c'est là son lot** – cette satisfaction sera un acquis immédiat et éternel, que nul ne pourra te le dérober !





LA MISHNA DU JOUR



ÉTUDE
QUOTIDIENNE

Programme de Mishna
du 23 Tishrei au 30 Heshvan 5779
02 / 10 / 18 au 08 / 11 / 18

Ce programme est dédié Léillouï Nichmat de mon maître

Rav Shmouel ben Shlomo Zalman ל"צט

Retrouvez nos cours
tous les jours en vidéo sur
www.5minuteseternelles.com





לא היו כונסים אותו בחצבים גדולים, אלא בחביות קטנות. ואינו ממלא את החביות עד פיהם, כדי שיהא ריחו נודף. אינו מביא, לא מפייה, מפני הקמחין. ולא משוליה, מפני השמרים. אלא מביא משלישה ומאמצעה. כיצד הוא בודק, הגובר יושב והקנה בידו, וזק את הגיד והקיש בקנה. רבי יוסי ברבי יהודה אומר, יין שעלה בו קמחין, פסול, שנאמר, תמימים יהיו לכם ומנחתם, תמימים יהיו לכם ונסכייהם:

חצבים גדולים. שהכלים הגדולים פוגמים טעם הין; כדי שיהא ריחו נודף. כשהחבית מלאה, יוצא הריח לרוח ואינו נודף. קמחין. מין גרגרים דקים לבנים שעולים על פני הין דומין לקמח ומאמצעה. משים ברוך באמצע החבית. קנה. אמת הפדה שהיתה רגילה להיות ביד הגובר; וזק את הגיד והקיש בקנה. כלומר שזורק הין הגיד של שמרים, שמתחילים השמרים לצאת, הקיש הנזקק בקנה שבדיו נדחה שלא יכנס בכלי שיש בו הין. ורבותי פרשו הקיש בקנה שבדיו לרמז אל מושף הין מן החבית שיסחם החבית בברזא, ולא היה אומר לו סחם, לפי שהדבור קשה לין. והכי מפרש הין בגמרא: רבי יוסי ברבי יהודה אומר יין שעלו בו קמחין פסול. ואין הליכה ככבי יוסי ברבי יהודה. וכל בני דאמרינן במתניתין טחם פסולים, בין בסלת בין בשמן בין בין, אם עבר והקדישן מכן אותו מנות מרדות מדרבירם, כדן הקדישין בעל מום למזבח שהוא וכסם שהיו מביאים הסלת הין והשמן ממוקמות מבתרים ידועים כדתנן במתניתין, כך היו מביאים הקרבנות ממוקמות ידועים, אילים ממואב, כבשים מחברון, נעגים משרון, ונולות דהינו תורים ובני יונה מנה תרין:



אין לא תקריבו כספרא, אין לא תקריבו אלא לא תקדישו.



שתי מדות של יבש היו במקדש, עשרון, וחצי עשרון. רבי מאיר אומר, עשרון, עשרון, וחצי עשרון. עשרון מה היה משמש, שבו היה מודד לכל המנחות. לא היה מודד, לא בשל שלשה לפר, ולא בשל שנים לאיל, אלא מודדן עשרונות. חצי עשרון מה היה משמש, שבו היה מודד חבתי כהן גדול, מחצה בבקר ומחצה בין הערבים:

שתי מדות. עשרון עשרון וחצי עשרון. שתי מדות של עשרון היו, אחת מודדים אותה ודרשה, שהיתה קטנה ולא היתה מתוקה כשהיא גרשה אלא עשרון, כשעור חברתה כשהיא מתוקה. רבי מאיר גמר מקרא דחתי עשרון עשרון לכבש האחד, ושתי עשרונות היו שם, ואי שתינו שותה הניא לזו מדה אחת. אלא אחת מחוקה ואחת גרושה. ודרשה חבה היה מודד לכל המנחות, מחוקה שבה היה מודד לחבתי כהן גדול, ומחוקה אומרים, לא היה שם אלא עשרון אחד, דחתי ועשרון אחד לכבש האחד, ואותו עשרון מכות היה, ובו היו מודדים לכל המנחות. והלכה כחכמים: לא בשל שלשה לפר. למנות נכסים של פר דחתי ביה ושלשה עשרים לפר האחד. לא היו מודדן כבודה אחת שתהא מחוקה שלשה עשרונים, שלא היתה שם מדה גדולה מעשרון: אלא מודדן עשרונות. כל עשרון עשרון בפני עצמו: הכי גרסינן חצי עשרון מה היה משמש, שבו היה מודד לחבתי כהן גדול. והכי פרושא, לחבתי כהן גדול, מביא מבינו עשרון שלם, וחוצוהו בחצי עשרון שבמקדש, ולש כל חצי עשרון בפני עצמו, ותרעה מכל חצי עשרון של חלות, שהן לשני חצאי עשרון שתיים עשרה חלות, ואופה בלן בידו, ואחר כך מחלק כל חלה לשנים ומקריב שנים עשר חצאין בבקר, ושנים עשר חצאין בערב, וכךם שיקריב פותת אותן לפתין כות, וכופל כל פתיתא לשנים, ואינו מבדיל. אבל פתיתא כל שאר מנחות אף על פי שפתין שלקן כות, כופל אותן לשנים ושנים לארבעה ומבדיל, כדתנן לעיל בפרק ה':



היה משמש, שבו היה מודד לחבתי כהן גדול, ומחצה בבקר ולג ומחצה היהין משמש.



שבע מדות של לח היו במקדש, הין, וחצי ההין, ושלשית ההין, ורביעית ההין, לג, וחצי לג, ורביעית לג. רבי אליעזר בר צדוק אומר, שנתות היו בהין, עד כאן לפר, עד כאן לאיל, עד כאן לשלשית ההין, ורבי שמעון אומר, לא היה הין משמש, שלא היה במקדש דבר שיהיה צריך לרוח השמש, שלעולם לא נערכו כהן אלא בשמן המשתה בימי משה ואותו שמן ערין הוא קום ועומר, ואם כן לא היו ערכים ליהן: אלא מדה יתירה. היתה שם לתקלים השבע מדות: למנות כהן גדול, היו לה שלשה לין שמן, לג ומחצה שחרית ולג ומחצה הערבים:

שנתות היו בהין, לא היה שם אלא הין, ובו היו קוונים מסמרות או פנוניות עד כאן לפר. חצי ההין: עד כאן לאיל. שלשית ההין: ועד כאן לכבש. רביעית ההין. ואין הליכה ככבי אליעזר: וכי מדה הין משמש, שלא היה במקדש דבר שיהיה צריך לרוח השמש, שלעולם לא נערכו כהן אלא בשמן המשתה בימי משה ואותו שמן ערין הוא קום ועומר, ואם כן לא היו ערכים ליהן: אלא מדה יתירה. היתה שם לתקלים השבע מדות: למנות כהן גדול, היו לה שלשה לין שמן, לג ומחצה שחרית ולג ומחצה הערבים:



למנחת כהן גדול, לג ומחצה בבקר ולג ומחצה בין הערבים:



רביעית מיה היתה משמשת. רביעית מים למצרע, ורביעית שמן לזויר. חצי לג מה היה משמש. חצי לג מים לסוטה. וחצי לג שמן לתודה. ובלג היה מודד לכל המנחות. אפלו מנחה של ששים עשרון, נותן לה ששים לג. רבי אליעזר בן יעקב אומר, אפלו מנחה של ששים עשרון, אין לה אלא אגה, שנאמר, למנחה ולג שמן. ששה לפר, ארבעה לאיל, שלשה לכבש, שלשה ומחצה למנורה, מחצי לג לכל נר.

לחול נסבין שלשה לגין שמן; חצי לג מים לסוטה. כדתיב ולקח הבחן מים קרשים בבלי חרש. חצי לג מים היה מולאן מן הכיור. חצי לג שמן לתודה. הלכה למשה מסיני. וכן רביעית של נזיר. וחצי לג נמי לא משום חצי לג מים של סוטה וחצי לג שמן של תודה הוא דקדוש לחיות כלי שרת. אלא מפני שבו מולק חצי לג שמן לג נר של מנורה: אין לה אלא אגה. לג אחד לכבש כדבי אליעזר בן יעקב. ששה לנר. לפי דהנה חצי חזין, כדתיב בגול בשמן חצי חזין, וארבעה חזין, וישלשה ללבש. דהנה רביעית הוא עשר, שהיה ששה לנר. דהנה חצי חזין, כדתיב בגול בשמן חצי חזין, וארבעה חזין, וישלשה ללבש. דהנה רביעית הוא עשר, שהיה ששה לנר. דהנה חצי חזין, כדתיב בגול בשמן חצי חזין, וארבעה חזין, וישלשה ללבש. דהנה רביעית הוא עשר, שהיה ששה לנר.



מערבין נסבי אילים בנסכי פרים, נסכי כבשים בנסכי כבשים, של יחיד בשל צבור, של יום בשל אמש. אבל אין מערבין נסבי כבשים בנסכי פרים ואילים. ואם בללן אלו בפני עצמן ואלו בפני עצמן, ונתערבו, כשרין. אם עד שלא בלל, פסול. הכבש הבא עם העמר, אף על פי שמנחתו כפולה, לא היו נסכו כפולין:

לאיל: נסבי כבשים. שלשה לגין לעשרון. כדתיב עשרון אחד לכבש האחד. וכתיב בגול בשמן כתיב רביעית חזין. דהנה שלשה לגין: ושל חום בשל אמש. אם הביא אמש וכוז בלא נסכים. דקומא לן אדם מכאי וכוז חזין נסכו מכאן ועד עשרה ימים. ואם חזין הביא קרבן אחד ושני נסכים אחד בשבילו ואחד בשבילו של אמש, מערבין יחד אם הקרבנות שוין, שהיו שניהם כבשים או אילים או פרי: אבל אין מערבין נסבי כבשים בנסכי פרים ואילים. לפי שמנחת פרי ואיל תרבה היא לגבי כבשים. ובלולת הדמיה, ונמצאת של כבש חסרה וזו יתרה: ואם בללן, שכבר הלקה מצות שמנו: כרבנן דפליגי עליה דרבי יהודה בתקומין רבה ואמרי חזב שנתערב בכלול יקרב: ואם עד שלא בללן, נתערב: פסולות. דבענין קראי לביקה וליבא. דחסרה לח של כבש, ושל איל יתרה: אף על פי שמנחתו כפולה. כדתיב באמר אל הכתובים. ומנחתו שני עשרונים:



כל המדות שהיו במקדש, היו נגדשות, חוץ משל כהן גדול, שהיה גודשה לתוכה. מדות הלח, ברוציהן קדש. ומדות היבש, ברוציהן חל. רבי עקיבא אומר, מדות הלח קדש, לפיכך ברוציהן קדש. ומדות היבש חל, לפיכך ברוציהן חל. רבי יוסי אומר, לא משום זה, אלא שהלח נעבר, והיבש אינו נעבר:

מקדש דהאי תנא קרב מדות הלח נמשחו בין מבפנים בין מבחוץ. הלכך שפת הכלי מקדשן לברוצין. מדות היבש נמשחו מבפנים ולא נמשחו מבחוץ, הלכך ברוצין שאין נוגעין במבנים במקום משיחתן לא קדשה. רבי עקיבא אומר מדת הלח קדש. דסבר מדות הלח נמשחו בין מבפנים בין מבחוץ: מדות היבש חל. דלא נמשחו כל עקר. ומיהו מה שפותרים בהן קדוש מקדש הפה. ונברא למאי דרצין מקדש בפה. ברוצין לא מקדש לחו ולא מביחי: ליה: רבי יוסי אומר לא משום זה. רבי יוסי רבא ארזי וארזי נמשחו מבפנים ולא נמשחו מבחוץ. והבא הונו טעמא משום דלח נעבר. מה שששילי הכלי בשמוסיפין עליו נעבר ומתערב ובלול נעלה מלמעלה. ונמצא שכבר קדשו ברוצין בתוך הכלי: והיבש אינו נעבר. אלא במקומו עומד, הלכך מה שבפנים קדוש ומה שבחוץ אינו קדוש:





**בְּל קִרְבָּנוֹת הַצְּבוּר וְהִיחִיד טְעוּנֵינן נִסְכִּים, חוּץ מִן הַבְּכוֹר
וְהַמְעֵשֶׁר וְהַפֶּסַח וְהַחֲטָאֹת וְהָאֶשֶׁם, אֲלֵא שְׁחָטָאוֹ שֶׁל
מִצְרַעַ וְאֶשְׁמוֹ טְעוּנִים נִסְכִּים:**

חוץ מן הבכור והמעשר והחטאת והאשם, משום הכרח פירשת נסכים לזר או בנדבה. בא בנדר ונדבה, טעון נסכים, וזאת בכור ומעשר ופסח וחטאת ואשם שזון באים חובה לא לנדבה, שאין טעונים נסכים, וכול אף חובות האבות חתומה הולך ברוב גזון עולות ארצה ושלמי חגיגה לא יהיו טעונות נסכים, תלמוד לומר לא במעריכם, כל האב במעריכם טעון נסכים. ושעיר וזאת שאינם חובה לזר או טעונים נסכים, דכתיב פירשת נסכים וכי מעשה בן בקר, בן בקר בכלל יהיה, בכלל ועושים אשה, ומשמע כל אשה טעון נסכים וכן משמע, ולמה רצא, להקשה אלו, מה בן בקר מיוחד שבא בנדר ונדבה, אף כל בא בנדר ונדבה, רצא שעיר והגלים שזון באות חטאת, שאין חטאת אב בנדר ונדבה, שאין טעונות נסכים: חטאתו ואשמו של מצרע טעונים נסכים, לפי שאין באים על חטא כשאר חטאות ואשמות, וחטאת זר או אשה טעונה נסכים, משום דזר חטא הוא דכתיבי מאשר חטא על הנפש, שצער עצמו מן הדין.



**בְּל קִרְבָּנוֹת הַצְּבוּר אֵין בְּהֵם סְמִיכָה, חוּץ מִן הַפָּר הַבָּא עַל
בְּל הַמּוֹצוֹת, וְשְׁעִיר הַמִּשְׁתַּלֵּחַ. רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר, אִף שְׁעִירֵי
עֲבוּדָה זָרָה. בְּל קִרְבָּנוֹת הִיחִיד טְעוּנִים סְמִיכָה, חוּץ מִן
הַבְּכוֹר וְהַמְעֵשֶׁר וְהַפֶּסַח. וְהַיּוֹרֵשׁ סוֹמֵךְ וּמְבִיא נִסְכִּים וּמְמִיר:**

פר האב על כל המצות. על אחר מכל המצות, כגון והורו בית דין שולב מותר, והיה ר' זעליס דבר של צבור שבמקרא, וסמיכה מתיבא ביה וסמכו וקרי ועודה את ידוים על ראש הפר, ושלש חוקי בית דין היו סומכין עליה ושעיר המשתלח לנאול, כתיב ביה וסמך אתרין את דכתיב וסמך דין על ראש השעיר החד ושעיר עבודה זרה, דכתיב בפרשת שלח לך וכי תשנו בו, ואין הלכה כרבי שמעון: כל קרבנות היחיד טעונים סמיכה, דעקר סמיכה בקרבן יחיד הוא דכתיב וסמך דין על ראש קרבנו, הוי"ש סומך, אם התנדב אביו בקרבן עולה ושלמים ומת, בנו סומך עליה ומביא נסכים, של קרבן, וממיר, אם הכיירה במקמה אחרת, מתוודת עליה ושתייה קודשות כאלו הכיירה אביו.



**הַבֵּל סוֹמְכִין, חוּץ מִחֲרָשׁ, שׁוֹטָה, וְקָטָן, סוֹמֵא, וְנִכְרִי, וְהַעֲבָד,
וְהַשְּׂלִיחַ, וְהָאֶשֶׁה. וְסְמִיכָה, שְׁנֵירֵי מִצְוָה, עַל הָרֹאשׁ, בְּשֵׁתֵי
יָדַים. וּבִמְקוֹם שְׁסוֹמְכִין שׁוֹחֲטִין, וְהִתְקַף לְסְמִיכָה שְׁחִיטָה:**

חוץ מחרש שוטה וקטן, לפי שאין להם דעת, וסומא, דכתיב בפר היעלם דבר של צבור וסמכו וקרי ועודה, והם מתנדוין גדולה, ובשנהרין לא היה בהן סומא, כדנוכח במסכת סנהדרין, והוא הדין לכל שאר סמיכות חטאת וכול לסמך ונכרי, דכתיב דבר אל בני ישראל וגו', בני ישראל סומכין ואין הנכרים סומכין: והעבד השליח, דכתיב וסמך ידו, ולא יד עבדו ולא יד שלוחו: והאשה, בני ישראל סומכין, ולא בנות ישראל סומכות: וסמיכה שירי מצודה, דאינה מעבדת כפירה, ומירוה מעלה עליו הכתוב כאלו לא כפר: בשתי ידים, דכתיב בשעיר המשתלח וסמך אתרין את שני ידיו, זה הנה אב לכל הסמיכות שיהיו בשתי ידים: ובמקום שסומכים שוחטים, שאם חרץ הדין לזכרון חורו וסומך בעקרה במקום שחיתה: והתקף לסמיכה שחיתה, דכתיב וסמך וקרי וחסה:



**חֲמֹר בְּסְמִיכָה מִבְּתוּנְפוּהָ וּבְתוּנְפוּהָ מִבְּסְמִיכָה, שְׂאֵחָד מִנִּיף
לְכָל הַחֲבָרִים וְאֵין אֶחָד סוֹמֵךְ לְכָל הַחֲבָרִים. וְחֲמֹר בְּתוּנְפוּהָ,
שֶׁהַתּוּנְפוּהָ נוֹדְהֶת בְּקִרְבָּנוֹת הִיחִיד וּבְקִרְבָּנוֹת הַצְּבוּר, בַּחֲיִים
וּבְשׁוֹחֲטִין, בְּדָבָר שֵׁישׁ בּוֹ רוּחַ חַיִּים וּבְדָבָר שְׂאֵין בּוֹ רוּחַ
חַיִּים, מַה שְׂאֵין בּוֹ בְּסְמִיכָה:**

שאינו מניף לכל החברים, שנחתרו להתנדב קרבן אחד, שכל קרבנות נדבה וכולים לביא בשפתות, ואחר מניף על ידי כולן, אבל כולן יחד אין כוללין להניף, והוא חציצה בין ידו של זה ולקרבו, וכן שמעיה דין תחת יד הבגלים ומניף והוא יד בגלים חציצה, לא אכפת לך, והיא עקר תנופה בבגלים: בקרבנות היחיד, כגון חזה ושוק של שלמים ובקרבנות צבור, כבש עצרת שטעונים תנופה יחיים ושחוטים, כדבר





רבי ישמעאל אומר העמר הזה בא בשבת. משלש ששה עשר בניין להיות בשבת. העמר דוחה את השבת, כקרבן שזמנו קבוע דוחה את השבת ואת העטמאה. והיה העמר בא משלש סאין, שהיו קוצרין שלש סאין עשרין ומניפין אותן בנפה עד שמעמידין אותן על עשרון אחד מבחר. ובחל אם הל ששה עשר בניין להיות בחל, היו קוצרין אותו חמש סאין,

רבי ישמעאל אומר, העמר היה בא בשבת משלש סאין, ובחל מחמש. וחכמים אומרים, אחד בשבת ואחד בחל, משלש היה בא. רבי חנינא סגן הכהנים אומר, בשבת היה נקצר ביחיד ובמגל אחד ובקפה אחת. ובחל, בשלשה ובשלש קפות ובשלש מגלות. וחכמים אומרים, אחד בשבת ואחד בחל, בשלשה ובשלש קפות ובשלש מגלות.

דקבר רבי ישמעאל עשרון מבחר בלא טרחה שאינו מנפה אותו כל כך אחי מחמש. בטרחה כשנמנפה אותו הרבה אתי משלש. בחל מיתון מחמש, שכך משבח הדבר יותר שמניפין מכל סאה מעט אותו סלת דק היוצא ראשון שהוא מבחר, ומוציאין מחמש סאין עשרון. בשבת מביא שלש, מוטב שיזכה במלאכה אחת שרוך שלש סאים פעמים הרבה, ואל ירבה במלאכות הרבה שיקצר ויחטן וירקש שני סאין יותר. ואין הלבב כבי ישמעאל. בשלש בני אדם ובשלש קפות ובשלש מגלות. לפרסם הדבר שקצירת העמר במוציא המשה עשר בניין. מפני הדרוקים שהיו אומרים שאין העמר בא אלא באחד בשבת.

דקבר רבי ישמעאל עשרון מבחר בלא טרחה שאינו מנפה אותו כל כך אחי מחמש. בטרחה כשנמנפה אותו הרבה אתי משלש. בחל מיתון מחמש, שכך משבח הדבר יותר שמניפין מכל סאה מעט אותו סלת דק היוצא ראשון שהוא מבחר, ומוציאין מחמש סאין עשרון. בשבת מביא שלש, מוטב שיזכה במלאכה אחת שרוך שלש סאים פעמים הרבה, ואל ירבה במלאכות הרבה שיקצר ויחטן וירקש שני סאין יותר. ואין הלבב כבי ישמעאל. בשלש בני אדם ובשלש קפות ובשלש מגלות. לפרסם הדבר שקצירת העמר במוציא המשה עשר בניין. מפני הדרוקים שהיו אומרים שאין העמר בא אלא באחד בשבת.



מצות העמר לבא מן הקרוב. ממוקם שקרוב לירושלים, לפי שאין מעבירין על המצות, הלכך כשיצא מירושלים לבקש עמר, אותה תבואה שמוצא ראשונה נטלה. לא כבר. לא בשל כל

מצות העמר לבא מן הקרוב. לא כבר הקרוב לירושלים, מביאים אותו מכל מקום. מעשה שבא מגנות צריפין, ושתי הלחם מבקעת עין סוכר:

קרבו: מעשה שבא מגנות צריפין ועין סוכר. רדוקים מירושלים הרבה. מפני שהקרוב הגיסות כל תבואות ששביבות ירושלים.

קרבו: מעשה שבא מגנות צריפין ועין סוכר. רדוקים מירושלים הרבה. מפני שהקרוב הגיסות כל תבואות ששביבות ירושלים.



פריכות. כורכים וקושרים ראשי שבלי מלא אגרות מתבנסות לשם. למוציא יום טוב כשקוצרים אותו כדי שיהא נקצר בעסק גדול. בקול המקל גדולה. שיריו הצדוקים שבמוציא יום טוב קוצרים אותו, משום דאיתו לא מרוד בהאי, כדלקמן אמר לון. הקוצר, לבני העירות העומדים עליו, בא השמש, ואמרו לו הן: מגל זה. כלומר, אקצר התבואה במגל זה: קפה זו. אבניט זה. אקצר בשבת זו, ואמרו לו הן: שלש פעמים. שואל לון כל דבר ודבר וכל פך. שהיה שואל לפה: מפני הדרוקים וביטוחים שהיו אומרים אין קצירת העמר במוציא יום טוב. מוקצרת שבת בראשית משמע, ומוקצרת בדיני מאבותינו דהאי מוקצרת השבת, והיו מוקצרת יום טוב ראשון של פסח. בין שחל בחל בין בשבת. וכן מצינו בספרי ירושע ויאכלו מעבור הארץ מוקצרת הפסח מצות קולי, והרי נאמר בתורה ולחם וקלי וכרמל לא תאכלו עד עצם היום הזה, ומאחר שתלה התר החמש במקצרת הפסח, הדבר ברור שמקצרת הפסח הוא המותר את החלה, וכו' קוצרים העמר. בין שחל יום טוב ראשון של פסח בחל בין שחל להיות בשבת. ולפיכך הקוצרים במידות קלים, כדי שישמעו הביטוחים ולהוציא מלבן. וקוצרים העמר בליקלא ולא ביום, דכתיב וספרתם לכם מוקצרת השבת מיום הביאכם וגו' שבע שבתות תמימות תחיתו, ואי אפשר להיות תמימות אלא אם בן מתחיל למנות מתחלת הליקלא, שהרי הליקלא תחלת היום הוא. והרי הוא אומר מחלה חרם בקמה תחיל לספר, אלקמ הקצירה בליקלא הוא בשעה שמתחיל למנות.

ביצד היו עושים. שלוחי בית דין יוצאים מערב יום טוב, ועושים אותו כריכות במחבר לקרקע, כדי שיהא נוח לקצר. וכל העירות הסמוכות לשם, מתבנסות לשם, כדי שיהא נקצר בעסק גדול. בין שחשכה, אומר להם, בא השמש, אומרים, הן. בא השמש, אומרים הן. מגל זו, אומרים הן. מגל זו, אומרים הן. קפה זו, אומרים הן. קפה זו, אומרים הן. בשבת אומר להם, שבת זו, אומרים הן. שבת זו, אומרים הן. אקצר, והם אומרים לו קצר. והם אומרים לו הן, הן, הן, וכל כך למה. מפני הביטוחים, שהיו אומרים, אין קצירת העמר במוציא יום טוב:

טוב. אלא במוציא שבת, דכתיב וספרתם לכם מוקצרת השבת. מוקצרת שבת בראשית משמע, ומוקצרת בדיני מאבותינו דהאי מוקצרת השבת, והיו מוקצרת יום טוב ראשון של פסח. בין שחל בחל בין בשבת. וכן מצינו בספרי ירושע ויאכלו מעבור הארץ מוקצרת הפסח מצות קולי, והרי נאמר בתורה ולחם וקלי וכרמל לא תאכלו עד עצם היום הזה, ומאחר שתלה התר החמש במקצרת הפסח, הדבר ברור שמקצרת הפסח הוא המותר את החלה, וכו' קוצרים העמר. בין שחל יום טוב ראשון של פסח בחל בין שחל להיות בשבת. ולפיכך הקוצרים במידות קלים, כדי שישמעו הביטוחים ולהוציא מלבן. וקוצרים העמר בליקלא ולא ביום, דכתיב וספרתם לכם מוקצרת השבת מיום הביאכם וגו' שבע שבתות תמימות תחיתו, ואי אפשר להיות תמימות אלא אם בן מתחיל למנות מתחלת הליקלא, שהרי הליקלא תחלת היום הוא. והרי הוא אומר מחלה חרם בקמה תחיל לספר, אלקמ הקצירה בליקלא הוא בשעה שמתחיל למנות.

טוב. אלא במוציא שבת, דכתיב וספרתם לכם מוקצרת השבת. מוקצרת שבת בראשית משמע, ומוקצרת בדיני מאבותינו דהאי מוקצרת השבת, והיו מוקצרת יום טוב ראשון של פסח. בין שחל בחל בין בשבת. וכן מצינו בספרי ירושע ויאכלו מעבור הארץ מוקצרת הפסח מצות קולי, והרי נאמר בתורה ולחם וקלי וכרמל לא תאכלו עד עצם היום הזה, ומאחר שתלה התר החמש במקצרת הפסח, הדבר ברור שמקצרת הפסח הוא המותר את החלה, וכו' קוצרים העמר. בין שחל יום טוב ראשון של פסח בחל בין שחל להיות בשבת. ולפיכך הקוצרים במידות קלים, כדי שישמעו הביטוחים ולהוציא מלבן. וקוצרים העמר בליקלא ולא ביום, דכתיב וספרתם לכם מוקצרת השבת מיום הביאכם וגו' שבע שבתות תמימות תחיתו, ואי אפשר להיות תמימות אלא אם בן מתחיל למנות מתחלת הליקלא, שהרי הליקלא תחלת היום הוא. והרי הוא אומר מחלה חרם בקמה תחיל לספר, אלקמ הקצירה בליקלא הוא בשעה שמתחיל למנות.





קצרוהו ונתנהו בקפות, הביאווה לעזרה, היו
מהבהבין אותו באור, כדי לקיים בו מצות קלי, דברי רבי מאיר.
והכמים אומרים, בקנים ובקליחות חובטים
אותו, כדי שלא יתמעך. נתנהו לאבוב, ואבוב היה
מנקב, כדי שיהא האור שולט בכלו. שטחיהו בעזרה,
והרוח מנשבת בו. נתנהו ברחים של גרוסות,
והוציאו ממנו עשרון שהוא מנפה משלש עשרה נפה,
והשאר נפדה ונאכל לכל אדם. וחיב בחלה, ופטור
מן המעשרות. רבי עקיבא מחיב בחלה ובמעשרות.
בא לו לעשרון, ונתן שמנו ולבונתו, יצק, ובלל, הניף,
והגיש, וקמץ, והקטיר, והשאר נאכל לכהנים:

מהבהבין אותו באור. בעוד שבבלין, כדי לסיס
בו מצות קלי, כדכתיב אביב קלי באש, ובמנת
העמר מירי קראו וחקמים אומרים, תחלה
חובטים, ולא לרדף הבואה יבינה שחובטים
אותו מנקב, אלא בקנים לחים וקליחות. בקלה
של כרוב, כדי שלא יתמעך. ואחר כך מוקמץ בו
מצות קלי, נתנהו לאבוב. דהייבא ליה לרובן
שאם מהבהבים אותו באור ממש אין נקרא קלי,
שאין נקרא קלי אלא על ידי דבר אחר הדני על
ידי כלי, שנותנים אותו באבוב, והוא כלי של
נחשת מנקב שמוכר קליה קולין בו. והלכה
בחקמים ברחים של גרוסות. שאין טחנות דק
אלא עבה. שאם יטחון יפה יעברו הסבין של
קלפה בנפה עם הסלת, ונרוסות שאין גרוסין של
פול, ועל שם פן נקראת גוש כרמלי וחיב בחלה.
דחיוב חלה הינו ללול חבוב, ולגולל עסה זו ביד
הרויט היא לאחר שפנדה ופטור מן המעשרות.
דמרווח ביד הקשר הוא. ומרוח הקשר פוטר מן
המעשרות: רבי עקיבא מחיב. אמר הקא מחיב וחותר
מעשרין של עמב: בחלה ובמעשרות. לפי שלא
נתנו מעוט הקשר אלא בצירוף לחם לעשרון
לכד, אבל האחר לא קרש, הלךר לאו מרוח
הקשר הוא, והא לא קרוש. ואין הלכה כרבי
עקיבא: בא לו לעשרון. ונתן חלהו שמנו ולבונתו
קרן נתן חלה חזרו ויצק עליה שמן ובלל: הניף

קדם נתינת הסלת: יצק ובלל. לאחר נתינת הסלת. כדרך כל המנחות שנותן שמן בכלי תחלה ואחר
הגיש. דנמנת העמר טענה הנפה והגשה. כדאמרין בפרק כל המנחות:



משקרב העמר, יוצאין ומוציאין שוק ירושלים שהוא
מלא קמח וקלי, שלא ברצון חכמים, דברי רבי מאיר.
רבי יהודה אומר, ברצון חכמים היו עושים. משקרב
העמר, הותר החדש מיד, והרחוקים מתרים מחצות
היום ולהלן. משחרב בית המקדש, התקין רבן יוחנן
בן זכאי, שיהא יום הנה פלו אסור. אמר רבי יהודה,
והלא מן התורה הוא אסור, שנאמר, עד עצם היום
הזה. מפני מה הרחוקים מתרים מחצות היום ולהלן,
מפני שהן יודעין שאין בית דין מתעצלין בו:

שלא ברצון חכמים. דגורי שמא יאכל מן החדש
בשקרב קום ושקריבו העמר. וזה שכתב רוא
קמח ודאי יקצר קדם העמב: רבי יהודה אומר
ברצון חכמים. ולא גזר שמוא יאכל בשקרב.
והלכה כרבי יהודה: והתקום. שאין יודעים
אם ערין קרב העמב מתרים מחצות היום
להלן. כדכתיב טעמא לקפו: שיהא יום הנה.
יום ששה עשר בניסן שבו מניפין את העמב בלו
אסור. לאכל בו חדש: אומר רבי יהודה. להנא
דמנתיק, וכי רבן יוחנן התקין: והלא מן התורה
אסור. בומן שאין בית המקדש קום. דתרי קראי
בתיבי, כתוב אחר אומר עד עצם היום הזה.
דמשעבד דעצמו של יום כלו אסור. דעד ועד
בבלל. וכתוב אחר אומר עד הביאכם את קרבן
אלהים. דמשעבד דלאחר קרבן העמר מותר. הא
כיעד. כאן בומן שביית המקדש קום. כאן בומן
שאין בית המקדש קום. אלא בומן שאין בית
המקדש קום שאין העמר קרב תרי יום הנה כלו
אסור מן התורה. ומשבי בגמרא דהא נתן התקין
רבן יוחנן בן זכאי שיהא יום הנה כלו אסור. לא תיסא
בזלו אסור מן התורה משחרב בית המקדש. ואי תדמשי
בגמרא. שאין החדש אסור מן התורה ביום ששה עשר
בומן שאין מקדש אלא עד שיאין פני המזרח ויחיות ביום
ששה עשר. דכתיב עד עצם היום הזה. עד ולא עד
בבלל. והתקין רבן יוחנן בן זכאי שיהא יום הנה כלו
אסור. מזהר יתב בית המקדש ויאמרו אשתקד מי לא
הנה אכלין משהאיר המזרח. השתא נמי ניכול, וזון
אינן יודעים דבומן המקדש אסור לאכל חדש
עד שקריבו העמר, דכתיב עד הביאכם את קרבן
אלהים. והיכי מפרשינן לה בפרק לילב המזל:



העמר היה מתיר במדינה, ושתי הלחם במקדש. אין
מביאין מנחות ובפורים ומנחת כהן המה קדם לעמר.
ואם הביא, פסול. קדם לשתי הלחם, לא יביא, ואם
הביא, כשר:

העמר היה מתיר במדינה. לאכל החדש בכל
המקומות: ושתי הלחם במקדש. קדם שתי
הלחם את מביאין מנחה ממתבואה חדשה. דכתיב
בשתי הלחם מנחה תחת. שתתא חדשה לכל
המנחות ומנחת בתבואה. מנחת כהנים של ביהמה:
ואם הביא, קדם לעומת פסול. שלא הותר החדש
מבבלו אלא אצל החפוי: אבל קדם שתי
הלחם לא יביא, ואם הביא כשר. שכבר הותר
מבבלו אצל החפוי:





ומצטרפין זה עם זה. והשליש
שעור העשה החיבת. בחלה.
ולא שיתצטרפו בלן יחד. דמין
בשאינו מינו אין מצטרף.
אלא הטיען מצטרפין עם
הפסחין בלבד מפני שדן מינן,
והשערים מצטרפין עם הדביל
חזין מן החטים. ואף על גב
דבכסין מין חטין לואו. אין מינן.

החטים והשערים והבכסין ושבלת שועל והשיפון חיבין בחלה,
ומצטרפין זה עם זה, ואסורים בחדש מלפני הפסח, ומלקצר
מלפני העמר. ואם השרישו קדם לעמר, העמר מתיין. ואם לאו,
אסורים עד שבא עמר הבא:

חטין נוקא. אלא מין שערים ואף מין חטים. ומצטרפין עם החטים והשערים. ומדו בירושלמי משמע דאם נלושו יחד מצטרפין אפילו מין בשאינו מינו.
אבל אם לא נלושו יחד שאור כך היה נטובת הסתו זו בו. מין במינו מצטרפין. שלא מינו אין מצטרפין. ואסורים בחוש. כדכתיב ולחם רקלי
וכרמלי לא ואכילו עד עצם היום הזה. ונמיינו לחם לחם מפסח. מה להלן מחמשת המינים אף כאן מחמשת המינים: ומלקצר מלפני הפסח. שאור
לקצר מאחר מחמשת המינים קדם קצירת העמר. דכתיב בעמר ראשית קצירכם. שתחא תחלה לכל הנקצרים. ואחרי ראשית ראשית מחלה. כתיב
החם ראשית העמר ערסחכם. וכתיב הבא ראשית קצירכם. מה להלן מחמשת המינים. אף כאן מחמשת המינים: ואם השרישו. אחרי מחמשת המינים הללו
קדם קצירת העמר: העמר מתיין. ומטר לקצין אחר קצירת העמר. דכתיב אשר חורע בשדה. משעה שנורע ונשרש בשדה: ואם לאו. שלא השרישו
אלא לאחר קצירת העמר: אסורים עד שבא העמר הבא. של שנה הבאה:



קוצרים בית השלחים
שבשמקום. שתבואתן קציה
ואין מביאין עמר משם.
ותניא. כתיב אחד אומר
וקצרתם את קצירה והבאתם
את עמר, דמשמע ויכול
לקצר קדם הבאת העמר,
וכתוב אחר אומר ראשית
קצירכם. דמשמע שתחא
ראשית לכל הקצירות, הא
ביצד. ממקום שאתה ויכל
להביא העמר עמר מן לפי שחן רעות. אתה
קוצר מן קדם לעמר: אבל לא גודשין. לצשוחין גדיש. דכמה דאפשר לשנוי משנינו: אנשי יריחו. בית השלחין הו ליה: קוצר לשחן. ומטר לקצר
לשחת קדם לעמר ומאכיל לבהמנו: אימנו בזמן שתחיל. לקצרה לצרך בהמנו עד שלא הביאה שליש אחרון של גמר בשוחלה. קוצר אף אחר
שביאה שליש: רבי שמעון אומר אף יקצר ויבטל. ויתחיל לקצר ומאכיל לבהמנו משהביאה שליש. דכל לשחת לא קציר הוא. ויתקבל כרבי
והדרה, שבא לפיש דכריו של תנא קמא:

קוצרים בית השלחים שבשמקום, אבל לא גודשין. אנשי יריחו
קוצרין ברצון חכמים, וגודשין שלא ברצון חכמים, ולא מחו
בידם חכמים. קוצר לשחת, ומאכיל לבהמה. אמר רבי יהודה,
אימתי, בזמן שהתחיל עד שלא הביאה שליש. רבי שמעון אומר,
אף יקצר ויאכיל אף משהביאה שליש:

להביא העמר אי אתה קוצר קדם לעמר, ממקום שאי אתה מביא. כגון בית השלחים ובית העמקים שאין מביאין עמר מן לפי שחן רעות. אתה
קוצר מן קדם לעמר: אבל לא גודשין. לצשוחין גדיש. דכמה דאפשר לשנוי משנינו: אנשי יריחו. בית השלחין הו ליה: קוצר לשחן. ומטר לקצר
לשחת קדם לעמר ומאכיל לבהמנו: אימנו בזמן שתחיל. לקצרה לצרך בהמנו עד שלא הביאה שליש אחרון של גמר בשוחלה. קוצר אף אחר
שביאה שליש: רבי שמעון אומר אף יקצר ויבטל. ויתחיל לקצר ומאכיל לבהמנו משהביאה שליש. דכל לשחת לא קציר הוא. ויתקבל כרבי
והדרה, שבא לפיש דכריו של תנא קמא:



קוצרים קדם לעמר: מפני
הנטיעות. שלא יפסידו. לפי
שאתה תבואה אינה ראיה
לעמר, כדאמרין בפרק כל
הקרבנות, אין מביאין לא
משדה בית השלחים ולא
משדה אילן, ולעיל אמרין
ממקום שאי אתה מביא
אתה קוצר. פרוש אחר. מפני
הנטיעות. משום בלאים. לפי
שפעמים אדם זורע תבואה

קוצרין מפני הנטיעות, מפני בית האבל, מפני בית המדרש.
לא יעשה אותן כריכות, אבל מניחן צבתים. מצות העמר לבא
מן הקמה. לא מצא, יביא מן העמרים. מצותו לבא מן הלח. לא
מצא, יביא מן היבש. מצותו לקצר בליחה. נקצר ביום, בשר.
ודוחה את השבת:

ואין שם נטיעות. ולאחר זמן עולות שם נטיעות בעיניו מאלוהו. וצריך לקצר הורעים משום בלאים: ומפני בית האבל. שאין להם מקום פנוי לישב
לכרך ברבת רחבה שאומרים בבית האבל: ומפני בית המדרש. שאין מקום לתלמידים לישב. ותעמא דביל הני, משום דקציר מצוה ניהו. והכתוב
אומר ראשית קצירכם. שיהיה העמר ראשית לקצירכם של רשות ולא ראשית לקציר של מצוה: כריכות. אלוות קשורות: צבתים. אגודות בלא
קשור. פרוש אחר, כריכות אלוות גדולות. צבתים אגודות קטנות: מן הקמה. שיהא קוצר לשמו: לא מצא. שכבר נקצר הכל מן הלח. דכתיב כרמלי
רך ומל: לקצר בפילה. כדילפינן ברש פירקין. מדכתיב מהחיל חרמש במקומו תחיל לקצר, משעה שאתה מונע אתה קוצר, ולא יפסידה צריכה ללוות
בליחה דכתיב שבע שבתות תמימות:





שְׁתֵּי הַלָּחִם נְלוּשׁוֹת אַחַת אַחַת, וְנֶאֱפוֹת אַחַת אַחַת.
לָחֶם הַפָּנִים נְלוּשׁ אַחַד אַחַד, וְנֶאֱפָה שְׁנַיִם שְׁנַיִם.
וּבִטְפוֹס הָיָה עוֹשֶׂה אוֹתָן. וּבִכְשֵׁהוּא רָדָן, נוֹתֵן בְּטְפוֹס,
כְּדֵי שֶׁלֹּא יִתְקַלְקְלוּ:

שתי הלחם נלוש אחת אחת, ונאפות אחת אחת. לחם הפנים נלוש אחד אחד, ונאפה שניים שניים. ובטפוס היה עושה אותן. ובכשהוא רדן, נותן בטפוס, כדי שלא יתקלקלו: לחם הפנים נלוש אחת אחת, ונאפות אחת אחת. לחם הפנים נלוש אחד אחד, ונאפה שניים שניים. ובטפוס היה עושה אותן. ובכשהוא רדן, נותן בטפוס, כדי שלא יתקלקלו: לחם הפנים נלוש אחד אחד, ונאפה שניים שניים. ובטפוס היה עושה אותן. ובכשהוא רדן, נותן בטפוס, כדי שלא יתקלקלו:



אֶחָד שְׁתֵּי הַלָּחִם וְאֶחָד לָחֶם הַפָּנִים, לִישְׁתָּן וְעִרְיַכְתָּן
בַּחוּץ, וְנֶאֱפִיתָן בַּפְּנִים, וְאֵינָן דּוּחוֹת אֶת הַשֶּׁבֶת. רַבִּי
יְהוּדָה אוֹמֵר, כֹּל מַעֲשִׂיהֶם בַּפְּנִים. רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר,
לְעוֹלָם הָיוּ רְגִיל לֹמֵר, שְׁתֵּי הַלָּחִם וְלָחֶם הַפָּנִים
בְּשֵׁרוֹת בְּעוֹזָה, וּבְכִשְׁרוֹת בְּבֵית פְּאֵגִי:

לישתן ועיריכתן בחוץ ואפיתן בפנים. לא אטביריא טעמא דהא מלקא בנגריא אמאי לישתן ועיריכתן בחוץ ואפיתן בפנים ואינו דוחות את השבת. אפיתן ובכשרות בבית פאגי רמב"ם אומר שהוא מקום סמור לר"י הבית מחוץ, שם היו אופים המנחות. מלשון פת בג המלך. ואין הלכה אלא כדברי תנא קמא:



חֲבַתִּי כְהֵן גְדוֹל, לִישְׁתָּן וְעִרְיַכְתָּן וְנֶאֱפִיתָן בַּפְּנִים, וְדוּחוֹת
אֶת הַשֶּׁבֶת. שְׁחוּנָן וְהֶרְקָדָן אֵינָן דּוּחוֹת אֶת הַשֶּׁבֶת. כָּלֵל
אָמַר רַבִּי עֲקִיבָא, כֹּל מְלֹאכָה שֶׁאֶפְשֵׁר לָהּ לַעֲשׂוֹת
מֵעֶרֶב שֶׁבֶת, אֵינָה דוּחָה אֶת הַשֶּׁבֶת. וְשֵׁאֵי אֶפְשֵׁר לָהּ
לַעֲשׂוֹת מֵעֶרֶב שֶׁבֶת, דוּחָה אֶת הַשֶּׁבֶת:

חבתי כהן גדול לישתן ועיריכתן בפנים. לדברי הכל שאותו חצי עשורן שחולק בו עשורנו של כהן גדול נמשח ונתקדש ומקדש את המנחה: דוחות את השבת. לפי שאי אפשר לעשות לישתן ועיריכה ואפיה מאתמול. דבין דמקדשא בכלי מנספלא בליגה:



כֹּל הַמִּנְחוֹת יֵשׁ בְּהֵן מַעֲשֶׂה כְּלֵי בַּפְּנִים, וְאֵינָן בְּהֵן מַעֲשֶׂה
כְּלֵי בַּחוּץ. בִּיצֵד. שְׁתֵּי הַלָּחִם אֶרְבֵּן שֶׁבַע וְרַחֲבָן
אֶרְבַּעַה, וְקִרְנוֹתֵיהֶן אַרְבַּע אֶצְבָּעוֹת. לָחֶם הַפָּנִים, אֶרְבֵּן
עֶשְׂרֵה וְרַחֲבָן חֲמִשָּׁה, וְקִרְנוֹתָיו שֶׁבַע אֶצְבָּעוֹת. רַבִּי
יְהוּדָה אוֹמֵר, שֶׁלֹּא תִטְעֶה, וּד"ר יְהוֹזִי. בֵּן זֹמְאָ אוֹמֵר,
וְנִתְּתָ עַל הַשְּׁלָחַן לָחֶם פָּנִים לְפָנֵי תַמְמִיד, שִׁיְהִי לֹא פָּנִים:

יש בהן מעשה כלי פנים. במלאכתן שנעשה בהן פנים טעונים כלי. לאפוקי על גבי טבלא. ובמלאכתן שנעשית בחוץ כגון לישתן ועיריכה של לחם הפנים. אע"פ טעון כלי וקירנותיהן. שהוא מדויק כגון לכל דופן פנים קנים. ואך הק"ן ז"א ארבע אצבעות רבי יהודה אומר שלא חטעה. בין שתי הלחם ללחם הפנים בין בשעור אר"י רחב בין בשעור הקרנות. בשתי הלחם ארבו שבעה ורחבו ארבעה וקרנותיו ארבע אצבעות. וסיקף ד"ר. ולחם הפנים ארבו עשרה ורחבו חמשה וקרנותיו שבע אצבעות. וסיקף יהו"ז. ורחבו של רבי יהודה לתת סימנים. כמו דצ"ך עיר"ש באר"ב: שיהא לו פנים. דקנות. וכן הן הקרנים:





ארבו עשרה ורחבו חמשה. רחבו רבי יהודה ורחבו רבי מאיר אומר, השלחן ארכו כנגד רחבו של שלחן, וכופל טפחים ומחצה מכאן וטפחים ומחצה מכאן, נמצא ארכו ממלא כל רחבו של שלחן, דברי רבי יהודה. רבי מאיר אומר, השלחן ארכו שנים עשר ורחבו ששה. לחם הפנים ארכו עשרה ורחבו חמשה. נותן ארכו כנגד רחבו של שלחן, וכופל טפחים מכאן וטפחים מכאן וטפחים רוח באמצע, כדי שתהא הרוח מנשבת ביניהן. אבא שאול אומר, שם היו נותנין שני בזיכי לבונה של לחם הפנים. אמרו לו, והלא כבר נאמר, ונתת על המערכת לבנה זכה. אמר להן, והלא כבר נאמר, ועליו משה מנשה:

השלחן, ארכו עשרה, ורחבו חמשה. לחם הפנים, ארכו עשרה ורחבו חמשה. נותן ארכו כנגד רחבו של שלחן, וכופל טפחים ומחצה מכאן וטפחים ומחצה מכאן, נמצא ארכו ממלא כל רחבו של שלחן, דברי רבי יהודה. רבי מאיר אומר, השלחן ארכו שנים עשר ורחבו ששה. לחם הפנים ארכו עשרה ורחבו חמשה. נותן ארכו כנגד רחבו של שלחן, וכופל טפחים מכאן וטפחים מכאן וטפחים רוח באמצע, כדי שתהא הרוח מנשבת ביניהן. אבא שאול אומר, שם היו נותנין שני בזיכי לבונה של לחם הפנים. אמרו לו, והלא כבר נאמר, ונתת על המערכת לבנה זכה. אמר להן, והלא כבר נאמר, ועליו משה מנשה:

טפחים רוח בין סדר לסדר, שתהא רוח מנשבת בהם שלא יתעפשו. אבא שאול אומר שם. באותו רוח שבין סדר לסדר נותנים הביזיכים, והלא כבר נאמר ונתת על המערכת. ועל ממש משמעי ועליו משה מנשה. והיו סמוך, והכא נמי על סמוך. והלכה כבאבא שאול.

טפחים רוח בין סדר לסדר, שתהא רוח מנשבת בהם שלא יתעפשו. אבא שאול אומר שם. באותו רוח שבין סדר לסדר נותנים הביזיכים, והלא כבר נאמר ונתת על המערכת. ועל ממש משמעי ועליו משה מנשה. והיו סמוך, והכא נמי על סמוך. והלכה כבאבא שאול.



מפצלין לתת ראשי קנים באותן פצלים, ובמנון הקנים כך מנו הפצלים: ארבעה עשר לסדר זה. שש חלות שהיו מסדר המערכת. לארבעת מנון לכל אחת שלשה קנים, דברי רבי. שנים עשר קנים, והעליונה אנה צריכה אלא שנים לפי שאין עליה משאו, ורבי ארבעה עשר, והחלה ותחתונה אנה צריכה כל עקר, לפי שמגמת אנה עשרה של שלחן, לא סודר קנים. במערכת החושה: ולא

ארבעה סניפין של זהב היו שם, מפצלין מראשיהן, שהיו סומכים בהן, שנים לסדר זה ושנים לסדר זה. ועשרים ושמונה קנים, כפיצי קנה חלול, ארבעה עשר לסדר זה וארבעה עשר לסדר זה. לא סדור קנים ולא נטילתן דוחה את השבת, אלא נכנס מערב שבת ושומטין ונותנין לארכו של שלחן. כל הכלים שהיו במקדש, ארפן לארכו של בית:

נטילתן, מעל הישנה, דוחה שבת: נכנס מערב שבת ושומטין. מבין כל לחם ולחם, ומניחם לארכו של שלחן, ולמחר מסדר הלחם, ולמוציא שבת נותן הקנים בין כל לחם במשפטן. ארכו לארכו של בית. ממוחה למערב היו מניחין בארבע, חוץ מן הארון שארכו לרחבו של בית, שהבדים שבארון היו בולטים ודוקין בפרכת ודומין פשני דרי אשת, שנאמר ויארבו הבדים ויראו, והבדים לרחבו של ארון היו מניחים, ויאלו לארכו של ארון היו בדים לא היה בין בד לבד אלא שער רחב הארון והינו אפאת ופלגא, ותרבי גברי תושאים בשני בדים את הארון שנים מבאן ואינם שנים מבאן לא היו מצי' לכנס בין בד לבד, אלא ודאי לרחבו נותנים, וחס היו ממוחה למערב שהרי היו ודוקים בפרכת, נמצא ארכו של ארון לרחבו של בית:

נטילתן, מעל הישנה, דוחה שבת: נכנס מערב שבת ושומטין. מבין כל לחם ולחם, ומניחם לארכו של שלחן, ולמחר מסדר הלחם, ולמוציא שבת נותן הקנים בין כל לחם במשפטן. ארכו לארכו של בית. ממוחה למערב היו מניחין בארבע, חוץ מן הארון שארכו לרחבו של בית, שהבדים שבארון היו בולטים ודוקין בפרכת ודומין פשני דרי אשת, שנאמר ויארבו הבדים ויראו, והבדים לרחבו של ארון היו מניחים, ויאלו לארכו של ארון היו בדים לא היה בין בד לבד אלא שער רחב הארון והינו אפאת ופלגא, ותרבי גברי תושאים בשני בדים את הארון שנים מבאן ואינם שנים מבאן לא היו מצי' לכנס בין בד לבד, אלא ודאי לרחבו נותנים, וחס היו ממוחה למערב שהרי היו ודוקים בפרכת, נמצא ארכו של ארון לרחבו של בית:





שְׁנֵי שְׁלֶחֶנוֹת הָיוּ בְּאוֹלָם מִבְּפָנִים עַל פֶּתַח הַבַּיִת, אֶחָד שֶׁל שֵׁשׁ וְאֶחָד שֶׁל זָהָב. עַל שֵׁשׁ שֵׁשׁ נוֹתְנִים לֶחֶם הַפָּנִים בְּכַנִּיסוֹתָו, וְעַל שֶׁל זָהָב בִּיצִיאָתוֹ, שְׁמַעְלִין בְּקֶדֶשׁ וְלֹא מוֹרִידִין. וְאֶחָד שֶׁל זָהָב מִבְּפָנִים, שְׁעָלְיוֹ לֶחֶם הַפָּנִים תְּמִיד. אַרְבָּעָה כֹּהֲנִים נִכְנְסִין, שְׁנַיִם בְּיָדָם שְׁנֵי סְדָרִים, וְשְׁנַיִם בְּיָדָם שְׁנֵי זִוִּיכִים. וְאַרְבָּעָה מְקַדְמִין לַפְּנֵיהֶם, שְׁנַיִם לְטַל שְׁנֵי סְדָרִים, וְשְׁנַיִם לְטַל שְׁנֵי זִוִּיכִים. הַמְכַנְסִים עוֹמְדִים בְּצַפּוֹן, וּפְנֵיהֶם לְדָרוֹם. הַמּוֹצִיאִין עוֹמְדִים בְּדָרוֹם, וּפְנֵיהֶם לְצַפּוֹן. אִלּוּ מוֹשְׁכִין וְאִלּוּ מְנִיחִין, וְטַפְחוֹ שֶׁל זֶה כְּגַד טַפְחוֹ שֶׁל זֶה, שְׁנֵאמַר, לַפְּנֵי תְּמִיד. רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר, אֶפְלוּ אֵלּוּ נוֹטְלִין וְאֵלּוּ מְנִיחִין, אִף זֶה הִיִּתְהָ תְּמִיד. יָצְאוּ וְנָתְנוּ עַל הַשְּׁלֶחָן שֶׁל זָהָב שְׁהִיָּה בְּאוֹלָם. הַקְטִירוֹ הַזִּוִּיכִין, וְהַחֲלוֹת מִתְחַלְקוֹת לַפְּנֵיהֶם. חַל יוֹם הַכַּפּוּרִים לִהְיוֹת בְּשֶׁבֶת, הַחֲלוֹת מִתְחַלְקוֹת לְעֶרְב. חַל לִהְיוֹת עֶרְב שֶׁבֶת, שְׁעִיר שֶׁל יוֹם הַכַּפּוּרִים נֶאֱכָל לְעֶרְב, הַבְּכָלִיִּים אוֹכְלִין אוֹתוֹ כְּשֶׁהוּא חַי, מִפְּנֵי שְׂדֵעְתָן יָפָה:

עַל פֶּתַח הַבַּיִת. אֵיךְ פֶּתַח הַיְחִיל בְּכַנִּיסוֹתוֹ. וְלֹא הָיוּ מְנִיחִים שֶׁם אֵלּוּ לְהִרְאוֹת שְׁמַעְלִין בְּקֶדֶשׁ, דַּעֲשׂוּ מְנִיחִין עַל שֵׁשׁ וּמִדַּ גִּשְׁוֹן לְהִדְחֵל מִמְּסַרְן עַל שֶׁל זָהָב שֶׁל מִשְׁהָ וְעַל שֶׁל זָהָב בִּיצִיאָתוֹ. עַד שִׁקְטוּ דְּבוּכִים, בְּרַקְטֵי לִקְפוֹן מְבֹנְחִין: וּמְבֹנְחִים עוֹמְדִים בְּצַפּוֹן. דְּבוּכֵי עֵרֶךְ טֵיף דְּאוֹתָן שְׁסוֹדִים הַתְּבוּדָה הָיוּ בְּצַפּוֹן: אִלּוּ מוֹשְׁכִין, וְעַר שֶׁלֹּא יִבְדּוּהוּ מִן הַשְּׁלֶחָן אִלּוּ מְנִיחִין: אֶפְלוּ אִלּוּ נוֹטְלִין, וְאִלּוּ עֲצוּם מְנִיחִין אַחֵר שֶׁנִּטְבַּח אִף זֶה הִיִּתְהָ תְּמִיד. דְּסַבֵּר רַבִּי יוֹסִי דְּאֵין תְּמִיד אֵלֶּךָ שֶׁלֹּא יִלֵּךְ שְׁלֶחָן לִילָח אַחַר בְּלֵא לְרַב: וְהַחֲלוֹת מִתְחַלְקוֹת לַפְּנֵיהֶם. מִשְׁמַר הַיּוֹצֵא יוֹצֵא עִם מִשְׁמַר הַנִּכְנֵס: חַל עִם הַכַּפּוּרִים לִחְלוֹת בְּשֶׁבֶת. שְׁתֵּין לֶחֶם הַפָּנִים לֵאבְלוּ בְּאוֹתוֹ שֶׁבֶת נְשַׁטְלִים אוֹתוֹ מִעַל הַשְּׁלֶחָן, וְעַשׂוּ אֵין חֲלוֹת לֵאבְלוּ מִפְּנֵי הַתְּעִיבָה: חֲלוֹת מִתְחַלְקוֹת לְעֶרְב. וְאֵין מְמַנְתִּים לְחַלֵּל לְמַדָּר מִפְּנֵי שְׁנִפְסַל בְּלִינָה לְאֹרֶךְ וּמִנֵּה שְׁתַּחֲלֵף: חֲשֵׁשֶׁי. שֶׁל מוֹמֵן שְׂוֵהָא תְּהֵאָת וְנֵאבַל לַכֹּהֲנִים: נֶאֱכָל לְעֶרְב. לְבִילֵי שֶׁבֶת. שְׁמִנּוּ לֶחֶם וְלִילָח עַד הַצּוֹת. וְאִף עַל פֵּי שֶׁ אֵין וְכֹלִים לְבַשְׁלוּ בְּשֶׁבֶת וְלֹא בְּיוֹם הַכַּפּוּרִים: הַבְּכָלִיִּים, כֹּהֲנִים שְׁעָלְיוֹ מְבַבְלִי. וּבְגִמְרָא מִפְּרַשׁ לֹא בְּבָלִיִּים הָיוּ אֵלֶּךָ אֵלְכְסִנְדְרִים הָיוּ. וְעַל עִם שְׁוֵנָאִים תְּלִמְדֵי הַכּוּמֵס בְּאַרְצֵי יִשְׂרָאֵל אֵת הַבְּכָלִיִּים, קְרָא אֵלְכְסִנְדְרִים שְׁעִישִׁים מְעִישָׁה רַעֲבֻתוֹת בְּבָלִיִּים: הָיוּ אוֹבְלִין אוֹתוֹ חַי. שְׁתֵּי לֶחֶם הַכַּפּוּרִים לִחְלוֹת בְּעֶרְב שֶׁבֶת: מִפְּנֵי שְׂדֵעְתָן יָפָה. וְאֵין קָצֵם לֵאבְל הַפְּשָׁר כְּשֶׁהוּא חַי:



סְדֵר אֶת הַלֶּחֶם בְּשֶׁבֶת וְאֶת הַזִּוִּיכִים לְאַחַר שֶׁבֶת וְהַקְטִירוֹ אֶת הַזִּוִּיכִים בְּשֶׁבֶת, פְּסוּלָה, וְאֵין חִיבִין עֲלֵיהֶן מִשׁוֹם פְּגוּל, נוֹתֵר וְטָמֵא. סְדֵר אֶת הַלֶּחֶם וְאֶת הַזִּוִּיכִין בְּשֶׁבֶת וְהַקְטִירוֹ אֶת הַזִּוִּיכִין לְאַחַר שֶׁבֶת, פְּסוּל. וְאֵין חִיבִין עֲלֵיהֶן מִשׁוֹם פְּגוּל וְנוֹתֵר וְטָמֵא. סְדֵר אֶת הַלֶּחֶם וְאֶת הַזִּוִּיכִין לְאַחַר שֶׁבֶת וְהַקְטִירוֹ אֶת הַזִּוִּיכִין בְּשֶׁבֶת, פְּסוּל. בִּיצֵד יַעֲשֶׂה. יִנְיַחְנָה לְשֶׁבֶת הַבָּאָה, שְׁאֶפְלוּ הִיא עַל הַשְּׁלֶחָן יָמִים רַבִּים, אֵין בְּכָךְ כְּלוֹם:

וְאֵין חִיבִים לְאַחַר שֶׁבֶת. וְדִין הָיָה לְסַדֵּרן בְּשֶׁבֶת בְּשֶׁבֶת עֵרֶכְת הַלֶּחֶם: הַקְטִירוֹ אֵת הַזִּוִּיכִים בְּשֶׁבֶת פְּסוּלָה. דְּמַחֲסֵר זֶמַן וְזֶמַן הוּא, שֶׁלֹּא הָיָה עַל הַשְּׁלֶחָן אֵלֶּךָ שֶׁשֶׁה יָמִים. וְהָבֵא אֵי אִשְׁשֵׁר לְתַקּוֹן וְלִזְמַר: יִצְרָח עַד שֶׁבֶת הַבָּאָה, דְּכִין דְּלֶחֶם נִסְדֵּר כְּדִין בְּשֶׁבֶת, קְדִישׁ שְׁלֶחָן וְשׁוֹב אֵינוֹ יְכוּל לְשַׁחְתּוֹ אֵלֶּךָ עַד שֶׁבֶת יִבְאֶשְׁוּהָ, דְּמִפְּסוּל בְּלִינָה: וְאֵין חִיבִין עֲלֵיהֶם מִשׁוֹם פְּגוּל. אִם הַקְטִירוֹ עַל מַנֵּה לֵאבְל הַלֶּחֶם לְמַדָּר אֵינוֹ פְּגוּל, שֶׁלֹּא קָרִב הַתְּמִיד כְּמִצְוֹתוֹ: וְלֹא מִשׁוֹם נוֹתֵר. שֶׁאֵין נוֹתֵר חַל עַל הַלֶּחֶם, שְׁהָרִי אֵין רְיָאוּי לֵאבְלָה: וְטָמֵא, הַאוֹכְלֵי טַמְאָת הַהֵן אֵינוֹ כְּבֵרָה, כְּדִאֲמִרִין בְּחֻמְרֵי הַתֵּיבָר לְשַׁחְרֵי חִיבִים עֲלֵיו מִשׁוֹם טַמְאָה. וְזֶה חַל נִתֵּר לְשַׁחְרֵי מַעֲלָם, דְּזוֹיכִים הָיוּ מִתְּרִים דִּידֵיהּ וְלֹא קָרִב כּוֹחֲבֵתָן: יִצְרָחוּ לְשֶׁבֶת הַבָּאָה. וְיִנְעַד מְעִישָׁה עַל הַשְּׁלֶחָן. דְּכִין דְּלֹא נִסְדֵּר בְּשֶׁבֶת יָמִים רַבִּים. קָרִם הַשֶּׁבֶת: אֵין בְּכָךְ כְּלוֹם. שֶׁאֵין הַלֶּךָ לֹא מִפְּסַל בְּלִינָה לְאַחַר הַשֶּׁבֶת:



אין פחות משנים. משני ימים משנאפ: נאכל ולשלה. שאפאום בערב שבת. לפי שאין אפיתן דוחה לא שבת ולא יום טוב. לתשעה. בשבת שניה. שהיא תשיעי לאפיתן לעשרה. שנאמר בחמישי שבת: שני ימים טובים של ראש השנה. קדם לשבת. נאפה ברביעי ונאכל בשבת שניה. הרי לאחד עשר. ואם חאמר. הרי שנים עשר יניחו. דוא אותה שבת רוי יום המבורים ואין הללום נאכל עד למזמאי שבת. ואת לא קשיא. דלענן אמילת קרשים הלילה הולך אחר היום שעבר. הלפך מקרי אחר עשה: ואינו דוחה לא את השבת ולא את יום טוב. לפי שאין אופים ומבשלים ביום טוב אלא מה שאוכל באותו היום בלבד: רבן שמעון מן גמליאל אומר וכו'. ואין הלכה כרבן שמעון מן גמליאל:

שתי הלחם נאכלות אין פחות משנים, ולא יתר על שלשה. ביצד. נאפות מערב יום טוב ונאכלות ביום טוב, לשנים. קל יום טוב להיות אחר השבת, נאכלות לשלשה. לחם הפנים נאכל אין פחות מתשעה, ולא יתר על אחד עשר. ביצד. נאפה בערב שבת ונאכל בשבת, לתשעה. קל יום טוב להיות ערב שבת, נאכל לעשרה. שני ימים טובים של ראש השנה, נאכל לאחד עשר. ואינו דוחה לא את השבת ולא את יום טוב. רבן שמעון מן גמליאל אומר משום רבי שמעון מן הסגן, דוחה את יום טוב ואינו דוחה את יום צום:



המנחות והנסכים. עד שלא קדשו בכלי. אין קדושים קדשת היום. אלא קדשת ימים. שצריך לפדותו והימים קדושים. ודוא משנאפו עד לזמן פדיון אם לא קדשו בכלי, אבל לא נטמאו. אף על פי שלא קדשו בכלי. אין פדוים אותן: העומות והעצים והלבונה וכלי שרת. שנטמאו. אין להם פדיון. שלא נאמר פדיון קדשת היום אלא בבמה בעלת מים. דבתבי רבא כל במה דאי בבמה טמאה ממש. כשהיא אומר ואם בקדוש קדשת היום וכלי ביה מנא דמפליה:

המנחות והנסכים שנטמאו עד שלא קדשו בכלי, יש להן פדיון. משקדשו בכלי, אין להם פדיון. העופות והעצים והלבונה וכלי שרת. אין להם פדיון, שלא נאמר אלא בהמה:

טמאה אשר לא יקריבו מנחה קרבן לה, והערך הבהן אהו וכו'. ובבבלי מומים שנפדו הכתוב מדבר. בבמה הטמאה ופדה בערפה. הרי בהמה טמאה אמורה. ואשמעיתן במתניתין דאף על גב דאשכחן העומות והעצים והלבונה וכלי שרת קדשו קדשת היום ונטמאו לא מפליה:



מה שהביא הביא. דאמרינן לא לשם נדרו הביא. אלא נדבה אחרת ודא וכו'. והביא במחבת. שהיה עשירין סלע מנחת לפניו. ואמר זו להביא במחבת וכו'. הרי זו פסולה. דקיימנה לליל שהביא בה ואין יכול לשנותה לליל אחר. אלא להביא בכלי אחר. אלו שהיו נערים לפניו. הרי אלו פסולים. וקמיין דנדר. ודוא דנדר. והוא נדר בשני כלים. מפרשי מנחה שני קצינים. והוא לא נדר אלא קמין אחר. ועוד. שנתנה חסרה דא בכלי בלי זבלי. והוא נדר בשני כלים והביא בכלי אחר. והוא מנחה יתירה ומנחה פקענית. שהוא ברה. לה שני קמנצין ולא קמין אלא אחר. אמרו לו בכלי אחר נדרת. ואת חש לבריותם והקריבה בשני כלים. פסולים. ואף על גב דלא אמר אלו להביא בשני כלים. משום דהשתא ליכא למימר לשום נדבה אחרת אחי לה. דביין דאמרי לה בכלי אחר נדרת. וזה ליה למימר להו אנא משום נדר אחרינא מיתניא לה. שתי מנחות שנתערבו. דאמרינן פטר הקומץ, אם יוכל למיין מזו בפני עצמה ומזו בפני עצמה בשתיים. ואם לאו פסולות. והא דקתני לילי אלו להביא בשני כלים והביא בכלי אחר פסולות. מריי כגון ולא יכול לקמץ מלך אהו בפני עצמה:

האומר, הרי עלי במחבת, והביא במרחשת, במרחשת והביא במחבת, מה שהביא הביא, וידי חובתו לא יצא. זו להביא במחבת, והביא במרחשת, במרחשת, הרי זו פסולה. הרי עלי שני עשרונים להביא בכלי אחד, והביא בשני כלים, בשני כלים, והביא בכלי אחד, מה שהביא הביא. וידי חובתו לא יצא. אלו להביא בכלי אחד, והביא בשני כלים, בשני כלים בכלי אחד, הרי עלי שני עשרונים להביא בכלי אחד, והביא בשני כלים, אמרו לו בכלי אחד נדרת, הקריבין בכלי אחד, בשנים, ובשני כלים, פסולין. הרי עלי שני עשרונים להביא בשני כלים, והביא בכלי אחד, אמרו לו, בשני כלים נדרת, הקריבין בשני כלים, בשנים.





הרי עלי מנחה מן השערין, יביא מן החטים. קמח, יביא סלת.
בלא שמן ולבונה, יביא עמה שמן ולבונה. חצי עשרון, יביא
עשרון שלם. עשרון ומחצה, יביא שנים. רבי שמעון פוטר,
שלא התנדב בדרך המתנדבים:

בגמרא דכריו אדם נחפס, והואיל וגמר דכריו שלא כדון המנחה, אינו חוב בלום. ואין הלכה כרבי שמעון:

הרי עלי מנחה מן השערים
יביא מן החטים. שאין מנחה
ונבה כהא אלא מן החטים.
וכן שאמר אלו הייתי יודע
שאין מביאים מנחה מן השערים
לא הייתי נודר אלא מן החטים.
אבל אם אמר לא הייתי נודר
בלום, אינו חוב בלום: יביא
סלת. דמיחב סלת ליה קרבנה
רבי שמעון פוטר. רבי שמעון סבר



מתנדב אדם מנחה של ששים עשרון, ומביא בכלי אָהד. אם
אמר הרי עלי ששים ואָהד, מביא ששים בכלי אָהד ואָהד בכלי
אָהד, שכן צבור מביא ביום טוב הראשון של חג שחל להיות
בשבת ששים ואָהד. דיו ליחיד שיהא פחות מן הצבור אָהד.
אמר רבי שמעון, והלא אלו לפרים, ואלו לכבשים, ואינם
נבללים זה עם זה. אלא, עד ששים יכולים להבלי. אמרו לו,
ששים נבללים, ששים ואָהד אין נבללים. אמר להן, כל מדות
חכמים כן. בארבעים סאה הוא טובל, בארבעים סאה חסר
קרטוב אינו יכול לטבל בהן. אין מתנדבים לג, שנים, וחמשה,
אבל מתנדבים שלשה וארבעה וששה, ומששה ולמעלה:

ומצינו זו חסרה זו יתרה. אלא מפני מה אין מביא יחיד ששים ואָהד עשרונים בכלי אָהד, ודע ששים וכול להבלי כל אָהד, והאי תנא סבר לה

שכן צבור מביאים וכו' שלשה
עשרונים לפי שלשה וששים
ערום הם תשעה וששים
עשרונים, ועשרון לכבש
לארבעה עשר לכבשים הם
ארבעה עשר עשרונים, ושני
עשרונים אלו לשני האילים
הם ארבעה עשרונים, הרי
חמשים ותשעה, ולשני המידים
שנים, ולשני כבשי מוסף שבת
שנים, הרי עשרים ואָהד, ואמר
להם הרי עשרים ואָהד, וכו' כל אותן
של אותו יום בעלי אָהד היה
והלא אלו לפרים אלו לאילים
ולכבשים, ואי מקרב יהו
מפסלי, שנחת פרים בליתן
עבה, שני לגים לעשרון, חצי
החין שלשה עשרונים, ומנחת
כבשים בליתן רבה, ורביעית
שלשה רותה, שלשה
לגים והן בולעות זו מה,

ומצינו זו חסרה זו יתרה. אלא מפני מה אין מביא יחיד ששים ואָהד עשרונים בכלי אָהד, ודע ששים וכול להבלי כל אָהד, והאי תנא סבר לה
רבי אליעזר בן יעקב דאמר פירק שתי מדות אפלו מנחה של ששים עשרונים אין לה אלא לג, ואף על פי שלא נבללה בלה, כיון שראוי להבלי אין
הבליה מעכבת, דכתיב קראו לך דכל הראוי לביולה אין בילה מעכבת בו, וששים ואָהד אין נבללים. בתמיד
קרטוב, רביעית רביעית הלג, אין מתנדבים לג, אין לנסכים. שלא מצינו מנחת נסכים של לג אָהד ולא של שנים ולא של חמשה, אבל מתנדבים
שלשה, לגים, דיוו לכבש וארבעה, דיוו לאיל: וששה, לגים, שהוא חצי החין, דיוו לה:

ומצינו זו חסרה זו יתרה. אלא מפני מה אין מביא יחיד ששים ואָהד עשרונים בכלי אָהד, ודע ששים וכול להבלי כל אָהד, והאי תנא סבר לה
רבי אליעזר בן יעקב דאמר פירק שתי מדות אפלו מנחה של ששים עשרונים אין לה אלא לג, ואף על פי שלא נבללה בלה, כיון שראוי להבלי אין
הבליה מעכבת, דכתיב קראו לך דכל הראוי לביולה אין בילה מעכבת בו, וששים ואָהד אין נבללים. בתמיד
קרטוב, רביעית רביעית הלג, אין מתנדבים לג, אין לנסכים. שלא מצינו מנחת נסכים של לג אָהד ולא של שנים ולא של חמשה, אבל מתנדבים
שלשה, לגים, דיוו לכבש וארבעה, דיוו לאיל: וששה, לגים, שהוא חצי החין, דיוו לה:



מתנדבים יין, ואין מתנדבים שמן, דכרבי רבי עקיבא. רבי
טרפון אומר, מתנדבים שמן. אמר רבי טרפון, מה מצינו ביין
שָבא חובה ובא נדבה, אף השמן בא חובה ובא נדבה. אמר
לו רבי עקיבא, לא, אם אמרת ביין שכן הוא קרב חובתו בפני
עצמו, תאמר בשמן שאינו קרב חובתו בפני עצמו. אין שנים
מתנדבים עשרון אָהד, אָבל מתנדבים עולה ושלמים. ובָעוף,
אָפלו פרידה אָחת:

ומששה ולמעלה, מתנדבים,
דשבעה חזו שלשה מנחה לכבש
וארבעה לאיל, תשמה חזו
לשני אילים, ותשעה חזו לכבש
אחד, ושקרה חזו לאיל ופר, אחד
עשר חזו לשני אילים ולכבש.
וכן לעולם: מתנדבים יין. בלא
סלת ושמן, ומנסכו לשיחן בפני
עצמו, ואין מתנדבים שמן. בלא
סלת ויין, מתנדבין שמן. וקמנו
ומקטיר הקמין ושירים נאכלים:
שכן הוא קרב חובתו בפני
עצמו, עם חובתו הוא קרב חובה
עצמו, אף על פי שהוא בא חובה
עם המנחה, אינו מעכב המנחה:

ומששה ולמעלה, מתנדבים,
דשבעה חזו שלשה מנחה לכבש
וארבעה לאיל, תשמה חזו
לשני אילים, ותשעה חזו לכבש
אחד, ושקרה חזו לאיל ופר, אחד
עשר חזו לשני אילים ולכבש.
וכן לעולם: מתנדבים יין. בלא
סלת ושמן, ומנסכו לשיחן בפני
עצמו, ואין מתנדבים שמן. בלא
סלת ויין, מתנדבין שמן. וקמנו
ומקטיר הקמין ושירים נאכלים:
שכן הוא קרב חובתו בפני
עצמו, עם חובתו הוא קרב חובה
עצמו, אף על פי שהוא בא חובה
עם המנחה, אינו מעכב המנחה:

מתנדבים בין
שנים, והלכה שמתנדבים בין ושמן בפני עצמו, ומתנדבים מנחת נסכים בין נסכי פר בין נסכי איל וכבש, וכל הקרבנות באים בנדבה בשקפות, ודין מן
המנחה, לפי שצאמה בא נפש, דמיחב נפש כי תקריב קרבן מנחה:

מתנדבים בין
שנים, והלכה שמתנדבים בין ושמן בפני עצמו, ומתנדבים מנחת נסכים בין נסכי פר בין נסכי איל וכבש, וכל הקרבנות באים בנדבה בשקפות, ודין מן
המנחה, לפי שצאמה בא נפש, דמיחב נפש כי תקריב קרבן מנחה:

DEDICACES

La publication de ce livret est dédiée pour un
Zéra chel Kayama à

**Esther Avigaïl bat Martine Miryam et
Michael Aharon ben Sylvie Tsipora**

La publication de ce livre est dédiée pour
l'élévation de l'âme de

René Avraham ben Mordéhaï z"l - 26 Heshvan

La publication de ce livre est dédiée pour
l'élévation de l'âme de

Adèle Bat Sol Tarrab lebeth Wahnish z"l - 11 Heshvan

La publication de ce livre est dédiée pour
l'élévation de l'âme de

Samuel ben Yaffa CAEN z"l - 13 Eloul

La publication de ce livret est dédiée pour
l'élévation de l'âme de

Nathan David ben Simha z"l - 7 Tamouz

La publication de ce livret est dédiée pour
l'élévation de l'âme de

Lucien David ben Avraham z"l - 4 Tishrei 5779

5 MINUTES ETERNELLES
R.N.A. : W751213717
c/o Daniel Dahan,
1 bis rue Baudin, 92300 Levallois Perret



**5 MINUTES
ETERNELLES**

Je souhaite m'abonner à 5 MINUTES ETERNELLES
et recevoir ma revue à la maison
(82 euros/an ou 300 shekels/an)

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

TELEPHONE _____

MAIL _____

MONTANT VERSE _____

MODE DE PAIEMENT _____

DEMANDE DE CERFA

5 MINUTES ETERNELLES

www.5mineternelles.com

01 77 38 46 78 (France) / 058 322 68 43 (Israël)



... Le but de Kohelet n'est en aucun cas de décourager ou d'accabler, mais plutôt, de mettre en évidence une règle implacable du monde : **sur terre, la forme est éphémère, et la matière perdure...** Intégrer cet axiome est **le secret de la réussite de notre vie sur terre ! [...]**

A l'homme de saisir ces formes éphémères pour éterniser au mieux ce qu'elles ont d'«éternisable».

(Introduction de Kohelet)

Conception graphique : meir.judaikart@gmail.com

Recevez un numéro d'essai **GRATUIT**
chez vous sur simple demande
Abonnement à l'année - 8 numéros : 7€/mois

Comment nous joindre : Israël : **058.322.68.43**
France : **01.77.38.46.78**

WWW.5MINETERNELLES.COM

בְּיָמָיו

